MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 4 février 2025, à 20 h 30

Présidence de Mme Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *Mme Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M. Antoine Maulini*, *M. Alain Miserez (remplacé par M. Mark Giannelli)*, *M. Mathieu Romanens (remplacé par M. Jean Zahno)* et *M. Daniel Sormanni (remplacé par M. Jean-François Albanesi).*

Assistent à la séance: *Mme Christina Kitsos*, maire, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *Mme Frédérique Perler* et *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 janvier 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 4, mercredi 5 et lundi 10 février 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons des invités spéciaux ce soir à la tribune. Une classe de l'Université ouvrière de Genève (UOG) nous fait l'honneur d'assister à quelques moments de notre Conseil municipal. C'est une institution centrale et très importante à Genève, située aux Grottes. Un grand merci à cette classe d'être venue et à l'UOG aussi de nous faire l'honneur de sa présence, on est très contents de vous accueillir ce soir. Je vous demanderai de les saluer et de les applaudir chaleureusement. *(Applaudissements.)* Si je ne dis pas de bêtises, la classe, sous la responsabilité de M. Eric Genoud, assiste aujourd'hui à cette séance dans le cadre d'un cours sur les institutions politiques. Bienvenue à vous.

Nous allons continuer notre ordre du jour, d'abord avec le vote des urgences. Je vous rappelle que le point 219 de notre ordre du jour, soit le projet de délibération PRD-371, a été ouvert hier et que nous devrons voter pour savoir si oui ou non nous continuerons le traitement de ce point. Commençons par le commencement, c'est-à-dire les urgences. Nous en avons huit, ce soir… *(Remarques.)* Ne vous inquiétez pas, ce point 219 a été ouvert avant que la séance ne soit levée. Je vous propose de voter les urgences comme on le fait toujours à 20 h 30, puis l'idée est en effet de reprendre le point 219, sauf qu'un élu en la personne de M. Schaller a déposé une demande pour reporter le traitement de ce débat. Ne vous inquiétez pas, cette demande sera soumise au vote, donc chacun votera selon son envie de continuer ou pas ce débat ce soir.

4. Motions d'ordonnancement.

La présidente. La première motion d'ordonnancement, déposée par l'Union démocratique du centre, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1866 de M. Christo Ivanov: «Pour un pont du Mont-Blanc sûr et paré pour l'avenir». Monsieur Ivanov, vous avez une minute pour nous présenter votre urgence.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames, Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, le groupe de l'Union démocratique du centre a déposé cette motion, car il va bien falloir trouver des solutions suite au refus en votation de la passerelle du Mont-Blanc. La solution serait évidemment d'élargir peu ou prou le pont du Mont-Blanc, or il semblerait toutefois que le pont ait des problèmes au niveau de son assise et de ses piliers. La motion demande donc une étude de faisabilité des travaux minimaux de solidification. J'aimerais que vous puissiez soutenir l'urgence pour un renvoi à la commission des travaux et des constructions, comme vous l'avez fait pour le projet de délibération PRD-370 du Parti libéral-radical déposé en décembre 2024. Je vous remercie, Madame la présidente.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1866 à la commission des travaux et des constructions est acceptée par 29 oui contre 27 non.

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement est déposée par le Centre et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1865 de Mmes et MM. Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Anne Carron, Oana Cotoi, Alain Miserez et Yves Herren: «Pour des mesures concrètes adaptées aux objectifs environnementaux dans les immeubles»**.** Je passe la parole à M. Jean-Luc von Arx pour une minute afin qu'il présente l'urgence.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Merci beaucoup, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on a le plaisir de vous présenter cette motion qui vise à des mesures très concrètes adaptées aux immeubles. Vous savez que du côté de la Voirie le tri des déchets ne se fait pas suffisamment dans les fameuses poubelles noires, on sait aussi que chacun d'entre nous qui vit dans un immeuble n'a pas toujours à disposition ce qu'il faut

pour le tri du compost. Dans un autre registre, on manque de garages à vélos permettant aux locataires d'avoir une place où garer leur vélo. Bien entendu, nous ne nous adressons qu'à la Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville afin d'avoir ces informations et savoir ce qui s'y passe actuellement. D'ailleurs, la motion contient une rubrique sur les concierges. Tout cela peut se traiter en commission du logement. Je vous remercie de bien vouloir renvoyer cet objet à cette commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1865 à la commission du logement est acceptée par 55 oui contre 4 non.

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement émane de M. Yves Herren et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-372 de Mmes et MM. Yves Herren, Luc Zimmermann, Anne Carron, Roger Gaberell, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Fabienne Aubry-Conne et Alain Miserez: «Pour la création d'un Fonds d'indemnisation de la Ville de Genève dédié au soutien des activités économiques, situées de plain-pied et impactées par des travaux publics». Monsieur Herren, vous avez la parole pour une minute.

M. Yves Herren (HP). Ce projet de délibération propose la création d'un fonds d'indemnisation de la Ville de Genève dédié au soutien des activités économiques situées de plain-pied et impactées par des travaux publics. Il a pour but de maintenir à terme les activités économiques de proximité, notamment les commerces et les cafés-restaurants, et d'en assurer leur diversité. Ce projet de délibération permettrait d'appliquer le principe de causalité, qui implique que celui qui est à l'origine de la nuisance supporte les frais occasionnés pour supprimer, éviter ou du moins restreindre les effets de l'atteinte. Les autorités municipales se doivent d'assurer le maintien et la diversité du tissu économique et la proximité avec la population.

D'importants travaux vont bientôt être entrepris en ville de Genève et c'est bien normal. Il est important de maintenir la diversité et la pérennisation de ces activités, de compenser la baisse d'accessibilité, de visibilité, d'attractivité des différents commerces qui pourraient subir des dommages, de défendre le principe de durabilité qui promeut la ville des courtes distances, qui est à peu près dans tous les programmes politiques d'à peu près tout le monde. Ce fonds sera alimenté partiellement ou intégralement par la rétrocession des Services industriels de Genève (SIG) dévolue à la Ville de Genève pour la rémunération de l'utilisation de son domaine public, qui à chaque fois paient une location du sol pour faire leurs travaux. Son premier financement est proposé à 10 millions de francs

sur le principe de causalité. L'utilisation de cette rétrocession lui donnera toute la légitimité…

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Yves Herren. … et permettra d'assurer un financement régulier. Je vous remercie de soutenir le renvoi de ce projet de délibération à la commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat du projet de délibération PRD-372 à la commission des finances est refusée par 36 non contre 25 oui.

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement émane d'Ensemble à gauche et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1867 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Maryelle Budry, James Berclaz-Lewis, Sacha Camporini, Charlotte Meierhofer, Gazi Sahin, Cecilia Zaugg, Christian Zaugg et Livia Zbinden: «Un soutien à l'éco-crèche en forêt «éducation durable»». Je donne la parole à Mme Brigitte Studer pour une minute afin qu'elle nous présente cette urgence.

Mme Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, Ensemble à gauche vous demande d'accepter l'urgence pour la crèche en forêt à Plan-les-Ouates. Si nous demandons cette urgence, c'est que cette crèche… *(Brouhaha. La présidente sonne la cloche.)* Merci de m'écouter jusqu'au bout. Si nous demandons cette urgence, c'est que cette crèche qui accueille pour plus de sa moitié des enfants de la ville de Genève est en situation financière difficile. N'ayant pas d'appui communal, elle dépend entièrement des contributions des parents, ce qui l'empêche de pouvoir élargir ses horaires d'accueil et pourrait même amener à sa fermeture. Pour Ensemble à gauche, un soutien à ce type de crèche demande tout d'abord une discussion au niveau du Municipal sur cette approche qui met la priorité sur la relation de l'enfant avec l'environnement et donne une place centrale à la nature, sans toutefois pouvoir être généralisable à toutes les familles qui ont besoin de l'ouverture d'une structure d'accueil du matin au soir. Pour cette raison, nous ne voulions pas seulement demander un apport financier, mais vous proposons un renvoi direct à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin de mieux connaître ce type

d'approche, ses atouts comme ses limites, et qu'un débat puisse avoir lieu dans les meilleurs délais. Nous regretterions…

La présidente. Il va falloir conclure, Madame la conseillère municipale…

Mme Brigitte Studer. … d'avoir à apprendre sa fermeture sans même avoir pu en discuter. Merci de soutenir ce renvoi en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1867 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est acceptée par 37 oui contre 28 non.

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement est déposée par le Mouvement citoyen genevois et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1868 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Gabriela Sonderegger, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Jean-François Albanesi et Christian Steiner: «Révision de la zone de domiciliation autorisée à Genève». Je donne la parole à M. Amar Madani pour une minute.

M. Amar Madani (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe du Mouvement citoyen genevois a l'honneur de vous présenter cette demande d'urgence pour une motion relative à la zone de domiciliation autorisée. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, Genève fait face à une concurrence déloyale sur son propre sol. Aujourd'hui, des personnes peuvent obtenir une domiciliation de complaisance et accéder à des postes communaux sans jamais vraiment habiter ici. Pendant ce temps, nos résidents, ceux qui payent nos impôts et investissent dans la vie locale, se trouvent évincés. Cette motion vise premièrement à garantir que les emplois communaux bénéficient aux véritables habitants de Genève. Réviser le concept de domiciliation autorisée c'est rétablir une justice sociale et économique, mettre fin aux abus et redonner à nos résidents la priorité qui leur revient de droit. Au-delà de cet aspect, cette mesure doit aussi ouvrir un débat sur une question longtemps restée taboue, qui est la suivante: est-ce que cette formule est toujours d'actualité, compte tenu du changement de contexte de notre pays marqué par une négociation avec l'Union européenne? C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir cette motion en la renvoyant à la commission des finances. Je vous remercie pour l'accueil favorable que vous lui accorderez.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1868 à la commission des finances est refusée par 55 non contre 11 oui.

La présidente. La sixième urgence est déposée par le Parti socialiste et demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-373 de Mme et MM. Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet, Manuel Zwyssig, Théo Keel, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Valentin Dujoux et Hanumsha Qerkini: «Transformation et valorisation de la place de Neuve». Je donne la parole à Mme Joëlle Bertossa pour une minute.

Mme Joëlle Bertossa (S). Merci beaucoup. Alors, c'est bien en ville de Genève que le Parti socialiste vous emmène ce soir, au cœur même de la ville, à la place de Neuve. On l'oublie souvent, mais à l'origine cette place était un lieu culturel, non pas pour sa statue du général Dufour qui a été construite plus tard, mais parce qu'elle a été créée en 1858 pour mettre en valeur le premier musée public de Suisse – j'en ai appris des choses en préparant ce projet de délibération –, le Musée Rath. Aujourd'hui, cette place est surtout un rond-point et un enfer pour toutes les sortes de mobilités. Notre projet n'a malheureusement rien de nouveau, d'où son urgence ce soir. En 1998, le peuple votait à 57%, vous verrez, ça va vous rappeler un autre projet, contre un projet qui prévoyait la construction d'un parking de 520 places sous la place de Neuve et un réaménagement de sa surface pour la transformer en, je cite, un lieu de rencontre et un but de promenade. Dix-huit ans après, en 2016, l'Alternative, déjà, déposait une motion pour une vraie place de Neuve, à laquelle le Conseil administratif répondait en mai 2024, donc huit ans après. La motion de nos camarades demandait une étude complète sur les enjeux de circulation…

La présidente. Il va falloir conclure, Madame Bertossa. Il faut aller un peu plus vite, vous avez une minute.

Mme Joëlle Bertossa. Ah, c'est vrai? Mince! J'y suis presque. La motion précédente demandait de piétonniser toute la place, ce qui n'est pas notre cas ce soir; nous aimerions juste installer, aménager, apaiser une partie de la place qui se trouve entre le Grand Théâtre et le Conservatoire pour que les gens puissent enfin venir profiter de cette place et des beaux bâtiments autour. Il ne s'agit pas de bloquer la circulation des trams, des vélos, des bus, des poussettes, des scooters et des voitures. On demande un renvoi en commission, non pas à la commission des arts et de la culture – on aurait pu –, mais à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La présidente. Très bien. Vous avez tous eu un petit peu plus qu'une minute, donc on ne va pas s'exciter pour ça, s'il vous plaît. *(Remarque.)* Oui, oui, Monsieur de Boccard, bien sûr. Je vous propose de voter cette demande, à savoir le renvoi de ce projet de délibération… *(Commentaire.)* Je ne vous ai pas demandé un dialogue sur ça en fait, ça ne m'intéresse pas de savoir ce que vous en pensez. Merci. *(Réaction.)* Non, ça n'est pas le lieu, Monsieur de Boccard. Ecoutez, calmez-vous un petit peu, tout le monde a eu quelques secondes de plus… *(Commentaire.)* Oui, je vous le dis, ça ne sert à rien, parce que si vous aviez été attentif vous auriez vu que chaque parti prend le temps… Bref. Je vous fais donc voter le renvoi de ce projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Voilà, on y arrive, il faut juste respirer un peu. *(Brouhaha.)* Un petit peu de calme, s'il vous plaît…

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat du projet de délibération PRD-373 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée par 60 oui contre 11 non (1 abstention).

La présidente. La septième motion d'ordonnancement est déposée par le Parti libéral-radical et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1864 de Mmes et MM. Maxime Provini, Sebastian Aeschbach, Nadine Béné, Rémy Burri, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel, Alia Meyer, Patricia Richard, John Rossi, Michèle Roullet, Kevin Schmid, Yves Steiner et Ruzanna Tarverdyan: «Soutien à la création de la Maison de la culture horlogère en Ville de Genève». Je donne la parole à M. Provini pour une minute… et quelques secondes de plus s'il a besoin de temps pour amener son urgence, parce que je ne suis pas comme ça. Allez-y, Monsieur Provini.

M. Maxime Provini (PLR). Alors j'y vais. Merci, Madame la présidente. *(Commentaire.)*

La présidente. Sans stress, allez-y tranquillement. *(Commentaires.)* Voilà. On n'en est qu'au début de la deuxième partie de soirée, il faut garder son énergie un petit peu. Monsieur Provini, vous allez pouvoir nous parler de votre urgence dans le calme, je vous le garantis. Allez-y.

M. Maxime Provini. Merci, Madame la présidente. Cette motion vise à soutenir la création de la Maison de la culture horlogère en Ville de Genève, initiée par une fondation, la Fondation Horopedia, qui est reconnue d'intérêt public et

fait passablement de choses en matière de culture en ville de Genève et ailleurs, et qui propose donc de créer ce musée de la culture horlogère à Genève. Cela ne nécessitera bien sûr aucun investissement de la part de la Ville de Genève, si ce n'est évidemment de collaborer avec cette fondation afin de mettre en lumière nos collections horlogères qui se trouvent dans des locaux au sous-sol du Musée d'art et d'histoire (MAH) et que nous avons tant de fois regretté de ne pas pouvoir exposer. Nous proposons un renvoi à la commission des arts et de la culture afin d'auditionner cette fondation et de pouvoir aller de l'avant sur ce projet auquel je crois déjà que le magistrat Kanaan s'est montré très favorable. Je vous remercie toutes et tous pour l'accueil favorable à cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1864 à la commission des arts et de la culture est acceptée par 66 oui contre 4 non.

La présidente. La huitième et dernière motion d'ordonnancement est déposée par les Verts et demande le traitement en urgence du rapport M-1773 A daté du 22 mai 2023 pour la création d'un caisse alimentaire commune en ville de Genève. Je donne la parole à Mme Corpataux pour une minute.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Aujourd'hui, nous voyons et savons tous que la précarité est en augmentation, avec pour corollaire de moins en moins d'argent en fin de mois, donc moins d'argent pour manger, s'alimenter et pour s'alimenter sainement. Il est donc impératif de soutenir tout projet qui propose un accès à une nourriture saine et locale à un prix abordable. Nous vous invitons à accepter de traiter demain en urgence le rapport sorti de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1773 A est acceptée par 38 oui contre 31 non (1 abstention).

5. Motion du 4 février 2025 de M. Christo Ivanov: «Pour un pont du Mont-Blanc sûr et paré pour l'avenir» (M-1866)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'apparition de fosses d'une dimension importante dans le lit du Rhône près des piles du pont;
– les risques pesant sur la stabilité de l'ouvrage;
– les divers scénarios pour le pont du Mont-Blanc suite au refus par le corps électoral de la passerelle piétonne du Mont-Blanc;
– qu'une voie de circulation supplémentaire ou de tram alourdirait considérablement le pont;
– que les perspectives d'avenir impliquent une sécurisation des fondations du pont;
– que l'intervention sur les fosses doit prendre en considération les perspectives d'utilisation futures du pont,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'intégrer les perspectives d'utilisation du pont du Mont-Blanc dans les travaux de comblement des fosses et de stabilisation de l'ouvrage;
– d'étudier une redistribution des espaces disponibles en faveur des mobilités actives (piétons, cyclistes, véhicules motorisés, transports publics) en coordination avec le Canton.

—***—

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des travaux et des constructions.)

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 40, p. 6481.

6. Motion du 4 février 2025 de Mmes et MM. Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Anne Carron, Oana Cotoi, Alain Miserez et Yves Herren: «Pour des mesures concrètes adaptées aux objectifs environnementaux dans les immeubles» (M-1865)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Gérance immobilière de la Ville de Genève (GIM) joue un rôle crucial dans la gestion des biens immobiliers appartenant à la collectivité, incluant des logements sociaux, des espaces culturels et des locaux commerciaux;
– que ces immeubles constituent un patrimoine important pour la Ville, représentant non seulement une source de revenus mais aussi un levier exemplaire pour promouvoir des politiques sociales, environnementales et économiques responsables;
– que l'amélioration de la gestion immobilière peut contribuer à des objectifs plus larges, tels que la réduction de l'empreinte carbone, la promotion de la mobilité douce et le renforcement de la cohésion sociale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en œuvre des mesures concrètes pour:

– veiller à l'installation de containers de compost et de papier dans chaque immeuble afin de favoriser le tri des déchets et de réduire l'empreinte écologique des locataires, tout en menant des campagnes de sensibilisation pour en assurer le bon usage;
– développer des garages à vélos accessibles, sécurisés et adaptés afin de promouvoir la mobilité douce et de répondre à la demande croissante en matière de stationnement pour vélos, y compris pour les vélos électriques, avec des infrastructures de recharge lorsque cela est pertinent;
– favoriser l'implication des concierges dans la gestion des immeubles en organisant des consultations de locataires ou des ateliers participatifs pour recueillir leurs idées et répondre à leurs préoccupations;
– améliorer la transparence de la gestion immobilière de la GIM en publiant régulièrement des rapports accessibles au public sur les travaux en cours et les objectifs atteints.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission du logement.)

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 40, p. 6482.

7. Motion du 4 février 2025 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Maryelle Budry, James Berclaz-Lewis, Sacha Camporini, Charlotte Meierhofer, Gazi Sahin, Cecilia Zaugg, Christian Zaugg et Livia Zbinden: «Un soutien à l'éco-crèche en forêt «éducation durable»» (M-1867)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

L'importance de l'éducation préscolaire des enfants est aujourd'hui largement reconnue et devient une mission de politique publique permettant de réduire les inégalités sociales et de contribuer à l'égalité de chances entre les femmes et les hommes.

L'éducation préscolaire est devenue nécessaire avec l'évolution sociétale. Les deux parents ont en général un emploi, deux salaires étant nécessaires pour un train de vie décent.

La Ville de Genève contribue de manière forte à ce développement et soutient pas moins de 77 structures de la petite enfance qui offrent 4318 places et accueille près de 5000 enfants. Mais il y a toujours un manque estimé à 1000 places.

L'augmentation planifiée d'environ 100 nouvelles places par année ne suffira pas pour répondre à la demande dans l'immédiat. En plus des moyens financiers, il est en effet nécessaire de mettre à disposition des locaux et surtout de former du nouveau personnel qualifié pour l'accueil de la petite enfance. Ce n'est qu'un processus à moyen terme qui permettra de répondre à la demande.

Il reste ainsi toujours des familles qui doivent trouver d'autres solutions.

Pour les enfants, l'éducation préscolaire permet de développer leurs compétences cognitives, sociales, langagières, créatives et facilite leur entrée à l'école obligatoire.

Le développement de l'enfant comprend aussi sa relation avec la nature. C'est pourquoi une approche originale s'est développée: le concept d'éco-crèches a été créé en Scandinavie dans les années 1950 afin de sensibiliser les enfants à la nature, en passant toute la journée dehors, peu importent la saison et le temps. Des éco-crèches se sont récemment développées en Suisse, comme dans d'autres pays européens. A Genève, une première éco-crèche dite «éveil en forêt» située à Satigny et soutenue par la Ville de Genève fêtera prochainement ses dix ans. Une 2e crèche en forêt «éducation durable» a débuté à Plan-les-Ouates il y a six ans.

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 40, p. 6484.

Ces crèches n'accueillent les enfants qu'à partir de trente mois, et ont des horaires plus restreints que d'autres structures. Elles ne peuvent donc pas répondre aux besoins de toutes les familles, mais peuvent être considérées comme des initiatives intéressantes et inspirantes.

Leur expérience intéresse aussi d'autres professionnel-le-s de la petite enfance; de nombreux échanges, voire des formations ad hoc se sont développés. Certaines institutions de la petite enfance ont intégré des activités de sortie en forêt dans leur programme.

Or, la crèche en forêt de Plan-les-Ouates est aujourd'hui en grande difficulté financière. Elle doit se baser uniquement sur les contributions des parents.

Considérant:

– l'intérêt d'un projet qui met au centre la relation de l'enfant avec la nature;
– le manque de places de crèche disponibles, obligeant bien des familles à devoir ainsi trouver des solutions à l'extérieur des structures de la petite enfance soutenues par la Ville;
– la demande des familles pour ce type de prise en charge de leurs jeunes enfants, même à temps partiel;
– que plus de la moitié des enfants qui fréquentent cette crèche habitent en Ville de Genève. Un transport en train et en bus leur permet d'accéder à leur crèche en moins de 30 minutes depuis la gare Cornavin;
– que l'éco-crèche «éducation durable» en forêt dépend actuellement en majeure partie des contributions des parents;
– que sa situation financière ne permet qu'une ouverture les matins alors que les familles et le personnel souhaiteraient une ouverture plus large;
– que les moyens financiers actuels ne garantissent pas la poursuite de cette expérience;
– qu'il serait regrettable que ce projet doive s'arrêter;
– qu'un soutien de la Ville de Genève faciliterait leur recherche de soutien auprès d'autres communes ou acteurs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à envisager un soutien financier, sous forme d'une prise en charge d'un nombre à définir de places ou d'un soutien ponctuel à l'éco-crèche «éducation durable»;

– à faire connaître largement les expériences d'éco-crèche auprès du personnel éducatif de la petite enfance, afin de susciter d'autres expériences pédagogiques dans la nature.

–***–

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.)

8. Projet de délibération du 4 février 2024 de Mme et MM. Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet, Manuel Zwyssig, Théo Keel, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Valentin Dujoux et Hanumsha Qerkini: «Transformation et valorisation de la place de Neuve» (PRD-373)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– le rôle stratégique et l'attrait historique de la place de Neuve comme espace emblématique au cœur de la ville, entouré d'institutions culturelles majeures telles que le Grand Théâtre, le Conservatoire de musique et le Musée Rath;
– son urbanisation actuelle en «rond-point» et son utilisation majoritairement dominée par le trafic routier, limitant son attractivité et son potentiel en tant qu'espace public de rencontre et de détente;
– qu'une pacification de la place, associée à des aménagements favorisant un usage piéton, les rencontres, la réduction des nuisances sonores et l'ombrage par la végétalisation, répondrait aux attentes des habitants et usagers du centre-ville;
– la réponse en mai 2024 du Conseil administratif à la motion M-1219, «Pour une vraie place de Neuve»;
– qu'une transformation de la place ne fermant au trafic que les espaces faisant face au Grand Théâtre et au Conservatoire n'affecte aucunement le réseau des TPG (huit lignes) et modérément le trafic routier;
– une situation en zone I où la priorité doit être donnée aux transports publics et à la mobilité douce selon la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), votée largement en 2016;
– qu'une étude approfondie est nécessaire pour évaluer les scénarios possibles, leurs impacts sur la circulation, les coûts des aménagements envisagés et la faisabilité technique;
– que cette étude devra inclure une consultation des parties prenantes, notamment les habitants, les commerçants, les associations locales et les institutions culturelles riveraines, afin de garantir une solution harmonieuse et consensuelle;
– le besoin d'alléger l'utilisation du parc des Bastions fortement sollicité par les nombreuses manifestations;
– l'urgence climatique décrétée en 2019;
– l'objectif visant à perméabiliser 10 000 m^2 par an de la ville de Genève,

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncé et motion d'ordonnancement, No 40, p. 6486.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné aux études d'aménagement nécessaires à la réalisation d'un projet de transformation et de valorisation de la place de Neuve.

Art. 2. – Ces études intégreront des scénarios prenant en compte la réduction du trafic automobile et la réorganisation des flux de circulation, l'augmentation des surfaces végétalisées et des aménagements favorisant une utilisation piétonne de la place ainsi que la compatibilité des aménagements avec les habitations et activités culturelles et économiques environnantes.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

–***–

(Le projet de délibération est renvoyé sans débat à la commission de l'aménagement et de l'environnement.)

9. Motion du 4 février 2025 de Mmes et MM. Maxime Provini, Sebastian Aeschbach, Nadine Béné, Rémy Burri, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel, Alia Meyer, Patricia Richard, John Rossi, Michèle Roullet, Kevin Schmid, Yves Steiner et Ruzanna Tarverdyan: «Soutien à la création de la Maison de la culture horlogère en Ville de Genève» (M-1864)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Genève, reconnue mondialement comme la capitale de l'horlogerie, entretient un lien étroit et historique avec cet art, qui constitue une part essentielle de son patrimoine culturel, économique et identitaire. Cependant, il manque aujourd'hui un lieu emblématique dédié à la préservation, à la valorisation et à la transmission de ce savoir-faire exceptionnel. La création d'une Maison de la culture horlogère répondrait à cette nécessité en offrant une plateforme unique pour célébrer l'héritage horloger genevois et mondial.

Objectifs du projet

La Maison de la culture horlogère aurait pour mission:

– d'offrir un accès privilégié à un patrimoine exceptionnel: accessible au grand public, aux experts et aux passionnés, ce lieu permettra de découvrir des pièces rares, des archives et des savoir-faire qui ont façonné l'histoire horlogère de Genève et de la Suisse;
– de renforcer l'identité de Genève: en tant que capitale mondiale de l'horlogerie, Genève consoliderait sa position à travers ce projet, attirant non seulement des visiteurs locaux mais aussi un public international;
– de encourager la formation et la transmission des savoir-faire: le projet mettra un accent particulier sur la formation des jeunes générations, en favorisant la découverte des métiers horlogers et la préservation de ces compétences uniques;
– de répondre à la demande de lieux culturels attractifs et accessibles: ce projet s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'offre culturelle genevoise en mettant en avant un secteur emblématique de son économie.

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 40, p. 6487.

En soutenant cette initiative, la Ville de Genève réaffirmera son engagement envers la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine, tout en collaborant avec des partenaires privés pour assurer le rayonnement de ce projet.

Présentation de la Fondation Horopedia

La Fondation Horopedia, reconnue d'intérêt public en février 2023 et basée à Genève, est un acteur clé dans la préservation et la transmission du savoir horloger. Forte de l'engagement de personnalités de renom telles que Philippe Dufour (président) et Marc André Deschoux (fondateur), cette organisation à but non lucratif joue un rôle central dans la mise en lumière des métiers et techniques horlogers grâce à des initiatives innovantes.

Horopedia dispose déjà d'un lieu idéalement situé au cœur de Genève, offrant toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir la Maison de la culture horlogère, tant en termes d'accueil du public que de sécurité.

Les réalisations de la fondation:

- plus de 100 films documentaires multilingues accessibles en ligne, mettant en avant les musées, écoles d'horlogerie, outils, composants et principes mécaniques horlogers;
- une encyclopédie en ligne comprenant près de 1000 pages dédiées aux termes techniques, faits historiques et inventions horlogères;
- des supports pédagogiques visuels et interactifs utilisés par les écoles horlogères suisses, tout en étant accessibles au grand public;
- une plateforme multilingue (français, anglais, allemand) favorisant une compréhension approfondie de l'horlogerie pour un public varié.

Avec une expertise avérée et des ressources déjà opérationnelles, la Fondation Horopedia est le partenaire idéal pour concrétiser ce projet ambitieux. En collaborant avec cette institution, la Ville de Genève pourra non seulement préserver son patrimoine horloger mais également renforcer son attractivité culturelle et économique.

Conclusion

Ce projet est une opportunité unique pour Genève de réaffirmer son statut de capitale mondiale de l'horlogerie, tout en valorisant un secteur clé de son identité. La création d'une Maison de la culture horlogère contribuera à la sauvegarde du patrimoine, à l'éducation des générations futures et au rayonnement international de la Ville. En soutenant cette initiative, la Ville de Genève fait un pas déterminant vers la préservation et l'innovation culturelles, en collaboration avec un acteur reconnu et légitime.

Considérant:

- que l'horlogerie représente un pan essentiel de l'identité culturelle, historique et économique de Genève depuis le XVIe siècle;
- que Genève est reconnue mondialement comme capitale de l'horlogerie, abritant de nombreuses entreprises, un immense savoir-faire et des événements d'envergure liés à ce secteur;
- que les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sont inscrits depuis 2020 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO;
- que le Musée d'art et d'histoire (MAH) possède une collection exceptionnelle d'horlogerie, d'émaillerie, de bijouterie et de miniatures comptant plus de 20 000 pièces qui n'ont pas pu être exposées depuis de longues années au public en raison de contraintes sécuritaires et structurelles;
- que la fermeture du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie à la suite du cambriolage qu'il a subi en 2002 a conduit à une absence prolongée d'exposition permanente des trésors horlogers genevois;
- que la Fondation Horopedia, à but non lucratif, propose un projet ambitieux et autofinancé pour une Maison de la culture horlogère dans un bâtiment privé situé en Ville de Genève;
- que la Maison de la culture horlogère aura pour but d'exposer des pièces d'horlogerie et de présenter une partie des collections patrimoniales du MAH;
- que la Maison de la culture horlogère aura aussi pour but de valoriser et de faire connaître les métiers et les formations liés au domaine de l'horlogerie;
- que la mise en valeur des collections patrimoniales du MAH dans ce nouveau lieu culturel qui trouvera sa place en plein cœur de la cité augmentera l'attractivité de Genève, tout en préservant et en transmettant les savoir-faire horlogers;
- que ce projet ne nécessite aucun financement spécifique de la Ville mais une collaboration active entre la Ville et Horopedia pour garantir son succès,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir activement les démarches de la Fondation Horopedia pour la création de la Maison de la culture horlogère, en s'assurant de la mise en place des collaborations nécessaires entre les parties prenantes publiques et privées;
- à permettre la mise à disposition, sous les conditions appropriées, d'une partie des collections horlogères du MAH pour leur exposition au sein de la Maison de la culture horlogère;
- à valoriser les métiers de l'horlogerie à travers des partenariats éducatifs et culturels avec les écoles et institutions genevoises;

– à garantir que le projet s'intègre harmonieusement dans le paysage culturel et urbain de Genève, conformément aux objectifs de préservation et de valorisation du patrimoine de la Ville.

–***–

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des arts et de la culture.)

La présidente. Nous allions reprendre notre ordre du jour où nous en étions restés, au point 219 avec le projet de délibération PRD-371, mais entre-temps M. Schaller a décidé de déposer une motion d'ordre qui demande le report du vote de cet objet au mercredi 5 février pour entendre le magistrat en charge de la culture M. Kanaan. Je vous précise juste que M. Kanaan est absent pour cause de grippe, je ne sais donc pas s'il sera là demain soir ou pas. Dans tous les cas, on va vous faire voter cette proposition. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur Schaller? *(M. Vincent Schaller acquiesce.)* Très bien, allez-y.

M. Vincent Schaller (UDC). Je voulais de toute façon prendre la parole pour la position de l'Union démocratique du centre. Pour rappel, on nous demande de voter un crédit budgétaire…

La présidente. Monsieur Schaller, excusez-moi. C'est juste sur la motion d'ordre. Une fois qu'on l'a votée, on reprend la parole de toute façon. Il faut qu'on vote cette motion d'ordre. Donc là, c'est juste pour savoir si on reporte le vote ou non.

M. Vincent Schaller. D'accord. Rapidement, sur la motion d'ordre, il s'agit d'un crédit budgétaire qui concerne le magistrat Sami Kanaan, qui est a priori en charge des affaires culturelles en Ville de Genève…

La présidente. A fortiori aussi.

M. Vincent Schaller. M. Kanaan a refusé la subvention de 250 000 francs à l'orchestre Geneva Camerata (GECA) dans le cadre du budget 2025; j'aurais

trouvé intéressant qu'on entende le magistrat sur cette question. L'Union démocratique du centre n'est a priori pas en défaveur de cette subvention, mais il se trouve que le magistrat l'a refusée dans le cadre du budget 2025, pas plus tard qu'il y a deux mois. On aimerait savoir pourquoi M. Kanaan estime que le GECA ne mérite pas une subvention de la Ville de Genève.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal, d'avoir motivé votre demande. Je vous rappelle qu'on ne sait pas si M. Kanaan sera là demain ou non vu qu'il est malade. C'est donc plutôt un vote de principe.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur le projet de délibération PRD-371 est refusée par 43 non contre 15 oui (4 abstentions).

10. Projet de délibération du 15 janvier 2025 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Ana Maria Barciela Villar, Fabienne Beaud, Alpha Oumar Dramé, Oana Cotoi et Théo Keel: «L'orchestre Geneva Camerata (GECA) doit continuer à rayonner» (PRD-371)[1].

Suite de la préconsultation

La présidente. Des demandes de parole avaient été enregistrées avant la pause, à savoir MM. Pascal Holenweg, Amar Madani et Vincent Schaller, qui avaient tous les trois demandé la parole. Je vais reprendre dans cet ordre-là. M. Pascal Holenweg ne veut plus prendre la parole, du coup? Très bien. Monsieur Madani, vous ne souhaitez pas la reprendre non plus? Non, d'accord, très bien. Eh bien, Monsieur Schaller, la parole est à vous.

M. Vincent Schaller (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre reconnaît la qualité du travail du GECA et acceptera cette subvention complémentaire. Par contre, cette demande a été déposée par le groupe socialiste pas plus tard qu'un mois après le vote du budget 2025, alors que la situation de l'orchestre n'a pas évolué entre le vote du budget 2025 et cette demande de crédit budgétaire complémentaire. Sa situation était connue du magistrat au moment du vote du budget et M. Kanaan a estimé qu'il ne méritait pas le soutien de la Ville de Genève. Je regrette qu'on vote ce soir, alors que M. Kanaan est semble-t-il malade pour cause de grippe, car j'aurais voulu qu'on le laisse guérir de sa grippe et qu'il puisse venir expliquer demain pourquoi il estime que cet orchestre ne mérite pas le soutien de la Ville de Genève. Nous voterons cette subvention de 250 000 francs la tête dans le sac, je le regrette. Voilà pour la position de l'Union démocratique du centre.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Premier débat

M. Pascal Holenweg (S). C'est juste une précision à la suite de l'intervention du camarade Schaller. Le conseiller administratif Sami Kanaan n'a jamais refusé d'accorder une subvention à Geneva Camerata. Il se trouve simplement que, dans le cadre des arbitrages entre le premier projet de budget et le deuxième projet de

[1] *Mémorial* 182e année: Préconsultation, No 39, p. 6468.

budget, il a fallu choisir de couper quelque part et que le magistrat a finalement dû renoncer à la demande d'augmentation de la subvention au GECA qu'il avait préalablement acceptée pour ne pas aggraver le déséquilibre budgétaire. Ce n'est pas un refus d'accorder la subvention, c'est une espèce de contrainte purement comptable et purement financière.

Maintenant, on peut regretter que ce type de propositions faites dans le premier projet de budget soient effacées dans le deuxième, mais malheureusement nous ne sommes pas totalement maîtres de nos budgets. Lorsque nous l'avions interrogé en commission des arts et de la culture, le magistrat s'est toujours dit favorable à l'augmentation du soutien de la municipalité au GECA. J'en profite lâchement pour répondre tardivement à l'intervention de Maxime Provini qui tout à l'heure au nom du Parti libéral-radical semblait regretter que la culture soit en mains socialistes à Genève; ce n'est pas la culture qui est en mains socialistes, c'est le Parti socialiste qui est en mains de la culture et il s'en félicite. *(Eclats de rire.)*

M. Maxime Provini (PLR). Je me doutais d'une telle prise de parole de la part de mon estimé camarade Pascal Holenweg, vous transmettrez, Madame la présidente. Visiblement, je crois que sa dernière remarque n'a pas fait rire tout le monde ici. Je regrette à quel point on se dédouane, c'est ce que vous venez de faire en disant que la subvention n'avait pas été reprise en deuxième débat par le Conseil administratif; c'est faux, c'est complètement faux. Le Conseil municipal vote le budget, c'est lui qui a le dernier mot sur ce que le Conseil administratif peut dépenser ou ne pas dépenser. On vous l'a rappelé pendant toute la séance du budget, mais vous n'avez pas voulu faire de choix, vous avez voté 108 nouveaux postes, vous avez dit qu'ils étaient indispensables et qu'aucune concession n'était possible pour personne.

C'est la raison pour laquelle on a ce débat ce soir. On soutiendra évidemment cette demande, mais je pense qu'il faut quand même rappeler les faits, qui sont que vous n'avez pas pris vos responsabilités au moment opportun en tant qu'élus municipaux. Vous auriez pu, vous, influer sur vos magistrats socialistes et leur dire qu'il était indispensable de soutenir Geneva Camerata et que peut-être un ou deux postes auraient mérité d'attendre une année; vous n'avez pas fait ce choix-là. Encore une fois, on vous le rappelle ce soir, on soutiendra cette demande de subvention extraordinaire et on regrette cette manière de faire.

Mme Joëlle Bertossa (S). J'en profite, car je pensais dire ça demain au sujet de la Maison de la culture horlogère, mais je trouve assez gonflé que le Parti libéral-

radical donne des leçons sur la manière dont on doit soutenir la culture, sachant que ses membres votent systématiquement contre tout projet culturel; je peux rappeler le dernier vote au Grand Conseil contre le Musée de la bande dessinée, auquel leur groupe s'est évidemment opposé. C'est sympa, mais vous enfoncez des portes ouvertes avec votre musée de l'horlogerie qui ne vous avait pas attendu pour exister et avoir un projet. En fait, quand c'est exclusivement du financement privé c'est bien, mais pour le reste vous passez.

M. Maxime Provini (PLR). Non, le Parti libéral-radical n'est pas opportuniste dans cette histoire de musée de l'horlogerie. Ecoutez, on n'y peut rien si un acteur culturel vient nous contacter, nous, plutôt que le Parti socialiste. On est venus nous voir, on est venus nous parler de ce projet, on nous a demandé si un soutien était possible, si on pouvait faire quelque chose. Je suis désolé pour vous; visiblement, il y a peut-être quelques leçons à tirer sur votre manière de faire et d'approcher la culture en ville de Genève. Vous conspuez tellement souvent les partenariats public-privé, c'est peut-être pour cela qu'ils se tournent plus souvent vers nous que vers vous. Il n'y a pas de guéguerre à déclarer là-dessus, je pense qu'on ne peut que se réjouir que des collections enterrées au sous-sol du MAH fassent rapidement surface à un coût zéro pour le contribuable. Je crois que sur ce point l'opération est juste super, on peut tous s'en féliciter et on sera tous, l'ensemble de ce Conseil municipal, contributeurs de ce projet. C'est remarquable, super et chouette pour l'ensemble de la population, ça ne coûtera pas un franc, ce sera toujours…

La présidente. Vous parlez de GECA ou du musée de l'horlogerie, là, Monsieur? Je ne vous ai plus suivi…

M. Maxime Provini. Pardon?

La présidente. Vous parlez toujours de la subvention pour le GECA ou du musée de l'horlogerie?

M. Maxime Provini. Non, non, je répondais à la remarque de Mme Bertossa à propos du potentiel opportunisme du Parti libéral-radical sur sa motion de ce soir…

La présidente. Pas de problème. Restons juste bien dans le sujet, s'il vous plaît. Merci. *(Commentaire.)* Je ne savais pas que vous aviez le droit de parler quand vous n'aviez pas demandé la parole. Monsieur Provini…

M. Maxime Provini. De toute façon, je crois qu'on s'est tous très bien compris. On va pouvoir arrêter là sur qui a la meilleure solution pour la culture. En tout cas, on a bien compris qu'avec la culture en main de la gauche depuis plus de vingt ans les solutions sont très arrivistes, il faut voter sur le siège à défaut de faire des choix pour les habitants et en matière d'engagement en Ville de Genève.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, chers collègues, ce soir les Vertes et les Verts vont jouer la partition de l'amitié et tenter de trouver un pont entre nos camarades socialistes et nos adversaires politiques de toujours…

La présidente. C'est magnifique, Monsieur Azzabi, allez-y.

M. Omar Azzabi. … le Parti libéral-radical. Nous proposons effectivement un amendement qui mettra peut-être tout le monde d'accord. Au département de la culture et de la transition numérique, on constate d'année en année, de comptes en comptes, que les sommes non dépensées sont assez conséquentes et ont largement de quoi couvrir ces 250 000 francs. C'est pourquoi on propose un amendement à l'article 3 de ce projet de délibération, qui demande simplement qu'on impute cette dépense à la nature comptable no 32, «Culture, autres; Service culturel». Cela mettra tout le monde d'accord, puisqu'on rentrera dans le budget de fonctionnement voté en décembre dernier.

Projet d'amendement

Art. 3. (modifié) – (…) Elles seront imputées aux comptes budgétaires et financiers 2025 sur la nature comptable 32, «Culture, autres; Service culturel».

M. Théo Keel (S). Le Parti libéral-radical nous parle de cohérence, mais quelle est la cohérence lorsque l'amendement qui était proposé *(commentaire)* au budget avait pour contrepartie une compensation sur huit postes du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), correspondant à 5,5 postes équivalent temps plein (ETP)? Vous voulez qu'on fasse un arbitrage en coupant 5,5 postes au DACM contre la culture, où est la cohérence?

M. Maxime Provini (PLR). Vous m'excuserez, Madame la présidente, le débat a un niveau très «bac à sable» ce soir. Je m'en excuse pour les gens qui nous regardent, car ils ne doivent pas vraiment comprendre de quoi on parle maintenant vu qu'on revient sur des discussions qui ont eu lieu à la fin de l'année dernière lors du vote du budget. Oui, effectivement, Monsieur Keel, vous transmettrez, Madame la présidente, on a proposé des compensations pour le GECA avec les ouvertures de nouveaux postes au sein du DACM. Oui, parce que pour le Parti libéral-radical ces postes en question, je n'ai plus la liste devant moi, n'étaient pas des postes essentiels au bon fonctionnement du Parti libéral-radical – enfin, de la Ville pour le Parti libéral-radical, pardon. *(Rires.)* Pour le Parti libéral-radical, évidemment ce n'est pas du tout utile. *(M. Provini est amusé.)* Le Parti libéral-radical prend toujours ses responsabilités; quand on propose 108 nouveaux postes, on fait nos choix, on regarde ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas. Pour le Parti libéral-radical, ces nouveaux postes proposés au sein du DACM n'étaient absolument pas nécessaires. On aurait préféré que cet argent aille à la culture, notamment à des orchestres comme le Geneva Camerata.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant de procéder au deuxième débat et au vote de l'amendement, je voulais saluer à la tribune Mme Marjorie de Chastonay, députée au Grand Conseil. *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Azzabi est accepté par 46 oui contre 24 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé à l'orchestre Geneva Camerata afin de combler son déficit structurel et d'améliorer la rémunération des musiciens pour la saison en cours.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 250 000 francs destiné à l'orchestre Geneva Camerata.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget du département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève. Elles seront imputées au centre de coût 3106 «Service culturel», politique publique 32 «Culture, autres».

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2025.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 novembre 2024 sous forme de projet de résolution en vue de l'approbation du projet de plan directeur communal Genève 2040 (PR-1654 A)[1].

14 janvier 2025

Rapport de M. Bernard Delacoste.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 novembre 2024. Proposition du Conseil administratif du 7 novembre 2024 sous forme de projet de résolution en vue de l'approbation du projet de plan directeur communal Genève 2040 (PDCom). La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Olivier Gurtner, les 3 et 17 décembre 2024, ainsi que le 7 janvier 2025. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité et la promptitude de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30) et plus particulièrement son article 10 relatif aux plans directeurs localisés;

vu la délibération PR-1493 votée le 26 avril 2022 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la révision du plan directeur communal;

vu la validation du cahier des charges de l'Office de l'urbanisme en date du 24 mai 2022;

vu le projet de plan directeur communal élaboré de mars 2022 à juin 2024 par le Conseil administratif avec la commission de l'aménagement et de l'environnement et l'appui des bureaux Paola Vigano, CITEC et CSD;

vu la large consultation citoyenne effectuée tout au long de l'élaboration du projet de plan directeur (juin 2022 à juin 2024) auprès des habitants et usagers de la commune;

---

[1] *Mémorial* 182e année: Proposition, No 26, p. 3991.

vu les présentations faites à la Commission de l'urbanisme de l'Etat de Genève, les 3 mars 2022 et 11 octobre 2023, ainsi qu'à la Commission des monuments, de la nature et des sites le 8 novembre 2023;

vu l'enquête technique effectuée auprès des services de l'Etat de Genève d'octobre 2023 à février 2024 qui a abouti à des demandes de compléments qui ont été intégrées dans le plan directeur communal;

vu les six séances de travail avec la commission de l'aménagement et de l'environnement (22 février 2022, 26 avril 2022, 15 novembre 2022, 31 janvier 2023, 9 mai 2023 et 23 janvier 2024) qui ont permis à la commission de prendre connaissance et de débattre des principaux éléments constitutifs du projet de révision, à savoir le bilan du plan directeur précédent, le concept directeur, la stratégie d'aménagement, le programme de mesures, la consultation publique;

vu la visite guidée organisée pour les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement le mardi 28 mai 2024 lors de l'exposition-consultation qui s'est déroulée au Forum Faubourg du 7 mai au 5 juin 2024, ainsi que la visite guidée supplémentaire du 13 juin 2024;

vu la consultation publique de trente jours, ayant eu lieu du 7 mai au 5 juin 2024, qui a permis à toutes et tous de s'exprimer sur les options communales;

vu les observations formulées, les courriers reçus, les questions posées et les réponses qui ont été données;

vu la validation du projet de plan directeur communal par le Département du territoire le 31 octobre 2024 qui confirme sa conformité avec le plan directeur cantonal 2030;

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver sous forme de résolution le plan directeur communal Genève 2040.

Art. 2. – d'inviter le Conseil administratif à transmettre ce plan directeur au Conseil d'Etat en vue de son approbation.

Préambule

Dans sa séance du 26 avril 2022, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-1493 du Conseil administratif, dont les articles sont rappelés ci-après.

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 630 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2027.

A la suite de l'adoption par le Conseil administratif de la Stratégie climat municipale, le projet de révision du plan directeur communal a été engagé afin d'intégrer notamment les objectifs fixés dans la Stratégie climat mais aussi la nouvelle prévision démographique pour 2040 ou encore des thèmes de planification nouveaux, tels que le sans-abrisme, les équipements funéraires ou encore les locaux de l'administration municipale.

Le Conseil administratif a engagé les démarches dans ce sens et sollicité dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet les services municipaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement et les services cantonaux. Il a également mené une large consultation citoyenne auprès de la population.

Conformément au calendrier initialement prévu, le présent projet de résolution (accompagné de ses différentes annexes constitutives du plan directeur communal Genève 2040) vous a été soumis lors du plenum du Municipal des 26 et 27 novembre 2024 pour parvenir à une décision finale dans son plenum des 4 et 5 février 2025. Ce calendrier est conforme au cadre légal qui donne nonante jours au Conseil municipal pour examiner le document et procéder au vote.

Séance du 3 décembre 2024

Proposition du rapporteur et d'auditions

Le rapporteur est choisi.

Le rapporteur demande que la commission ne perde pas de temps pour pouvoir voter ce projet dans les temps.

On rappelle qu'une demande de délai a été votée, mais pas encore faite.

Le président passe au vote du renoncement de cette demande de délai.

Par 15 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) à l'unanimité aucun délai ne sera demandé.

Vote des auditions

Le président rappelle que les commissaires ont le droit de proposer une audition. Il ajoute que la commission est légitime pour accepter ou refuser les auditions.

Une commissaire propose l'audition de la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE) qui est la petite sœur de la Fédération des entreprises romandes (FER).

Une commissaire pense qu'il serait intéressant d'entendre le département en premier lieu. Le président pense qu'il est intéressant d'avoir des organisations fédératives comme l'Association transports et environnement (ATE). On demande si ce document, le Plan directeur communal (PDCom), a été communiqué.

Le président répond qu'il est public.

Il est proposé l'audition de l'ATE.

Il est proposé l'audition du Touring Club Suisse (TCS).

Le président passe au vote de l'audition de la NODE.

Par 9 oui (2 S, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 non (2 S, 1 Ve) et 3 abstentions (1 EàG, 2 Ve), l'audition de la NODE est acceptée.

Le président passe au vote de l'audition de l'ATE.

Par 13 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 3 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (S), l'audition de l'ATE est acceptée.

Le président passe au vote de l'audition du TCS.

Par 8 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 1 S) contre 6 non (2 S, 3 Ve, 1 EàG) et 1 abstention (S), l'audition du TCS est acceptée.

On évoque la Fédération suisse des urbanistes (FSU).

Le président passe au vote de l'audition de la FSU.

Par 15 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 4 S, 3 Ve, 1 EàG), l'audition de la FSU est acceptée à l'unanimité.

On se demande s'il ne faudrait pas entendre le Service des monuments et des sites (SMS) ou la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Il est remarqué que la question patrimoniale est incluse dans le plan.

On se demande s'il serait judicieux d'entendre «APRES-GENEVE, la Chambre de l'économie sociale et solidaire».

Il est demandé s'il est possible d'avoir certaines cartes plus grandes.

Le président en prend note. Il propose de revenir sur l'audition de la CMNS et d'«APRES-GENEVE, la Chambre de l'économie sociale et solidaire» le 17 décembre.

Séance du 17 décembre 2024

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de Mme Albane Ferraris, cheffe du Service d'urbanisme (URB)

Mme Perler prend la parole et se félicite que l'on parvienne au terme de la révision de ce PDCom. Elle rappelle la vaste consultation citoyenne qui a été menée, l'enquête technique auprès des services de l'Etat, les diverses séances avec la CAE, la visite de l'exposition, et la validation du Département du territoire (DT). Elle ajoute que l'idée est d'approuver ce plan en février, soit avant la fin de la législature.

Le président rappelle que les différents acteurs ont pu adresser leurs retours éventuels durant la phase d'observation.

Mme Perler acquiesce et déclare que ces observations et les réponses ont été communiquées à la commission. Elle rappelle encore que les recommandations de la commission doivent être approuvées dans le cadre de l'enquête technique. Elle mentionne qu'il serait ainsi impossible de proposer un objectif de canopée à 0. Elle signale par ailleurs que le programme de mise en œuvre est évolutif en fonction des avancées, raison pour laquelle il est question d'une vision s'étendant jusqu'à 2040.

Mme Ferraris souligne que l'enjeu majeur de la révision est d'élaborer et de faire valider le nouveau plan dans la même législature, ce qui n'est pas évident. Elle déclare que le déroulement du projet de révision est pour le moment conforme au calendrier fixé au départ. Elle rappelle que le Conseil municipal a nonante jours pour se prononcer sur le dossier à partir du moment où ce dernier lui est soumis, le Conseil d'Etat ayant pour sa part soixante jours pour se prononcer dès que le dossier lui est transmis. Elle rappelle la première présentation du 22 février 2022, le vote de la proposition PR-1493 le 24 avril 2022 et les séances de travail avec la commission qui se sont succédé.

Elle explique ensuite que les grandes orientations du Concept directeur seront pérennes alors que le programme de mise en œuvre sera mis à jour au fil du temps.

Elle signale que l'exposition a vu 3218 visiteurs durant les trente jours d'ouverture avec 22 visites guidées pour les services municipaux. 53 réponses ont été formellement adressées à la Ville à l'issue de la consultation publique. Elle déclare encore que la Ville a reçu de la part du DT la conformité au Plan directeur cantonal (PDCn) le 31 octobre 2024 avec des réserves de l'Office cantonal de la circulation, notamment un rappel concernant le fait que d'éventuelles modifications de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) (visant à la rendre plus ambitieuse et alignée sur les objectifs climatiques) sont du ressort du Grand Conseil.

Un commissaire rappelle que le peuple a voté la LMCE et il comprend que l'Etat rappelle à la Ville de Genève les périmètres de ses libertés et de ses devoirs. Il remarque ensuite que l'outil a été largement présenté à la commission, et il observe que les éléments politiques inhérents à ce plan sont traduits dans le détail. Il demande toutefois comment transmettre factuellement la traduction de cette politique. Il pense à la mobilité, aux espaces verts et à l'aménagement des espaces publics.

Mme Perler répond que le Conseil administratif a déterminé sa vision et a pris connaissance des positions des associations et de la population. Elle ajoute que des fiches ont ensuite été constituées pour traduire les volontés du Conseil administratif. Elle précise que ces fiches sont très détaillées, lesquelles sont mises à jour régulièrement.

Le commissaire remarque que dans le cadre de la zone artisanale de Châtelaine, on perçoit tout de même une exception.

Le président intervient et déclare que la mixité figure dans les objectifs du plan directeur.

Le commissaire répond que décision a été prise de conserver ce quartier pour l'artisanat, et il observe que l'on donne en fin de compte deux réponses différenciées.

Mme Perler répond qu'il y a là des activités qui ne se prêtent pas à une mixité avec des logements.

Mme Ferraris remarque que le maintien de la ville productive et circulaire est un principe acté et inscrit dans le projet de PDCom, et elle explique que ce maintien est un enjeu; un enjeu difficile en Ville de Genève. Elle rappelle qu'il reste deux zones industrielles en Ville de Genève, notamment à Châtelaine où la Ville est propriétaire, ce qui permet de maintenir des loyers abordables.

Le président rappelle qu'il y a en outre une halle qu'il faut maintenir.

Mme Ferraris acquiesce et déclare que si elle est inscrite au patrimoine, il est aussi question de l'utiliser de manière adaptée aux usages en vigueur dans la zone industrielle des Charmilles (ZIC).

Une commissaire demande pourquoi les réserves du Canton n'apparaissent pas dans la proposition.

Mme Perler répond que si le Canton ne permet pas à la Ville d'adopter le 30 km/h, par exemple, celle-ci peut y tendre sur certains axes qui ne respectent pas les normes de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Elle mentionne que cela aurait été possible sur le boulevard du Pont-d'Arve, mais elle remarque que le Canton ne l'a pas souhaité.

Une commissaire demande s'il est possible de réinterroger les plans localisés de quartier (PLQ) en regard du plan directeur.

Mme Ferraris répond que le Canton demande en définitive que les communes évaluent la possibilité d'accueil sur leur territoire et elle mentionne que c'est la raison d'être d'un plan directeur communal. Elle ajoute que pour ce faire, il convient de prendre en compte les projets envisagés et arrêtés. Cela étant, elle rappelle que le Canton a commencé un travail de révision des PLQ, la Ville ayant mis en œuvre de son côté des PLQ municipaux. Elle déclare qu'aller plus loin que le plan directeur sur ces questions sera une réflexion qui se développera certainement à l'avenir.

Un commissaire revient sur la zone industrielle de Châtelaine et mentionne que les derniers locaux vacants ont été attribués à des activités associatives, et il se demande ce qu'il en est de la notion de productivité.

Mme Perler répond que le projet des «Six-Toits» représente une petite partie de la zone et elle remarque qu'il s'agit de permettre à ces associations de lancer leurs projets, lesquels peuvent aboutir à une productivité. Cela étant, elle rappelle que la recherche dans les universités implique de nombreux subventionnements avec des résultats modestes qui aboutissent à deux ou trois applications dans la vie quotidienne. Elle évoque alors l'association Matériuum en mentionnant qu'elle est passablement sollicitée par la Ville de Genève.

Le commissaire demande si la dernière version du PDCom prend en compte le plan d'action du stationnement 2024-2028 cantonal, qui prévoit de ne plus émettre d'arrêtés de circulation pour différencier le parcage des deux-roues motorisés et des vélos.

Mme Ferraris répond que ce plan d'action a été soumis à la Ville en été, et elle remarque que l'échelle n'est pas la même que celle du plan directeur. Elle observe que le PDCom ne rentre pas dans le détail de l'attribution des places deux-roues.

Le commissaire remarque toutefois avoir lu dans le plan directeur que l'un des axes est de lutter contre tous types de trafic motorisé et notamment le parcage des deux-roues motorisés.

Mme Ferraris mentionne que le plan d'action parle de nouvelles places créées.

Un commissaire remarque que le Canton a finalement retoqué la Ville sur son plan dans les éléments qui ne respectaient pas le droit supérieur et notamment la conformité à la LMCE.

Mme Perler répond que le courrier du Canton précise que le plan est conforme au droit supérieur et n'émet que des recommandations en rappel de dispositions.

Mme Ferraris rappelle que le plan peut être adopté avec des réserves. Elle ajoute que la conformité n'aurait pas été octroyée cas échéant, et elle précise que les réserves sont évoquées pour marquer les différences politiques entre les entités. Elle précise que la réserve signale en fin de compte que la LMCE est en vigueur et que les modifications, après 2030, devront passer par le Grand Conseil.

Il est demandé si une synthèse du plan sera produite une fois qu'il aura été voté.

Mme Perler répond que tout est envisageable mais elle mentionne qu'il est compliqué de vulgariser un document aussi technique sans perdre en substance. Elle rappelle qu'un plan directeur ne se lit pas comme un roman.

Mme Ferraris rappelle qu'après l'adoption du dernier plan, une brochure avait été rédigée.

Le président remarque qu'il y a des enjeux d'égalité de genre dans les espaces publics, notamment sous l'angle de la sécurité. Et il observe qu'il n'y a pas un mot sur le fait d'être une femme dans les espaces publics.

Mme Ferraris répond que cette dimension apparaît en page 35 du concept directeur; une question qui a été débattue avec le Service Agenda 21 – Ville durable (A21).

Le président demande ce qu'il en est de la mise en œuvre.

Mme Perler répond que cette question est multiple avec notamment l'inclusion des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite.

Le président rétorque que la population des femmes est une population tout de même plus grande.

Mme Perler répond qu'il y a des stratégies multiples portant sur l'appréhension de l'espace public.

Mme Ferraris indique que le Plan lumière a ainsi fait un gros travail sur cette question. Elle ajoute que la question du mobilier urbain implique aussi ce problème, tout comme la question de l'animation de la rue et l'attribution des arcades.

Le président déclare ensuite qu'il est question de liaison de desserte avec une priorité pour les cycles, mais il déclare être sceptique quant à la réalité physique

du Canton. Il pense que le scénario qui est proposé (page 104) est irréaliste pour ne pas dire dangereux par rapport à la réalité de la sécurité sur les routes.

Mme Ferraris répond que la discussion avec le Canton doit dégager un langage commun, et elle mentionne que l'accord a porté sur des axes rapides pour les vélos. Elle précise que les gabarits sont toutefois plus étroits dans certains quartiers et elle mentionne qu'il a fallu aussi se focaliser sur les rues qui présentent moins de place. Elle rappelle qu'il n'est pas possible de faire passer partout des voies cyclables indépendantes. Elle ajoute que la cohabitation avec les voitures sera inévitable dans certains secteurs.

Le président remarque que la liaison de desserte n'évoque pas du tout les gabarits insuffisants.

Mme Ferraris répond qu'il faudra peut-être spécifier cet aspect plus clairement.

Une commissaire s'interroge sur la dynamisation des rez-de-chaussée et sur les moyens pour y parvenir, notamment au vu des changements de mentalité.

Mme Perler répond que le Plan d'utilisation du sol (PUS) est un outil très utile, et elle rappelle qu'il est fréquent que les préavis de la Ville imposent le respect de ce PUS. Elle ajoute qu'il est bien entendu nécessaire de s'adapter aux besoins de la population et elle rappelle que le PUS a valeur de loi aux yeux du Canton.

Mme Ferraris remarque qu'en page 20 du concept, un chapitre porte sur cette question. Elle rappelle que dans la couronne où se trouvent les grands ménages il y a moins de commerces, et elle mentionne qu'il faut inciter les acteurs du commerce et notamment de l'alimentation à ouvrir des arcades dans la couronne.

Audition de M. François Membrez, président, et de M. Yves Gerber, directeur, du Touring Club Suisse (TCS), section Genève

Le président observe que le TCS a adressé une opposition, raison pour laquelle la commission a souhaité l'entendre.

M. Membrez prend la parole en remerciant la commission pour cette audition. Il rappelle que le TCS a près de 150 000 membres à Genève. Si 86% utilisent régulièrement une voiture, ils ne sont que 23% à s'en servir pour se rendre au travail. Plus des deux tiers l'utilisent toutefois pour la mobilité de loisirs (68%) et d'achat (70%). En outre, 70% déclarent utiliser un vélo ou un vélo électrique régulièrement, contre 57% en 2021. 72% prennent les transports publics et 23% disposent d'une moto ou d'un scooter. Le TCS n'est donc pas uniquement le défenseur de la circulation motorisée.

Il explique que le TCS aimerait voir dans ce PDCom une part égalitaire entre les dimensions environnementales, économiques et sociales, selon les objectifs

de développement durable définis par l'Organisation des Nations unies (ONU), puisque l'idée est de faciliter la vie des gens et des entrepreneurs. Il ajoute que le TCS estime que ce plan ne prend pas suffisamment en compte l'avenir de la mobilité et se concentre trop sur les nuisances de la mobilité du passé. Il estime qu'il est nécessaire de laisser une place à la mobilité individuelle qui ne sera plus constituée de SUV polluants. Il précise que cela passe notamment par une stratégie de création de bornes de recharge en surface puisque de nombreux immeubles n'ont pas la possibilité d'installer de telles bornes. Il pense par ailleurs que supprimer plus de la moitié des places en surface n'est pas une bonne stratégie pour conserver une ville vivante, ce qui n'empêche pas le développement de parcours cyclables. Il signale que c'est le vœu d'une grande majorité des membres du TCS qui ont été consultés au mois de mai 2024. Il observe qu'il faut aussi garder du stationnement pour les deux-roues motorisés. Il rappelle que l'absence d'un périphérique nord oblige finalement un trafic pénétrant en ville, et il pense qu'il est nécessaire de conserver la fluidité des grands axes qui passent malheureusement par la ville.

M. Gerber déclare que la frontière entre le transport collectif et le transport individuel va se réduire au travers de la mobilité à la demande. Il ajoute qu'il n'y a pas une seule voiture de Mobility en surface sur le territoire de la Ville de Genève alors que les autres communes jouent ce jeu. Il indique que des navettes automatisées fonctionnent déjà à Belle-Idée et il remarque qu'il y a une absence totale dans le PDCom de ces questions ayant trait à une mobilité du futur qui sera décarbonée, connectée, automatisée et partagée. Il signale que dans l'hypercentre il y a 46 voitures pour 100 personnes, mais il rappelle que ce sont essentiellement des foyers de personnes seules puisque lorsqu'il y a des enfants, une voiture est souvent existante.

Il mentionne ensuite qu'il faudrait également pouvoir mutualiser les parkings et notamment les parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM) en recourant aux technologies modernes. Il rappelle que Genève compte 78% de locataires, ce qui implique des problèmes pour l'installation de bornes de recharge, et il remarque qu'une transition écologique nécessite un développement de ces bornes.

Il précise que le TCS estime qu'il faut une borne de recharge lente pour 1000 habitants et une borne de recharge rapide pour 10 000 habitants. Il remarque ensuite qu'il n'y a rien sur la mobilité de partage, et il déclare que le TCS invite la Ville de Genève à s'intéresser au *Shared Mobility Booster* qui est un programme existant à cet égard, dont le Canton est partenaire. Il signale ainsi que Bâle a réservé 200 places pour la mobilité de partage et il pense que ce sont des recommandations envisageables.

Il indique que si les voitures passent progressivement vers l'électromobilité, les deux-roues motorisés suivront tôt ou tard.

Il répète donc qu'il est regrettable que le PDCom priorise la dimension environnementale.

(Ndlr: le président se retire et est remplacé par Mme Christel Saura.)

Une commissaire remarque que pour le moment les SUV sont en plein boom.

M. Gerber répond qu'un SUV peut être une petite citadine légèrement rehaussée sans forcément être un gros 4×4. Il ajoute que les tendances hors de l'Europe voient plutôt une réduction des tailles des véhicules. Il rappelle que certains gabarits de voitures ne peuvent pas circuler à Tokyo.

M. Membrez mentionne qu'un plan directeur peut accompagner ces changements avec des zones à trafic limité par exemple, l'essentiel étant de ne pénaliser personne. Il remarque qu'il n'y a pas de zones à trafic limité en Suisse.

Il est remarqué qu'il y a une urgence climatique.

M. Gerber répond qu'elle n'est pas niée.

On demande ce qu'il en est du stationnement minimum.

M. Gerber répond qu'il y a un minimum de places prescrites pour les immeubles résidentiels et il déclare que le Canton prend ce minimum pour un maximum.

On demande dans quelles villes se trouvent de nombreuses bornes de recharge.

M. Gerber répond que c'est le cas à Paris et à Nyon.

Une commissaire remarque que le PDCom ne parle pas du métro qui a été annoncé. Elle observe que ce métro semble possible alors qu'un tunnel sous le lac n'était pas possible.

M. Gerber répond qu'il est étonnant que le PDCom ne prenne pas en compte les projets du Canton.

M. Membrez signale que le sous-sol n'est pas le même dans la zone où ce métro est envisagé que là où était prévu le tunnel.

Audition de Mme Giovanna Ronconi, coordinatrice Groupe FSU-GE Fédération suisse des urbanistes (FSU) et de M. Marcos Weil, membre

M. Weil prend la parole et déclare que le volet politique du plan directeur, soit le concept et les stratégies, est très ambitieux et va dans le sens des objectifs fixés par le Canton, ainsi que par le plan climat communal. Il relève toutefois que la traduction de ces ambitions et engagements dans le volet technique (programme

de mise en œuvre) n'est pas explicite. Ainsi, les «plans d'actions» consistent dans une énumération de projets engagés et donnent ainsi l'impression que ce plan directeur s'inscrit dans la continuité des politiques publiques menées par la Ville jusqu'à présent. Or, les objectifs climatiques (réduction d'un facteur 10 de nos émissions de gaz à effet de serre) impliquent des mesures disruptives. Il existe bien sûr toujours une tension entre «continuité» et «rupture»: il faut évaluer ce qu'on garde, ce qu'on réoriente et ce qu'on abandonne. A titre d'exemple, il cite les très nombreux PLQ en force, dont certains ont plus de dix ans et qui très probablement n'intègrent pas ou peu les enjeux actuels. Or, ces PLQ constituent un important levier d'action pour agir sur ces territoires qui se transforment et pour démontrer comment concilier densification et augmentation de la biodiversité, de la canopée, etc. Des arbitrages devront être faits, mais ils n'apparaissent pas dans le PDCom.

Mme Ronconi déclare qu'il faudrait préciser et qualifier cette densification dans le plan directeur avec un positionnement clair.

M. Weil ajoute qu'un plan directeur est un instrument de dialogue entre la Ville et le Canton. Dès lors, ce plan devrait être plus explicite à l'égard du Canton en mettant en évidence les propositions de la Ville dans le cadre de la révision du PDCn. Le PDCom peut/devrait alimenter la révision du PDCn.

La présidente imagine qu'il y a eu des échanges entre la FSU et la Ville de Genève.

M. Weil acquiesce.

On demande quels seraient les aspects à revoir.

M. Weil répond que les PLQ, il y a dix ans, n'intégraient pas les problématiques environnementales actuelles et il pense qu'il faudrait imaginer une révision de ces PLQ. Il ajoute qu'il serait aussi intéressant d'avoir une projection des nouveaux logements en lien avec les objectifs qui ont été fixés (30% de canopée, biodiversité, perméabilité des sols, etc.).

Mme Ronconi rappelle que 30% de canopée équivaut à la canopée du parc des Bastions et elle déclare que ce développement autant qu'une augmentation de la biodiversité impliquent une politique très forte et des investissements importants; investissements qui sont maintenant inscrits dans une planification à dix ans.

Un commissaire avait l'impression que ce plan allait dans une direction différente de la réalité actuelle, avec le maintien d'activités du secondaire ou le réemploi, et il demande quelles sont les orientations fortes qu'il faudrait adopter.

M. Weil répond que c'est le programme de mise en œuvre qui semble s'inscrire dans la continuité alors que les principes sont pour leur part très forts. Il précise que le programme de mise en œuvre semble ainsi déconnecté des principes généraux.

Mme Ronconi mentionne que les principes généraux fixent des objectifs ambitieux comme les 30% de canopée et elle remarque que pour y parvenir, des actions drastiques seront nécessaires.

On demande des exemples d'actions drastiques.

Mme Ronconi répond que le plan directeur de la Ville de Nyon prévoit que les plans d'affectation imposeront à l'avenir une perméabilité des sols à 50%.

On demande si les personnes auditionnées ont des exemples d'amélioration pour ce plan directeur excepté la révision des PLQ de plus de dix ans.

M. Weil répond que le plan directeur devrait expliciter le lien entre les ambitions affichées et les mesures localisées qui permettront de les atteindre, au risque de rester dans un discours déclamatoire et pas suffisamment opérationnel.

Il est rappelé que le PLQ est un outil cantonal et remarqué que la Ville n'a pas de compétences pour requestionner des PLQ adoptés.

M. Weil répond que le Canton lui-même a requestionné des PLQ sous l'angle patrimonial et environnemental. Il ajoute que c'est un outil de dialogue avec le Canton. Il se demande, cela étant, si le PLQ est toujours le bon outil pour mener des opérations complexes dans le tissu bâti en termes de renouvellement urbain, et il pense que la Ville pourrait proposer au Canton de redéfinir les outils de planification.

On demande en quoi le parc des Bastions représente 30% de canopée.

Mme Ronconi répond que c'est l'allée centrale, par rapport au parc, qui représente 30%.

On remarque que les 50% de perméabilisation envisagés à Nyon portent sur les nouveaux projets et non sur l'existant. Mme Ronconi acquiesce.

On se demande si requestionner les PLQ ne risque pas de réengager des mois de délais et des recours.

M. Weil répond qu'il faudrait étudier quels PLQ doivent être revus sous l'angle des enjeux actuels.

Audition de M. Yves Menoud, secrétaire patronal, et de M. Gilles Rangon, membre du comité, Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE)

M. Menoud prend la parole et déclare que la NODE est une organisation qui existe depuis plus de cent ans avec à l'origine les boulangers et les bouchers; une organisation qui s'est développée au cours des années, avec l'autorisation en 1948 de créer une caisse interprofessionnelle. Il précise qu'elle comporte

1000 membres dont 600 commerces, une grande partie des métiers de bouche et 600 indépendants.

Il explique avoir eu une présentation de ce plan directeur par le truchement de Mme Perler. Il déclare alors que ce document a des avantages et des inconvénients. Il estime que ce document est une vision à 2040 avec des objectifs très concrets et une feuille de route. Or, il observe que l'évolution de la société implique qu'il faut rester souple alors que ce document semble très rigide, ce qui peut être problématique pour l'économie.

Il ajoute que l'économie locale est peu intégrée même si l'économie circulaire est évoquée. Il rappelle que les habitants ont des besoins auxquels il faut répondre en harmonie avec un contexte. Il déclare avoir cassé sa boîte à pain et n'avoir trouvé que trois endroits où en racheter une sur l'ensemble du canton; démonstration que les infrastructures de mobilité sont nécessaires pour répondre aux besoins. Il observe que le plan directeur reflète en l'occurrence peu une économie intégrée dans cette réalité.

M. Menoud ajoute qu'un commerce ne fonctionne pas avec seulement le pâté de maisons autour de lui et qu'il a besoin des infrastructures de mobilité. Il rappelle par ailleurs que la Ville de Genève a des forces extraordinaires, une dimension touristique, une Genève internationale, une Genève de congrès et des cachets comme la Rade. Et il pense que ce plan directeur devrait valoriser ces aspects tout comme la culture qui implique une dynamique très forte; dynamique mal coordonnée. Il rappelle qu'il existe maintenant des arcades vides dans les Rues-Basses, ce qui n'était pas le cas il y a cinq ans. Il rappelle par ailleurs que le commerce sur Internet s'est largement développé depuis le covid et que Genève est entouré de frontières derrière lesquelles il existe aussi des commerces. Il pense donc que le plan directeur communal devrait intégrer le pan économique d'une manière plus importante.

Quoi qu'il en soit, il rappelle que la Ville a ouvert le dialogue avec l'économie, ce qui n'était pas le cas au préalable.

Une commissaire demande s'il a des suggestions pour diminuer la rigidité de ce plan directeur. Elle demande également ce qu'il faudrait faire en faveur des commerces.

M. Menoud répond que Genève a une capacité commerciale bien plus importante que sa taille ne le permet, et il remarque que c'est en fin de compte son histoire, sa renommée et son aura qui permettent cette capacité. Il pense qu'il serait bon de capitaliser sur les rues commerciales. Il ajoute que ce n'est pas parce que l'on développe une zone piétonne que le commerce se développe. Il remarque que lorsque cette zone piétonne est mal conçue, elle est morte.

On demande ce qu'il souhaite concrètement.

M. Menoud répond que les membres de son association ont des avis parfois divergents. Il remarque que la politique de décoration de Noël que la Ville a développée va en l'occurrence dans le bon sens.

Il lui est demandé des exemples de rues piétonnes qui ont mal tourné.

M. Menoud répond qu'elles ne sont pas spécialement à Genève. Il ajoute qu'avoir des terrasses a des aspects positifs mais pas uniquement, et il remarque qu'un plan directeur doit offrir une certaine souplesse. Il pense que les petites structures sont des atouts fondamentaux, surtout lorsque l'on constate que les grosses entreprises et les banques commencent à sortir de la ville. Il évoque alors la place des Grottes et le magasin qui vendait des graines en vrac, et il remarque que ce commerce a déménagé en raison des nuisances de la place piétonne.

On observe que le boulanger voisin va très bien.

M. Menoud acquiesce mais mentionne qu'il n'est pas adapté pour répondre aux besoins des personnes transitant par la gare. Il remarque qu'il faut un équilibre et un panachage d'offres.

On demande si certains éléments apparaissent en opposition à l'économie.

M. Menoud répond qu'il ne veut pas critiquer ce plan et vouloir plutôt l'accompagner. Il veut pouvoir continuer à travailler avec la Ville de Genève.

On demande alors s'il a des recommandations.

M. Menoud répète que l'économie n'est pas assez présente, notamment dans l'introduction, et il pense qu'il faut un équilibre entre l'environnement, l'économie et le social.

Un commissaire demande s'il y a des aspects qui sont systématiquement irritants pour les membres de son association.

M. Menoud répond qu'il est clair que la mobilité est un aspect fondamental; une mobilité raisonnée mais adéquate. Il mentionne qu'il n'est pas possible de vivre en autarcie dans son appartement. Il ajoute qu'il est nécessaire d'approvisionner les magasins; de pouvoir se rendre chez le médecin; etc.

Discussion et auditions

La présidente rappelle que l'ATE sera entendue le 7 janvier, jour du vote. Elle demande alors si la commission souhaite l'audition de l'Office du patrimoine et des sites (OPS) et de la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire.

On signale que Genève Commerces souhaite être entendue.

On indique avoir proposé l'audition du Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe).

La présidente déclare qu'il y a cinq auditions et elle remarque que le secrétariat peut tenter de solliciter les uns et les autres.

Une commissaire pense qu'il est dommage d'entendre le service du patrimoine.

La présidente rappelle qu'il est possible d'écrire à ce service pour lui demander sa position.

On rappelle que les offices cantonaux se sont exprimés dans le cadre des préavis.

Il est remarqué qu'il serait intéressant d'entendre le Canton pour avoir son opinion sur les recommandations.

Vote des auditions

La présidente passe au vote de l'audition de la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire.

Par 14 oui (3 Ve, 1 EaG, 3 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de l'audition de l'OPS.

Par 8 non (3 Ve, 3 S, 2 LC) contre 3 oui (PLR, MCG, UDC) et 3 abstentions (1 EaG, 2 PLR), l'audition est refusée.

La présidente passe au vote de l'audition de Genève Commerces.

Par 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 non (S) et 5 abstentions (3 Ve, 1 S, 1 EàG), l'audition est acceptée.

La présidente passe au vote de l'audition du CFRGe.

Par 14 oui (3 Ve, 1 EaG, 3 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Il est proposé que la commission demande sa position écrite à l'OPS.

Les commissaires acquiescent. La présidente en prend note.

Séance du 7 janvier 2025

Audition de Mme Caroline Marti, présidente de l'Association transports et environnement (ATE) Genève

Mme Marti prend la parole et relève la qualité des documents qui ont été remis ainsi que la démarche participative organisée par la Ville de Genève. Elle indique que l'ATE apporte son soutien aux principes mis en avant dans ce plan directeur qui identifie les principaux enjeux en lien avec la mobilité: notamment l'ambition de mettre en œuvre une ville du quart d'heure, la prise en compte des personnes âgées, la redistribution de l'espace urbain, la lutte contre les nuisances et le trafic motorisé individuel, et la promotion des modes de transport les plus efficaces et les plus durables.

Cela étant, elle observe qu'il y a une opportunité pour le développement de la marche à pied à l'échelle de la ville avec la révision du plan directeur pour piétons qui date de 2004 et une consolidation des réseaux piétons. Elle déclare, par ailleurs, que plusieurs points nécessitent une certaine attention, notamment les conflits potentiels entre les vélos et les piétons. Elle pense en l'occurrence qu'il faudrait partir du principe que ces deux flux devraient être séparés sauf lorsque cela est véritablement impossible. Elle pense en outre qu'il faudrait éviter de faire un amalgame entre les zones à priorité piétonne et les zones piétonnes, qui ont toutes deux des statuts différents. Elle évoque la rue Leschot à cet égard.

Elle évoque encore le schéma inclus dans le document et constate que ce dernier ne fait pas mention de projets de vraies zones piétonnes à l'échelle des quartiers qui sont pourtant importantes pour la vie de ces derniers. Elle signale en outre qu'il faudrait être attentif à la sécurisation des passages piétons et mentionne ne pas avoir constaté d'action à cet égard dans le plan directeur. Elle estime qu'il convient également d'aller plus loin dans la sécurisation des abords des écoles.

Quant à la mobilité cycliste, elle observe que Pro Vélo a fait des remarques circonstanciées sur lesquelles elle ne reviendra pas. Elle demeure pourtant dubitative à l'égard du réseau de proximité qui est envisagé avec une mixité d'aménagement, notamment sous l'angle de la sécurité. Elle pense qu'il faut éviter de chercher le quantitatif au détriment du qualitatif en termes de pistes cyclables.

Elle salue par ailleurs les ambitions élevées de ce plan directeur et la vision politique à long terme à propos de la réduction du transport motorisé individuel qui se fait au travers de la réduction du nombre de places de stationnement. Elle estime que la politique menée par le Canton est à cet égard aberrante puisque le stationnement est un levier sur le trafic automobile.

Elle attire l'attention de la commission sur la réduction de la vitesse qui présente des avantages mais qui n'a pas la même portée qu'une zone 30. Elle rappelle

que des mesures d'aménagement sont prises dans ces dernières, ce qui n'est pas le cas sur les tronçons où la vitesse a été réduite. Quant aux bornes d'électromobilité, elle ne pense pas que la voiture électrique puisse être considérée comme une solution à la voiture thermique puisque c'est le nombre de l'ensemble de ces véhicules qui doit diminuer. Mais elle observe que les taxis rencontrent de grandes difficultés pour se recharger faute de bornes électriques.

Elle pense également qu'il est judicieux de limiter l'accès à certaines rues pour les camions de plus de 28 tonnes, mais elle se demande s'il ne faudrait pas étendre cette limitation également aux camions de plus petit tonnage.

Quant aux transports publics, elle mentionne avoir l'impression que ce sont les grands oubliés dans ce plan alors que le cœur des transports publics se trouve en ville de Genève. Elle pense qu'il convient de faire attention aux aménagements envisagés sur les pôles d'échange afin que ces derniers restent fonctionnels. Elle signale que certaines populations sont très dépendantes des transports publics, notamment les personnes âgées, et elle remarque que certains quartiers du centre-ville ne sont pas forcément bien reliés, comme les Pâquis et Plainpalais. Elle ajoute que le U lacustre est par ailleurs très mal desservi.

Mme Marti ajoute que le pont du Mont-Blanc reste à réfléchir à la suite de la votation, avec peut-être un projet de tram qui pourrait relier les deux rives.

Une commissaire évoque les camions de 28 tonnes et elle remarque que le poids d'un bus à plein est de 24 tonnes. Or, elle rappelle que des aménagements sont prévus pour ces bus. Elle signale par ailleurs que de nombreuses rues où sont dirigés des camions de livraison comportent des contre-sens cyclables, ce qui lui semble dangereux.

Mme Marti acquiesce et déclare qu'un contre-sens cyclable n'apporte évidemment pas la même sécurité qu'une piste cyclable, et elle pense qu'il convient en effet d'être attentif à ces points. Elle rappelle par ailleurs que les itinéraires et les arrêts des bus sont planifiés, ce qui n'est pas le cas des camions. Elle estime qu'une vraie réflexion devrait être menée sur la logistique urbaine avec des véhicules adaptés aux quartiers.

On demande si toutes ces remarques ont été faites aux services de la Ville de Genève. Mme Marti répond par la négative.

Une commissaire pose une question sur l'éventualité d'un passage de trams sur le pont du Mont-Blanc.

Mme Marti répond que c'est un projet à long terme poursuivi par le Canton. Elle rappelle qu'il n'y a pas de tram entre les Eaux-Vives et la rive droite, ce qui ne favorise pas ce moyen de déplacement. Elle pense dès lors que ce scénario serait favorable.

On pensait que les trams avaient été supprimés sur ce pont en raison de leur poids.

Mme Marti répond qu'il faudrait en effet renforcer le pont.

Une commissaire demande quelle est la position de l'ATE sur la proposition portant sur des parkings relais.

Mme Marti répond que l'ATE est favorable à cette proposition tant que ces parkings ne sont pas trop proches du centre-ville. Elle mentionne que l'Etoile est ainsi trop proche.

On répond que ce parking est pourtant idéal en étant proche du tram et à la sortie d'une autoroute.

Mme Marti répond que l'ATE est en faveur de la suppression de cette bretelle d'autoroute.

Audition de Mme Corinne Bonnet-Mérier, présidente du Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe), et de M. Olivier Dufour, membre du comité CFRGe

M. Dufour prend la parole et déclare qu'il s'agit de la 28e prise de position du CFRGe depuis 2020 sur les plans directeurs des différentes communes du canton. Il rappelle que les personnes en fauteuil roulant sont des piétons au sens de la législation, et il remarque que la mixité des flux de piétons et de cyclistes demeure compliquée pour les personnes en fauteuil roulant, compte tenu du comportement des cyclistes. Il précise que les personnes qui ont des troubles du spectre autistique sont confrontées aux mêmes problèmes. Il estime donc que le plan directeur devrait prendre position sur le sujet. Il rappelle d'ailleurs qu'une première intervention avait été faite à cet égard auprès de M. Dal Busco en 2019.

Le président demande si le plan directeur n'est pas satisfaisant à cet égard.

M. Dufour répond que déclarer une intention demeure insuffisant. Il pense que des mesures ou des panneaux indicateurs sont nécessaires. Il remarque que les places sont des espaces plus compliqués pour la gestion de ces différents flux.

Mme Bonnet-Mérier prend la parole et déclare que la signalétique est en effet importante, sachant que toutes les personnes qui circulent en ville ne sont pas forcément genevoises, qu'elles peuvent être de passage, ne pas parler français, comme les touristes. Elle pense que la signalétique doit être universelle et complétée par des pictogrammes, compréhensibles dans n'importe quelle langue.

M. Dufour ajoute que si les aménagements qui sont réalisés respectent la norme de 2013, la situation serait déjà améliorée. Il évoque ensuite la Fiche M1 sur le plan piétonnier en remarquant que ce dernier n'est pas traité. Et il déclare

que le CFRGe demande que les associations de personnes à mobilité réduite soient associées à la réflexion sur le prochain plan piéton. Il ajoute que les principes objectifs qui figurent dans le plan d'action du Canton devraient être repris par la Ville de Genève, ce d'autant plus que celle-ci s'est engagée en 2019 pour l'accessibilité universelle.

Il évoque encore le document du projet d'agglomération IV qui est une référence. Il ajoute que les magistrales piétonnes devraient être également reprises par la Ville de Genève. Il pense que des groupes focalisés devraient œuvrer dans un premier temps avant d'intégrer les chefs de service. Quant au stationnement, il mentionne que le CFRGe travaille avec le Canton et les communes en remarquant qu'il y a une vraie discussion qui est en cours à ce propos.

Le président demande si un moyen pour éviter les conflits d'usage pourrait relever d'aménagements clairs et bien distincts.

M. Dufour acquiesce et mentionne qu'il y a parfois de vrais problèmes techniques – comme le goulet d'étranglement à Montbrillant derrière la gare – qui nécessitent des discussions entre les services et les associations.

Mme Bonnet-Mérier pense que la séparation des flux est une nécessité pour tout le monde. Elle remarque que n'importe quel parent sait à quel point peuvent être anxiogènes les lieux où circulent des cyclistes ou les trottinettistes.

Le président pense que la mixité des flux est un rêve d'urbanistes postmodernes.

Un commissaire remarque que la mixité envisagée dans les nouveaux quartiers est souvent mise en avant, et il pense que cette vision est en effet utopiste. Il demande ce qu'il en est de ce rapport rédigé par le CFRGe que M. Betty a sollicité.

M. Dufour répond qu'au travers du travail qui a été fait sur le stationnement, un rapport a été réalisé sur les places pour handicapés se trouvant dans l'hypercentre et il remarque que ce document liste de nombreux éléments pouvant être problématiques.

Mme Bonnet-Mérier mentionne ainsi qu'elle mesure 1 m 30 sur son fauteuil roulant, ce qui implique une vision différente de celle d'une personne valide. Et elle observe que se retrouver dans des situations problématiques vingt fois par jour est fatigant.

On déclare qu'il est étonnant qu'il n'y ait pas de cahier des charges au sein des services.

Mme Bonnet-Mérier répond qu'il y a des normes, et une indication de prendre en compte l'accessibilité dans les projets, lesquelles ne sont pas forcément toujours confortables, et elle remarque qu'il faut l'implication de personnes concernées pour compléter la vision sur l'accessibilité universelle.

Audition de M. Antonin Calderon, représentant de l'association Après – Le réseau de l'économie sociale et solidaire

M. Calderon prend la parole et déclare que son association fédère 500 entreprises et travaille à développer des filières économiques répondant aux besoins des gens en dégageant le moins de CO_2 possible. Il remarque que ce plan directeur est ambitieux et va dans la direction d'un bien-vivre dans les quartiers à Genève tout en prenant en compte les limites planétaires.

Il remarque que son association a développé une stratégie «rez-de-chaussée» à Lancy, et il mentionne que le plan directeur pourrait aller plus loin dans ce sens en développant une réflexion sur la gouvernance des propriétaires dans les quartiers, soit l'animation des arcades et la manière de consommer. Il pense que des stratégies devraient être développées pour mettre autour de la table les propriétaires. Il ajoute qu'une coopérative de quartier est en train de se mettre en place à Plan-les-Ouates, laquelle perçoit les loyers et distribue l'attribution des espaces. Il observe qu'il y a en l'occurrence un intérêt pour les propriétaires à mener une réflexion sur les rez en intégrant les habitants. Il ajoute que des études permettent en fin de compte de déterminer les besoins du quartier, tant sous l'angle sociétal qu'économique en établissant une péréquation des loyers. Il ajoute que son association a travaillé sur le quartier des Vergers à cet égard. Il précise également que l'association a été retenue pour la gérance centrale de Quai Vernets et il mentionne que l'enjeu est de proposer du lien social dans ce quartier ainsi que des structures de biens et services et une flotte de véhicules partagés. Il mentionne, en d'autres termes, que l'idée est de créer des emplois locaux. Il déclare que la logique de l'économie circulaire qui est mise en avant dans le plan directeur s'inscrit ainsi dans ce sens, et il espère que ce document permettra de développer plus avant ces aspects.

Le président demande si la dimension foncière manque dans le plan directeur communal.

M. Calderon pense que l'outil de la gouvernance des rez-de-chaussée ou des quartiers devrait être renforcé. Il mentionne que si la Ville établit des règles du jeu en amont, il est plus simple ensuite de prévoir des programmations de quartier; une opinion en l'occurrence partagée par plusieurs promoteurs et propriétaires.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'économie circulaire.

M. Calderon répond que l'idée est de consommer au plus proche avec des filières économiques locales. Il ajoute que l'économie de fonctionnalité porte sur des objets utilisés occasionnellement qui peuvent être partagés, ce qui coûte moins cher.

On demande ce qu'il faut penser des plans d'utilisation du sol.

M. Calderon répond que l'association s'est penchée sur les PUS il y a quelques années, et il remarque que ces PUS sont des garde-fous qui permettent de garantir

aux habitants des quartiers vivants. Cela étant, il rappelle que les PUS n'intègrent pas certains aspects tels les impacts écologiques des activités. Personnellement, il ne toucherait pas aux PUS.

On demande si une mutualisation entre habitants serait envisageable pour les arcades qui ne sont pas utilisées.

M. Calderon répond que des arcades vides représentent des opportunités pour les habitants, qui peuvent finalement en faire des lieux venant répondre aux besoins. Il estime qu'il est préférable d'utiliser ces arcades vides afin de créer des dynamiques plutôt que de les laisser à l'abandon. Il mentionne que l'enjeu relève en fin de compte des financements et il mentionne que c'est l'intérêt de mettre autour de la table les propriétaires.

Cela étant, il rappelle que les propriétaires préfèrent en général laisser vides ces arcades puisque les louer à des loyers plus bas entraîne une diminution de l'actif de l'immeuble. Il déclare que ce constat est regrettable, et il remarque que les loyers oscillant entre 160 et 300 francs le mètre carré restent très accessibles. Il ajoute que la Ville peut en l'occurrence faire des choix politiques en décidant de subventionner des arcades à destination des habitants.

Une commissaire évoque l'arcade de blanchisserie à Vieusseux qui va dans le sens de ce qui est expliqué. M. Calderon en prend note.

On évoque l'émission «Mise au point» du dimanche précédent qui en parle.

M. Calderon évoque aussi l'exemple de la Conciergerie de Belles-Terres.

Prise de position écrite de Mme Flore Teysseire, secrétaire patronale, Genève Commerces

Le président évoque la prise de position de Genève Commerces en observant que tout le monde en a pris connaissance. Il rappelle alors que la commission doit impérativement voter cet objet ce soir. Il rappelle également qu'il n'est pas possible de proposer d'amendements, mais que les recommandations sont envisageables.

Une commissaire déclare qu'il aurait été appréciable de pouvoir faire un retour à son groupe, raison pour laquelle elle s'abstiendra.

Une autre commissaire partage cette opinion en mentionnant que ce plan est d'importance.

Un commissaire déclare que c'est un document technique qui exprime une volonté politique et qui s'applique à de nombreux projets. Il remarque que 50% de ces projets au moins s'inscrivent à l'opposé de la politique de fluidification du trafic, ce qui est tout de même délicat.

Un commissaire rappelle que les délais ont été annoncés depuis longtemps. Il ajoute que son groupe proposera des recommandations et pourra voter ce soir.

Une commissaire rappelle que même si les délais sont connus, les auditions et les documents qui arrivent nourrissent la réflexion, et elle répète qu'il n'est pas possible de voter cet objet sans avoir consulté le groupe.

Un commissaire déclare que son groupe pourra voter ce soir. Discuter en caucus entraînera bien évidemment des positions politiques. Il ajoute qu'il ne proposera pas de recommandations sur un document aussi important qui a nécessité des années de travail.

Le président rappelle que le calendrier a été annoncé à plusieurs reprises et il se déclare surpris de la position de certains.

Un commissaire mentionne que la majorité en plénière est connue et il remarque que tout cela est une affaire politique. Il ajoute que ce plan va impacter la manière dont la ville sera vécue jusqu'en 2040. Le président acquiesce.

Le président passe au vote sur l'entrée en matière de la proposition PR-1654.

Par 13 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (UDC, PLR), l'entrée en matière sur la proposition PR-1654 est acceptée à la majorité.

Recommandations

Une commissaire du Parti socialiste déclare que la première audition avait évoqué un document de synthèse destiné à la population, et elle estime que cette accessibilité est une nécessité. Elle propose donc la recommandation suivante: *«à produire un document de synthèse pour une meilleure accessibilité du PDCom au public»*.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande comment synthétiser les graphes et les cartes qui figurent dans le plan.

Le président mentionne que le plan cantonal propose une carte générale et il déclare qu'il est possible de demander une carte de ce type. Il rappelle par ailleurs que plusieurs associations souhaitent une séparation claire entre les différents modes de circulation, dans la mesure du possible.

Le commissaire déclare que les mots ont leur importance et mentionne qu'il faut indiquer «lorsque cela est possible».

Le président acquiesce et propose la recommandation suivante: *«retenir une séparation claire entre usagers sur les voies et voiries à chaque fois que cela est possible»*.

Vote des recommandations

Le président passe au vote de la première recommandation: «à produire un document et une carte de synthèse pour une meilleure accessibilité du PDCom au public».

Par 12 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC) et 3 abstentions (PLR), cette recommandation est acceptée à la majorité.

Le président passe au vote de la seconde recommandation: «retenir une séparation claire entre usagers sur les voies et voiries à chaque fois que cela est possible».

Par 11 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (1 LC, 3 PLR), cette recommandation est acceptée à la majorité.

Prises de position et vote

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois mentionne que ce plan directeur est basé sur le plan climat avec des modèles statistiques inadéquats. Il ajoute que l'instruction a été très intéressante et il constate que la promotion d'une mobilité dissuasive pour tous les non-Genevois, alors que Genève est une ville-centre, ne convient pas. Il déclare par ailleurs que parler de ville nourricière relève du *greenwashing*. Il ajoute qu'il est question d'économie circulaire alors qu'il s'agit en fin de compte d'économie subventionnée, ce qui est très loin du concept de ville productive. Il ajoute que son groupe refusera ce plan directeur communal.

Un commissaire du Parti libéral-radical salue la prise de parole. Il donne alors deux définitions du mot «ostracisme» en mentionnant que ce sont précisément des groupes particuliers qui pour l'heure édictent la règle de demain. Il ajoute que cet outil constitue en fin de compte un programme et il déclare que son groupe s'abstiendra pour le moment en prenant position en séance plénière. Il doute, cela étant, qu'une commission puisse être armée pour étudier dans ce délai un tel document.

Un commissaire des Vert-e-s remarque que ce projet aurait pu susciter plus de discussions en amont, en plusieurs étapes. Il ajoute qu'il est illusoire de vouloir prendre une position intelligente en trois séances. Il pense que ce plan est très ambitieux avec certainement des visions politiques, mais il ne croit pas que ce soit le moment de refaire le PDCom, surtout à l'aube des élections. Cela étant, il remarque que les consultations ont été nombreuses, ce qu'il faut saluer. Il doute également que la commission soit suffisamment éclairée pour évaluer ce document.

Le président rappelle qu'il y a eu d'autres étapes dans l'étude de ce PDCom, notamment en 2022. Il ajoute que des séances avec relevées ont été organisées

avec un travail intense de la part du secrétariat, et il remarque que les délais légaux ont été imposés.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la première séance laissait entendre que les thématiques seraient abordées par la suite avec finalement deux heures pour se prononcer.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que ce plan correspond aux idéaux et aux objectifs de son groupe, et elle mentionne qu'il est possible que des recommandations soient apportées par son groupe en séance plénière.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que les commissaires n'ont peut-être pas les compétences, mais elle mentionne que ce plan directeur est hors sujet des lignes directrices de l'UDC Suisse. Elle ajoute que les commerces seront pénalisés au dire même des professionnels. Elle déclare que son groupe refusera donc ce projet.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe a été agréablement surpris par l'ambition de ce projet et le travail accompli. Il ajoute que ce plan est un pas en avant pour la population genevoise même s'il y a des points qui sont discordants. Il remarque que ce plan va dans le sens de la libération de la ville d'un trafic superflu et de l'économie circulaire; un plan qui vise à ne pas créer des zones industrielles et des quartiers d'habitation séparés mais une mixité, et il mentionne que son groupe votera largement ce projet.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que le PDCom est un exercice complet et long, un exercice de prospective sur quinze ans, et elle pense que ce travail a été réalisé avec succès. Elle ajoute que ce travail a été fait avec des démarches participatives, ce qui a été bien reçu par la population.

Vote de la proposition PR-1654 avec les recommandations

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG), contre 2 non (MCG, UDC) et 5 abstentions (3 PLR, 2 LC), la proposition PR-1654 est acceptée à la majorité.

Le président remercie alors les commissaires pour ce travail. Il propose que la commission émette une information à l'intention des rédactions de journalistes afin de signaler que la commission a pris position. Il rappelle que cette pratique est usuelle.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que cette proposition est quelque peu étonnante et il mentionne que son groupe ne se privera pas de communiquer également sur ce type de pratique.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'il est vrai qu'il y a un communiqué de presse sur le budget, mais elle mentionne être dérangée que ce

soit le cas pour un projet de ce type. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'intérêt à ouvrir ce débat maintenant alors qu'il sera évoqué en séance plénière dans un mois.

Une commissaire des Vert-e-s déclare que la population sera en l'occurrence avertie et pourra suivre les débats sur Léman Bleu.

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne que tout le monde sait la raison pour laquelle cette proposition est faite. Il ajoute que ce communiqué de presse participe de la construction d'un discours qui fait que le Conseil administratif aura déjà préparé et adapté le débat. Il observe que jamais la CAE n'a émis de communiqué de presse.

Il est rappelé par une commissaire du Parti socialiste qu'il y a une obligation légale de voter ce texte, et elle mentionne qu'il est plus important de faire un communiqué de presse sur un document de cette nature que sur un budget. Elle ajoute que c'est une priorité. Elle estime qu'il est important d'informer la population.

Le président rappelle que cette pratique a déjà été adoptée dans d'autres commissions, et des commissions qui ne sont en l'occurrence pas celle des finances. Il ajoute qu'un vote doit être fait pour pouvoir annoncer l'état des travaux.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que cette communication doit se faire après le vote du Municipal, pas avant. Cela étant, il ne croit pas que ce communiqué de presse permette à la société civile de prendre connaissance de ce document complexe, de déterminer une recommandation et de la communiquer au Conseil municipal. Il rappelle en outre que ce vote de commission doit permettre aux partis de digérer un tel projet et de prendre position en séance plénière.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que les journalistes seraient dès lors informés avant les partis, ce qui semble curieux.

Le président rappelle que les délais sont publics.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois suggère que le communiqué de presse devrait dès lors préciser qui a voté pour et qui a voté contre. Il demande ensuite si la lettre adressée à l'Office du patrimoine a été envoyée.

Le président acquiesce, un retour sera fait par mail.

Une commissaire du Centre salue le travail d'organisation sur cet objet, sachant que ce travail n'est pas une mince affaire. Elle rappelle que la commission a dû travailler également très rapidement sur d'autres objets importants sans qu'il y ait eu de communiqué de presse.

Le président rappelle avoir également proposé à la commission que des communiqués de presse soient faits pour les initiatives qui avaient été étudiées, et il mentionne qu'il n'y a pas d'instrumentalisation.

Un commissaire des Vert-e-s craint la sur-communication dans la presse avant la séance plénière et il pense qu'il est préférable d'éviter une bagarre politique de cette nature et par ce moyen dans cette période électorale sur ce sujet du PDCom qui mérite mieux. Le président retire donc sa proposition.

PROJETS DE RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

– de produire un document et une carte de synthèse pour une meilleure accessibilité du PDCom au public;
– de retenir une séparation claire entre usagers sur les voies et voiries à chaque fois que cela est possible.

Annexes: (présentation du département)

Annexes de la proposition PR-1654 à consulter sur le site internet de la Ville:

01_Concept directeur
02_Programme de mesures
03_carte_synthese_A2
04_Rapport de la consultation citoyenne
05_Retour_enquete_technique_canton
06_Synthèse_consultation_publique
07_details_observation_consultation_publique
08_courriers_associations_institutions
09_réponses_CA_courriers_associations_institutions
10_réponses_emails_observations_population_1
11_réponses_emails_observations_population_2
12_conformite_DT_OCT

Annexes: (présentation des auditionnés)

01 Club en fauteuil roulant Genève
02 ASTAG
03 TCS
04 Genève Commerces

CLUB EN FAUTEUIL ROULANT • GENEVE

Section de l'Association suisse des paraplégiques • spv.ch

Plan directeur communal « Genève 2040 »

Complément aux Observations

faites lors de la mise à l'enquête publique – 5 juin 2024

Audition par la Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal

le 7 janvier 2025

Rédaction : Olivier Dufour, membre du Comité
➔ Contact : CFRGe : olivier@cfrge.ch et corinne.bonnet@cfrge.ch
CFRGe, route de Loëx 151, 1233 Bernex

CFRGe PDCom Genève 20240 – Observations-AUDITION CM 20250107

Représentants

Corinne Bonnet-Mérier, Présidente du CFRGe, Présidente a.i. d'HAU
Olivier Dufour, Membre du Comité du CFRGe qu'il représente au Forum d'agglomération et à la fégaph, ancien Chef du Projet *« Fégaph-idgeo-Ville de Genève » « AccessibilitéS pour toutes et tous, pour une Genève inclusive »* ;

Le Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe) remercie la Commission de l'aménagement et de l'environnement de le recevoir dès la reprise de ses travaux sur cet important projet qu'est le Plan directeur communal Genève 2040. Pour le CFRGe, celui-ci doit concrétiser totalement la politique *« pour une ville inclusive »*[1] annoncée par la Ville de Genève le 3 décembre 2019.

Le CFRGe aime à rappeler tout d'abord un des postulats placés dans le Préambule de notre Constitution fédérale affirmant *« que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, »*

1. Position du CFRGe sur le PDCom Genève 2040

Notre position, nos remarques et nos demandes sont développées dans le document *« Observations lors de la mise à l'enquête publique »* et remises aux services en charge début juin 2024. Nous renvoyons donc les Commissaires à ce document[2].
En effet, la durée limitée de l'audition ce jour nous amène à nous centrer sur deux points seulement :

A. la non-mixité des flux piétons et cyclistes ;
B. le Plan directeur des chemins piétonniers (PDCP) manquant.

Les personnes en fauteuil roulant sont des piétonnes.

A. la non-mixité des flux piétons et cyclistes :

En Ville de Genève, la marche est le principal moyen de déplacement, soit près de 50% de ceux-ci !

En janvier 2019, les Associations HAU, ProVélo Genève, actif-trafic et ATE Genève informaient le Conseiller d'État en charge des infrastructures, ainsi que le Conseiller administratif de la Ville de Genève également en charge de l'aménagement et le Président de l'ACG, d'un avis de droit portant sur la mixité des flux piétonniers et cyclistes, particulièrement sur les trottoirs. Cet avis de droit, demandé par la Ville de Zurich, concluait que *« l'aménagement mixte de pistes cyclables et de chemins piétons sur les trottoirs n'est pas conforme aux bases légales. (…) le trottoir étant la partie de route dévolue aux piétons. ».* D'une manière plus large*, « les piétons se comportent de façon intuitive. (…) Les conditions physiques et les facultés cognitives varient en fonction de l'âge et des personnes : le traitement des surfaces destinées aux piétons doit permettre une accessibilité de toutes les catégories de population et tenir compte en particulier des aspects suivants*[3]*. ».*

Aussi, pour le CFRGe, comme pour les autres associations de personnes à mobilité réduite, la séparation des flux de circulations piétonne et cycliste est impérative. *« Les cheminements piétonniers doivent répondre à un haut degré de sécurité, tant objectif que subjectif*[4] *»* ; En effet, *« les besoins des cyclistes et des piétonnes sont différents et entrent*

[1] https://www.geneve.ch/actualites/lancement-plan-mesures-ville-inclusive
[2] Voir également Annexe
[3] Mobilité piétonne Suisse, Pro Vélo Suisse, 2007, *Surfaces partagées entre piétons et cyclistes, recommandations relatives à l'opportunité, l'introduction, l'organisation et l'aménagement de surfaces communes « en localité »,* p. 11, https://www.pro-velo.ch/fileadmin/redaktion/Dateien/Publikationen/Broschueren/surfaces_partagees.pdf ET Mobilité piétonne Suisse, Pro Vélo Suisse, 2014, https://www.pro-velo.ch/fileadmin/redaktion/Bilder/Themen_und_Angebote/Infrastruktur/Positionspapier_Fuss_Velo_2014-02_f_final.pdf
[4] Grand Genève, déc. 2020, *Stratégie piéton et d'accessibilité universelle*, p. 89, https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/strategie_pietons_accessibilite_grand_geneve_decembre_2020.pdf

fréquemment en conflit (p. ex. la Ville de Zürich s'est récemment appuyée sur un avis de droit pour exclure toute mixité piétons-vélos sur les trottoirs).[5] *»*.

B. le Plan directeur des chemins piétonniers (PDCP) manquant :

Le CFRGe regrette que le PDCP n'aie pas été mis à jour simultanément au PDCom ! Cette audition nous permet de préciser nos demandes sur le PDCP.

SI les *« Objectifs »* présentés dans la Fiche M1 *« Réviser le plan directeur des chemins pour piétons PDCP) »* sont intéressants, les *« Principes d'aménagements »* manquent clairement de deux références incontournables. À savoir : 1. la Norme VSS 640075 *« Trafic des piétons, Espace de circulation sans obstacles »* et ses annexes[6], 2. *« Stratégie piéton et d'accessibilité universelle*[7] *»,* document de référence dont la qualité a été soulignée par la Confédération[8].

Les principes posés dans ce deuxième document -du Grand Genève- à savoir l'accessibilité universelle et une stratégie piétonne basée sur le tripode « sécurité-continuité-confort » sont repris dans le document des départements cantonaux du territoire (DT) et des infrastructures (aujourd'hui DSM) publié en 2023 *« Guide pour la planification des chemins pour piétons, Mise à jour de la directive « Cahier de l'aménagement n° 5 »* [9]*»*. Ils doivent donc être repris dans cette Fiche M1 et dans le futur PDCP.

Le CFRGe demande donc que cette Fiche M1 :

1. inclue clairement dans les *« Principes d'aménagement »* les deux références indiquées (Norme VSS 640075 et les principes de base posés de la *« Stratégie piéton et d'accessibilité universelle »*) ;
2. inclue dans les *« Principes d'aménagement »* et dans les « *Objectifs »* ceux posés dans le *« Plan d'action des mobilités actives 2024-2028 (PAMA)* [10] *»*[11] *;*
3. se réfère clairement aux 13 *« fiches de secteurs à enjeux* [12]*»* pour analyser le réseau piéton existant et le rendre non discriminatoire ;
4. que soient inclues dans le PDCP les *« magistrales piétonnes »* figurant dans le *« Plan d'action des mobilités actives 2024-2028 (PAMA)* [13]» ;
5. que le PDCP soit élaboré en concertation[14] (Ateliers par exemple) avec le CFRGe et les autres associations de personnes à mobilité réduite, fédérées à la fégaph ;
6. que les associations – CFRGe – fégaph – ABA- notamment soient ajoutées comme *« organisations concernées »* (p. 101) ;
7. que les 2 références sous 1. ci-dessus soient ajoutées comme références (p. 101) ; il va sans dire qu'elle s'imposent à tous projets, actuels ou futurs.

---

[5] Grand Genève, déc. 2020, op. cité, p. 29,
[6] Architectures sans obstacles, le centre spécialisé suisse, https://architecturesansobstacles.ch/normes_et_publications/sn-640-075-espace-de-circulation-sans-obstacles/
[7] Grand Genève, déc. 2020, op. cité,
[8] Voir Réponse de la Confédération (ARE) au PA 4, voir Annexe, point d.
[9] Canton de Genève, Département du territoire, Département des infrastructures, juin 2023, https://www.ge.ch/document/guide-plans-directeurs-chemins-pietons
[10] Canton de Genève 2024, PAMA 2024-2028, https://www.ge.ch/document/plan-actions-mobilites-actives-2024-2028-pama
[11] Canton de Genève 2024, PAMA 2024-2028, p. 12 : *« 1. Promouvoir la marche à pied et le vélo pour les déplacements du quotidien qui ont un impact positif sur la santé et sur la réduction des nuisances. 2. Développer une stratégie piétonne et d'accessibilité universelle à l'échelle du Grand Genève. 3. Aménager des itinéraires et des espaces sécurisés pour les piétons et les cyclistes. 4. Développer des réseaux interconnectés et favoriser l'intermodalité. 5. Soutenir des services de mobilités actives partagés. »*
[12] Grand Genève, déc. 2020, op. cité, pp. 39-85, *« Fiches : 01. Quartier urbain, 02. Vieille-Ville et Vieux Village, 03. Espace public majeur minéral, 04. Parc majeur, 05. Accès aux équipements publics d'agglomération, 06. Gare, 07. Interface de transport collectif, 08. Grand axe, 09. Voie verte, 10. Quartier de villas, 11. Zone industrielle et d'activités, 12. Centre villageois, 13. Espace naturel et de loisirs »*
[13] Canton de Genève 2024, PAMA 2024-2028, op. cité
[14] Conformément aux exigences de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées CDPH, ratifiée par la Suisse en 2014

AUDITION Commission Conseil Municipal du 7 janvier 2005

	Demandes CFRGe (voir « Observations », 5 juin 2024)	**Réponses de la Ville Genève - 20240916**	**Remarques**
	CONTEXTE		
1.	C'est donc naturellement, les normes en vigueur aux divers moments de réalisation qui devront être utilisées pour les aménagements tant de l'espace public et autres aménagements publics. **A ce sujet, nous relevons que dans la Partie 2 du Programme de mise en œuvre, les références aux documents actuellement sur le point d'être adoptés ne sont pas mentionnées.**	**VOIR Réponses aux points 2, 5, 7**	
2.	**DOCUMENTS REF :** *« Stratégie piéton et d'accessibilité universelle »,* *« Faire l'espace public ensemble »* **Le CFRGe demande que ces deux documents soient donc portés en « Référence » dans le diverses fiches de la partie 2 des Principes directeurs ».**	***« Stratégie piéton et d'accessibilité universelle »,*** **« VSS 640075 »** **« SIA 500 » :** **➔ intégration dans :** **- références +** **- principes d'aménagements des fiches du programme de mise en oeuvre**	**L'indication des normes comme références « techniques » des aménagement et constructions est indispensable ET ne suffit pas**. Systématiquement, les projets, plans et mises en œuvre **doivent être complétés par la collaboration avec les associations représentantes des personnes à diverses mobilités réduites, il s'agit de l'expertise utilisateur** (User Experience – UX).
	1) GENERALITES ET URBANISME		
3.	**Le CFRGe demande que cet outil** *« Stratégie piéton et d'accessibilité universelle »,* **soit l'outil d'analyse systématique de tous projet d'aménagements de nouveaux espaces publics comme de réaménagements ou transformations de ceux-ci.** **Cette analyse et l'identification des solutions doivent être faites avec les associations représentants les personnes vivant avec des incapacités**	**PAS DE RÉPONSE**	
4.	Nous avons également remarqué la mention		

	d'une *« Charte des aménagements extérieurs »* qui accompagnerait « quasi systématiquement » les projets d'aménagements. Le but étant d' « augmenter leur qualité ». La demande du CFRGe est non seulement que cela soit toujours le cas et, surtout, que de « Charte » l'on passe à un « Règlement » opposable.	**PAS DE RÉPONSE**	
5.	La « Partie 2 du Concept directeur » n'affirme pas l'exigence d'AU (accessibilité universelle) de façon systématique. Seules 2 fiches, U11 *« rénover, optimiser et construire le équipements socioculturels »* et M1 *« réviser le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) »* reprennent l'AU. De plus, la mise en œuvre de l'AU nécessite que soient mises en oeuvre deux (2) normes d'aménagements ou de constructions, la VSS 640075 ***« Trafic piétonnier, espace de circulation sans obstacles »*** et la SIA 500 ***« Constructions sans obstacles »***. Or, jamais celles-ci ne sont pas indiquées dans les références des fiches U, M, E, G ! Le CFRGe demande, donc, que ces deux normes soient mises en référence de toutes les fiches U, M, E, G.	**« VSS 640075 »** **« SIA 500 »** **« Recommandations architecture sans obstacles »** **➔ intégration dans** **- principes d'aménagements +** **- références des fiches du programme de mise en oeuvre**	

	2a) Fiche M1 « Réviser le plan directeur des chemins pour piétons » (PDCP)		
6.	Les **conflits d'usages entre piétons -marchants et roulants- et les autres usagers des mobilités actives** sont insuffisamment pris en compte. **Le CFRGe demande que ce problème soit réétudié et plus largement, non seulement évoqué, mais deviennent une « priorité » dans les aménagements de l'espace public**. **Que ce soit sur les *« trottoirs »*, espaces strictement réservés aux seuls piétons, dans les *« rues piétonnes »* ou *« à priorité piétonne »*.**	**PAS DE RÉPONSE** **Voir Réponse au Point 9**	**Le PDCP doit être élaboré en concertation avec** les associations représentants les UMR et UFR (quelle que soient la problématique « motrice – sensorielle – cognitive – psychosociale) lors de **séances de type « groupe focalisé » (focus groupe) et conclus dans des Ateliers de consensus** (voir processus mis en œuvre dans le projet « AccessibilitéS pour toutes et tous, pour une Genève inclusive »)
7.	Pour les UMR et UFR[15], dans ces espaces la qualité des revêtements, des pentes à franchir ainsi que les éléments de mobilier urbain, sont une préoccupation constante. **De même pour les associations de personnes vivant avec des incapacités au vu des réalisations récentes dans notre canton.** **Beaucoup trop souvent, dans notre canton et dans les villes de celui-ci, qualité des revêtements et des bâtis ne sont pas conformes aux normes en vigueur et aux lois.** **Le CFRGe demande que les normes de revêtements et d'aménagements selon les normes VSS 640075 et SIA 500[16] et les Recommandations « Architectures sans obstacles[17] » soient respectées** dans les « espaces publics libres » et sur les diverses places, placettes, espaces de jeux et les espaces « Promenade résidentielle »	**« VSS 640075 »** **« SIA 500 »** **« Recommandations architecture sans obstacles »** **➔ intégration dans** **- principes d'aménagements +** **- références des fiches du programme de mise en oeuvre**	
8.	dans l'espace public, le CFRGe demande que les places de jeux soient universellement accessibles et que cela soit clairement porté dans ce PDCom. **Universellement accessible**	**➔ intégration du principe dans le Concept directeur** **« Bémol » :** **- nouvelles places : majorité jeux**	

[15] UMR et UFR : Usagers et usagères à Mobilité Réduite, en Fauteuil Roulant
[16] VSS 640075 pour les cheminements extérieurs et SIA 500 pour les immeubles, Voir Point 5.
[17] Voir Bibliographie : Architectures sans obstacles.ch

	tant pour les enfants y accédant que pour leurs accompagnants.	**accessibles** **- places de jeux existantes : plus complexe → transformer / ajouter quelques jeux AU**	
	2b) Plan directeur des chemins piétonniers à venir, Nos recommandations		
9.	***Sécurité des cheminements*** **Le projet de PDCom n'aborde que peu les conflits d'usages, comme nous l'avons déjà relevé**, entre les divers flux de mobilité active, principalement piétonne et cycliste… auxquelles s'ajoute depuis de nombreux mois, la mobilité « trottinette électrique » ! **Cela est un manque car les aménagements favorables à la marche sont régulièrement « envahis » par les autres usagers et usagères de modes de déplacements doux** ! Cela d'autant plus que les aménagements pour piétons deviennent bien aménagés et conformes en largeur et que les aménagements pour cyclistes nécessite un chemin contournant la zone réservée aux piétons. **C'est pourquoi, le CFRGe s'oppose au projet de déroger au principe fondamental de non mixité des mobilités actives et de partager l'espace piéton avec les cyclistes** **Pour les associations de personnes vivant avec des incapacités,** et plus particulièrement leurs membres, **la mixité des flux ne doit pas être**, hormis où la topographie ne permet pas de séparation claire et facilement perceptible. Au quel cas, une sécurisation de la mixité doit être très élevée.	**→ OK Trottoirs doivent être réservés aux piétons** **→ principe largement développé dans PDCP à venir**	→ Cela ne peut se limiter à une affirmation et donc **être indiqué clairement dans les « principes d'aménagements » du PDCP**
10.	***Continuité des cheminements*** <u>Pour ce qui est du balisage des parcours-cheminements piétons</u>, **ils devraient être balisés de façons claire et compréhensible.** De plus, les UMR et UFR ne doivent pas s'engager dans un parcours qui les confronterait à une situation handicapante, nécessitant alors de rebrousser chemin au prix d'un effort évitable. Sur	**PAS DE RÉPONSE**	**Actuellement, les rares aménagements qui ont été mis en conformité ne sont pas repérables à distance,** le parcours pour les atteindre n'est pas indiqué. VOIR point 12

	le balisage à placer, il sera bienvenu d'indiquer les temps de parcours estimés.		
11.	***Confort des cheminements*** Pour ce qui est des revêtements, nous attirons l'attention sur la nécessité de les réaliser conformément aux normes de roulabilité en vigueur (VSS 640075 et SIA 500), au moment de leurs réalisations, et de les entretenir régulièrement :	**REVETEMENT SELON VSS 640075 et SIA 500** **➔ Souligne efforts faits par Ville GE** **➔ Confirme volonté de poursuivre dans le PDCom 2040** **➔ ENJEU : dans parcs + espaces naturels : revêtements roulables + perméables en ménageant enjeux AU et environnementaux**	→ Cela ne peut se limiter à une affirmation et donc **être indiqué clairement dans les « principes d'aménagements » du PDCP**
12.	La qualité des pentes à franchir dans les espaces pour les UMR et UFR **est une préoccupation constante pour notre association au vu des réalisations récentes dans notre canton** À ce sujet, **il est alors nécessaire qu'un balisage clair indiquant aux UMR et UFR les solutions alternatives aux escaliers (direction, distance).**	**PAS DE RÉPONSE**	VOIR point 10
13.	Pour ce qui est de l'éclairage, **nous attirons l'attention sur un point trop souvent ignoré**. Les personnes sourdes et malentendantes utilisent énormément la vision pour compenser le déficit auditif. **C'est pourquoi, l'éclairage des cheminements est indispensable** pour les personnes sourdes qui, dans une nuit complète, **peuvent perdre facilement l'équilibre.**	**➔ ECLAIRAGE CHEMINEMENTS :** **➔ encadré par Plan Lumière (fiche E7), éclairages adaptés en fonction besoins spécifiques et lieux. Système de détection largement favorisé y compris dans Zone dites « Noire »**	**Pour les personnes sourdes, la lumière est également nécessaire : SANS elle, pas possible de communiquer en LSF**, ou en « langage parlé-complété » (LPC). La lumière est également indispensable pour les personnes malvoyantes, **un chemin sans lumière est dangereux.**
	3) Bâti		
14.	En ce qui concerne les lieux d'activités (commerces, lieux de socialisation, autres lieux de travail, équipements publics, etc.), le CFRGe demande le respect de la Norme SIA 500. Le Règlement d'application de l'article 109-LCI, le RACI, déroge négativement à ces normes pour certains points et donc la Norme suisse de la SIA s'impose logiquement.	**VOIR Réponses aux points 2, 5, 7**	
	4a) circulation TIM		

15.	**Toutefois,** nous attirons l'attention des divers groupes de pilotage du PDCom et des urbanistes que ce principe ne doit pas entraver le droit à la mobilité quotidienne des UMR et plus particulièrement des UFR ! Cela est indiqué dans la Partie 1 des Principes directeurs (p. 36) mais n'apparaît pas clairement dans les « fiches M »	**Mobilité individuelle des PMR = élément incompressible qui ne pourra pas être supprimé à l'avenir.** **➔un des éléments forts de la stratégie mobilité proposée** **➔ renforcement de cela dans Fiches mobilité du programme de mise en oeuvre**	
	4b) Stationnement		
16.	L'on parle ici de case de stationnement au sens de l'OCR 20A[18] et dimensionnées selon SIA 500 et VSS 640075, dimensions reprises dans la Norme VSS 640281. Nous attirons l'attention sur le fait que les cases selon OCR 20A (cases jaunes siglées) ne suffiront pas. Les mesures diverses en faveur de la transition écologique et le choix de diminuer le nombre de places de stationnement des TIM et de mutualiser leur utilisation n'ont aucun effet mécanique sur le nombre de personnes PMR-PFR habitantes, visiteurs, clientes qui lui ne varie pas. Pour ces personnes, disposer d'un véhicule personnel, souvent adapté, est indispensable. Le RACI en exigeant 2% de places PMR-PFR dans les garages collectifs[19] ne respecte pas la norme SIA 500 dans son article 7.10 (cf. annexe A.2.2),. **Celle-ci indique la même norme pour les « constructions ouvertes au public » et précise toutefois dans son article 9.7 que, pour les « constructions**	**Nécessité de maintenir / augmenter nombre de places PMR** **➔ prenons note de la demande +** **➔ renforcement dans fiches Mobilité du programme de mise en oeuvre**	**➔ Le CFRGe est le partenaire principal du groupe de concertation de l'OCT portant sur les facilités de stationnement pour les personnes handicapées. Crée en 2021,** à partir du constat de l'insuffisance de l'offre de places de stationnement adaptées. Dans ce cadre, nous travaillons sur les mesures à prendre pour développer l'offre de places adaptées. Notamment dans le cadre de la suppression de places de stationnement en général. C'est ainsi **qu'un représentant du service de la Ville de Genève en charge participe à nos travaux sur les mesures concrètes à prendre dans la « Zone 1 », dite « hypercentre ».** Dans cette zone, le CFRGe a analysé chacune des 60 places existantes dans « l'hypercentre » pour laquelle nous avons proposé 90 places conformes aux exigences normatives. **La Ville de Genève prépare activement une évolution qualitative marquée de l'offre dans cette Zone. Certaines améliorations déjà réalisées.** **En complément à notre observation du 5 juin, page 11, ajoutons ceci :** « le nouveau *plan d'action du stationnement 2024-2028* (PAMA 24-28), récemment validé

[18] OCR 20A = Ordonnance sur les règles de la circulation routière, Article 20A : « Facilités de parcage pour les personnes à mobilité réduite (art. 57, al. 1, LCR) » https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2023/juin/numero-68/facilites-de-parcage-pour-les-personnes-a-mobilite-reduite
[19] RACI, art. 9

	comprenant des logements », un ratio de 4% doit être appliqué. Cet article indique aussi que parmi les places pour les visiteurs, une place par immeuble doit être destinée aux PMR-PFR.		par le Grand Conseil, pose deux actions pour concrétiser les objectifs : *« 20 : Augmenter l'offre en places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) d'environ 120 places et améliorer leur accessibilité en revoyant la configuration des places. Proposer un système de crédit-parking pour les détenteurs de cartes PMR dans certains parkings en ouvrage. »* et *« 21 : Mieux encadrer la gestion des cartes de stationnement des PMR (et associations de transport de personnes) et des médecins. »* Comme demandé pour le PDCP de reprendre les principes et objectifs du nouveau plan d'actions PAMA 2024-2028, **le CFRGe demande que les principes et objectifs du nouveau plan d'actions du stationnement 2024-2028 (PAST)[20] soient repris dans le PDCom 2040.**
17	**Il est par ailleurs nécessaire que des places de stationnement PMR soient prévues en surface, pour deux raisons notamment.**	**VOIR Réponse au point 16**	
18	**Le stationnement « en ouvrage » pose au moins 4 difficultés**	**VOIR Réponse au point 16**	

[20] Canton de Genève, 2024, Plan d'actions stationnement 2024-2028 (PAST) https://www.ge.ch/document/plan-actions-du-stationnement-2024-2028-past

CFRGe PDCom Genève 20240 – Observations-AUDITION CM 20250107

ANNEXE

Depuis l'été 2024, divers documents et travaux concernant la mobilité piétonne sont parus ou ont été mis en œuvre.

a. « Plan d'actions des mobilités actives 2024 – 2028 (PAMA) »[21] :

Le PAMA 24-28

« a) pose 5 « principes généraux », dont par exemple :

2. Développer une stratégie piétonne et d'accessibilité universelle à l'échelle du Grand Genève ;

4. Développer un réseau interconnecté et favoriser l'intermodalité ;

b) propose des actions, dont par exemple :

2. Participer à la mise en œuvre de la stratégie piétonne et d'accessibilité universelle à l'échelle du Grand Genève ;

4. Améliorer la sécurité des itinéraires en mettant en place un processus de remontées terrain et de traitement des points problématiques. »

b. « Avant-projet de Loi pour l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-H)[22][23] »

Art. 7, « Mesure de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité »[24] :

« al. 1. Les entités visées à l'article 3 (notamment canton et communes) *prennent les mesures pour prévenir, éliminer ou réduire les discriminations qui frappent les personnes en situation de handicap. Ces mesures sont prises d'office et peuvent ponctuellement être développées spécifiquement pour les personnes en situation de handicap. »*

« al. 5 Les mesures recouvrent tous les domaines de la vie, en particulier celui de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la formation, de la mobilité, de la santé, de la culture, du sport et des loisirs ainsi que de l'accessibilité physique et informationnelle. »

Art. 10 « Accessibilité » :

« al. 1 Les entités visées à l'article 3 (notamment canton et communes) *prennent les mesures urbanistiques, architecturales, techniques et personnelles nécessaires pour rendre leurs prestations, bâtiments, installations et équipements accessibles aux personnes en situation de handicap. »*

Art. 11 « Inventaire des barrières à l'accessibilité » :

« al. 1 Les entités visées à l'article 3 alinéa 1 (notamment canton et communes), *dressent tous les cinq ans un inventaire des barrières, notamment urbanistiques, architecturales ou techniques, dans leurs patrimoines administratifs et financiers respectifs devant être corrigées en priorité. »*

Ainsi, si l'avant-projet LED-H ne comporte pas de mesures spécifiques à la « mobilité », celle-ci fait bien partie des mesures d'accessibilité qui doivent être prises afin que celle-ci ne soit pas discriminatoire.

c. « Stratégie multimodale transfrontalière 2050 »[25]

Dans le cadre des travaux de réflexion pour la révision du Plan directeur cantonal et l'élaboration des futurs projets d'agglomération -5 et suivants- le GLCT de l'agglomération francovaldogenevoise a décidé de se doter d'une stratégie multimodale de mobilité, adoptée le 2 juillet 2024.

La mobilité, multimodale, doit faire sa part pour atteindre les objectifs du Plan climat cantonal.
Il est constaté que *« moins de la moitié des déplacements inférieurs à 1 km sont réalisés à pied (50% le sont en voiture) pouvant révéler des lacunes certaines sur le plan des équipements piétons en termes de sécurité, de continuité ou de confort, notamment dans les zones périurbaines et périphériques. » (p.11)*.

Trois principes directeurs pour la mobilité active sont posés :

« -orienter l'extension des équipements dédiés aux modes doux et l'appréhension des modalités de gestion du réseau au travers d'une déclinaison centrée sur l'usager ;

[21] https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01592.pdf
[22] https://www.ge.ch/document/35993/telecharger
[23] points en relation avec le sujet soulignés par nous
[24]

[25] juillet 2024, VOIR : https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/03_Strategie-multimodale-transfrontaliere_annexe_20062024.pdf

- favoriser les modes actifs pour promouvoir la santé publique et améliorer la qualité de vie et l'environnement ;
- renforcer et requalifier les liaisons et les aménagements en faveur des mobilités actives en développant des réseaux piétonniers et cyclables complets, efficaces, attractifs et sûrs, notamment pour les usagers les plus vulnérables, ainsi que les espaces publics à forte qualité de séjour. » (p. 60).

Et plus précisément : *« des espaces publics et des espaces piétons sensiblement renforcés.*
« Pour soutenir le développement des déplacements à pied au niveau de l'ensemble des polarités qui composent l'agglomération, des mesures fortes doivent être prises afin de garantir l'aménagement d'un réseau piétonnier sans discontinuités (principe de cohérence du réseau piétonnier), offrant des itinéraires directs et minimisant les détours (principe de connectivité) vers les générateurs de déplacements, les centralités, les gares et les arrêts de transports publics, et proposant des cheminements sécurisés, attractifs, conviviaux et confortables pour tous les types d'usagers, à commencer par les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, enfants, personnes âgées, etc.). » (p. 62)

d. Programme transfrontalier en faveur de la mobilité piétonne[26]

Les travaux ayant abouti au document sur la *« Stratégie piéton et d'accessibilité universelle »*[27], déjà mentionné, ont débouché sur diverses autres démarches. La première a été son inclusion dans les annexes du PA 4 déposé en juin 2021. **La Confédération, dans son acceptation du PA 4[28], avait souligné la grande qualité de ces travaux**. **Elle avait indiqué alors la nécessité de ne pas cantonner le développement d'une stratégie piétonne basée sur l'accessibilité universelle à la seule Ville de Genève et de l'étendre à l'ensemble de l'agglomération.**

C'est dans ce cadre que le Groupe de travail thématique (GTT) Mobilités du GLCT du Grand Genève a décidé d'engager la concertation et les travaux **pour le développement d'un *« Plan piéton d'agglomération »***[29], à l'instar du *« Schéma cyclable d'agglomération »*.
Dans ce cadre, trente et une communes -représentant 45% de la population du Grand Genève- se sont engagées dans cette concertation et ce travail.

Reconnaissons que l'ensemble des engagements et règles posés par ces divers documents - grands genevois comme cantonaux- pose un cadre complexe, toutefois heureusement cohérent.

[26] juillet 2024, VOIR : https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Feuille-route-mobilites-transfrontalieres_2024-2027_02072024.pdf p.19
[27] définissant 13 secteurs à enjeux ; voir des extraits de leur analyse dans notre Papier de Position remis en septembre 2023. *« La mobilité douce (MD) est favorisée par la concrétisation d'une stratégie piétonne se basant sur l'accessibilité universelle mise en œuvre dans l'agglomération centrale. En complément des voies vertes, la mise en œuvre de cette stratégie permet d'améliorer la qualité des espaces et des cheminements piétons ainsi que de promouvoir un réseau cyclable d'agglomération structuré, sécurisé et hiérarchisé. (…) »*
[28] Confédération suisse, ARE, 2023, *Projet d'agglomération Grand Genève de 4e génération, Rapport d'examen de la Confédération, pp. 6-7*
[29] ou « programme transfrontalier pour la mobilité piétonne »

Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

Par courriel
Monsieur Olivier Gurtner,
Président,
Membres de la Commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) du Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 7 janvier 2025

Concerne : Prise de position concernant le PR-1654 (182e) Approbation du projet de plan directeur communal Genève 2040

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

L'ASTAG-GE prend la liberté de vous soumettre sa prise de position en lien avec le Plan Directeur communal de Genève 2040.

Nous tenons à souligner que nous regrettons vivement de ne pas avoir été consultés directement alors que ce plan pourrait avoir un impact significatif sur le transport de marchandises.

Vu le court délai à notre disposition, nous vous adressons la présente prise de position sous la forme écrite, en espérant que cela puisse vous convenir.

Toutefois, nous nous permettons également de rappeler que le plan directeur communal dont il est question est susceptible d'impacter un bon nombre d'acteurs économiques sis en Ville de Genève, voire au-delà, et regrettons donc quelque peu ce timing serré (notons que le PR fait 495 pages) dans la mesure où certains d'entre eux, dont nous-mêmes, auraient certainement eu à cœur de venir vous exposer les différents enjeux auxquels leurs branches respectives sont confrontées afin d'assurer une planification territoriale en bonne intelligence dans le cadre d'un sujet aussi important.

Quoi qu'il en soit, dans le délai qui nous est imparti et des possibilités de préparation y relatives en fonction des impératifs calendaires des membres de notre comité, nous souhaitons insister sur la nécessité d'intégrer, dans le plan d'aménagement communal, les éléments généraux ci-dessous. Nous rappelons toutefois que cette prise de position ne pourrait constituer une détermination exhaustive, faute de temps, sur tous les éléments du PR.

- Une mobilité fluide, sans opposition entre les modes de transport, intégrant une vision stratégique des besoins des transporteurs routiers, de l'économie et de la population. Ceci fait défaut.

  Il est piquant de constater que certains commerçants (boulangers, traiteurs, etc.) doivent également renoncer à livrer une clientèle pourtant établie de longue date en vertu des difficultés et du temps désormais nécessaire pour effectuer des trajets en ville pour délivrer la marchandise. Les membres de l'ASTAG-GE rencontrent également des difficultés patentes à pouvoir livrer dans les délais impartis compte tenu des engorgements auxquels nous devons faire face, mais également des aménagements des voiries qui rendent impossible l'arrêt de nos véhicules pour procéder aux chargement / déchargement des marchandises.

Nous sollicitons vivement une prise en compte des besoins des transports professionnels.

Finalement, certains projets de piétonnisation – à laquelle nous rappelons l'ASTAG-Genève n'est pas opposée par principe – ont omis de prendre en considération les besoins des livreurs afin d'assurer l'approvisionnement de la population mais également des commerces et entreprises. Il est impératif d'assurer des possibilités de livraison simples en concertation avec les acteurs concernés lors de l'élaboration de tels projets pour éviter une rupture de l'approvisionnement de la ville de Genève générant des conditions invivables tant pour les habitants que les commerçants et entreprises sis en ville de Genève.

L'ASTAG-Genève demande à ce que les conditions cadres en matière d'approvisionnement de la Ville soient réellement prises en considération afin de pouvoir garantir l'acheminent des marchandises nécessaires à la survie d'une économie modern ainsi qu'au confort de vie des habitants. Comme rappelé ci-avant, les conditions cadres englobent tant la fluidité du trafic que la possibilité pour nos membres d'arrêter leurs véhicules de livraison pour procéder au chargement / déchargement des marchandises. . Or, à cet égard, nous relevons que le récent article de la Tribune de Genève sur la suppression de places de stationnement (https://www.tdg.ch/11-000-places-de-parking-de-parking-en-moins-en-suisse-551615658707) ne manque pas de nous inquiéter. En effet, à chaque fois que des places de stationnement sont supprimées, cela constitue des possibilités en moins pour arrêter nos véhicules sur le bord de la chaussée.

Nous demeurons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Le Président	Le Secrétaire
Andrea GENECAND	Milos BLAGOJEVIC

Secrétariat : 98, rue de St Jean - Case postale -1211 Genève 3 - Tel 058 715 39 62

Touring Club Suisse
Section Genève
Quai Gustave-Ador2
1207 Genève
www.tcsge.ch

Tél +41 22 735 46 53
Fax +41 22 735 48 15
info@tcsge.ch

Genève, le 17 décembre 2024

Audition auprès de la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement du Conseil Municipal de la Ville de Genève concernant le Plan Directeur communal 2040

Réflexions générales

Le TCS Genève regrette que le Plan Directeur 20240 instaure la Stratégie climat municipale comme unique point de départ de sa révision. Notre association rappelle que les objectifs de développement durable définis par l'ONU reposent sur trois piliers qui interagissent : l'environnement, l'économie et le social. En choisissant le climat comme élément central, le plan directeur est orienté et souffre de biais évident dans son articulation même. Les illustrations sont à ce titre révélatrices, car les occurrences du monde du travail sont souvent reléguées au second plan, donnant l'illusion d'une ville peuplée d'oisifs et non d'une population active.
Symbole significatif, la mobilité est traitée comme une matière à part entière, alors qu'elle n'est qu'un symptôme des questions d'aménagement du territoire. On peut d'autant plus regretter que le Plan Directeur Cantonal n'est pas cité rapidement, au profit d'une charte qui n'a aucune légitimité.

Absence de vision de la mobilité individuelle décarbonée de demain
Le plan directeur, ainsi que ses fiches de mise en action, tiennent très peu compte des évolutions technologiques et sociétales en matière de mobilité. Nous déplorons donc une absence totale de stratégie en matière d'électromobilité ou de mobilité de partage notamment.

En effet, selon nos études des tendances lourdes, l'avenir de la mobilité passe par une utilisation efficace de l'énergie, une mise en réseau intelligente des modes de transport et des services de mobilité dimensionnés selon les différents besoins. Parmi les solutions de « décarbonation » des modes de transport, la mobilité électrique, la mobilité de partage, la mobilité connectée, automatisée à la demande sont les pierres angulaires. Le retour du vélo et la valorisation de la marche à pied (ce que l'on nomme les mobilités actives) jouent aussi un rôle primordial, en parallèle au développement des transports collectifs dont les frontières avec la mobilité individuelle va de plus en plus se troubler avec la mobilité à la demande. Le développement de la micromobilité (micro-car comme la Citroen AMI, trottinettes électriques et autres engins assimilés) est aussi un élément à prendre en compte, puisqu'elle redistribue les cartes quant à l'occupation du domaine public.

Pour réaliser les objectifs relatifs au climat et aux émissions, ainsi que les directives de la Stratégie énergétique 2050, une réduction massive des besoins énergétiques et des émissions des gaz à effet de serre est prévue. Dans le domaine des

transports, la transition vers des formes de motorisation alternatives au moteur à combustion utilisant des énergies fossiles (décarbonation) est l'un des éléments clés. Disposant d'une offre de plus en plus étoffée, les voitures électriques séduisent une part croissante de la population et présentent un bilan écologique global reconnu par plusieurs études scientifiques. Cette évolution technologique touche désormais les deux-roues motorisés et va se développer au niveau de l'offre et nécessite toutefois un accompagnement pour qu'elle puisse déployer tous les effets bénéfiques. Le plan directeur 2040 manque cruellement de vision à ce niveau. Si les mesures concernant les piétons et les cyclistes sont globalement louables, celles qui concernent les transports individuels relèvent d'une parfaite méconnaissance des enjeux à venir.

Politique de stationnement

Stationnement en surface
Un sondage représentatif effectué en mai 2024 confirme que les membres genevois du TCS utilisent différents modes de transports en fonction du moment et des besoins. Nous avons notamment relevé que si 86% de nos membres utilisent régulièrement une voiture, ils ne sont que 23% à s'en servir pour se rendre au travail. Plus des deux tiers l'utilisent toutefois pour la mobilité de loisirs (68%) et d'achat (70%). En outre, 70% déclarent utiliser un vélo ou un vélo électrique régulièrement, contre 57% en 2021. 23% disposent d'une moto ou d'un scooter. La question du stationnement est donc au cœur de leur préoccupation, à la fois en tant que résident et visiteur.

Or, la mesure prévoit la suppression de 12'000 places de stationnement en surface, soit plus de la moitié des places existantes actuelles. L'objectif évoqué est de « réutiliser les surfaces gagnées, situées principalement sur le Domaine public, au profit des transports publics, des modes doux et de l'aménagement d'espaces publics récréatifs, apaisés et végétalisés ». Nonobstant les limites légales d'une telle mesure (évoquée dans l'encadré sous le chapitre « moyen terme »), cette vision nihiliste est inspirée par une réaffectation du domaine public pour des infrastructures ne répondant à aucune vision liée aux besoins futurs de la mobilité. Pas de bornes de recharge rapide, pas de place dédiée à la mobilité à la demande et de partage, pas de réflexion globale sur une requalification globale des besoins, inspirés par les futurs modes de consommation de la mobilité.

Il est ensuite évoqué que « La stratégie de stationnement doit également considérer les 2-roues motorisées (2RM) au même titre que les voitures individuelles compte tenu du fait que leurs émissions en matière de bruit et de GES sont globalement équivalentes voir plus importantes, ramenés au nombre de personnes transportées ». Ces allégations ne tiennent absolument pas compte des progrès technologiques et de la décarbonation progressive que va aussi connaître le parc des deux-roues motorisés. On parle ici d'Horizon 2040 avec une vision des années 80. C'est toute la faiblesse de cette fiche d'action qui fait le procès du transport individuel motorisé, sans aucune connaissance de son évolution en cours.

Gabarits de chaussées
Nous comprenons la nécessité de mettre en cohérence la carte LMCE et celle de la hiérarchie du réseau routier, mais regrettons l'absence de désignation des axes

routiers structurants en accord avec l'art. 7 al. 4 let. b de la LMCE «[En zone II :] des axes routiers structurants sont aménagés de façon à garantir la fluidité du transport individuel motorisé ». Ces routes à orientation trafic à l'intérieur des localités devront être limitées à 50 km/h et non à 30km/h. C'est ce que demande la motion du Conseiller national lucernois Peter Schilliger, adoptée définitivement par le Parlement fédéral le 06 mars dernier qui est également conforme à la volonté du peuple. Nous rappelons ici que le canton a signé un accord concernant la stratégie vitesse visant à respecter ce principe de hiérarchie de réseau.

Nos propositions à intégrer dans le volet mobilité

Accompagner l'évolution des besoins des habitants
De manière générale, le TCS Genève estime que pour les nouveaux projets de construction le ratio minimum de place de parking par appartement doit être rehaussé, afin de répondre à l'évolution des besoins de ses occupants. De récents projets sous-dimensionnés provoquent désormais des problèmes de parking sauvage environnants, à mesure que les familles se sont agrandies. Une observation montre que 90% des foyers sans voitures sont des foyers à une, voire deux personnes, mais que ceux-ci acquièrent majoritairement une voiture lorsqu'un enfant arrive.

L'accès aux bornes de recharge, un enjeu majeur
Selon le TCS Genève, le PDCom est un point d'entrée clé pour accompagner la transition énergétique en cours. Selon l'Office fédéral de la Statistique (OFS), le canton de Genève est celui qui compte la plus grande proportion de ménages de locataires, soit 78%, contre 60% de moyenne en Suisse. En parallèle, l'essor des véhicules électriques connaît à Genève une progression régulière, avec une multiplication par dix en dix ans. Actuellement, toutes catégories confondues, environ 1500 véhicules électriques sont immatriculés à Genève. En 2023, la part de voitures de tourisme électriques à batterie électrique (BEV) sur le total des nouvelles immatriculations était de 14.4%. Les ventes aujourd'hui se stabilisent, voire régressent.

L'accès aux bornes de recharges est donc un enjeu majeur sur notre territoire. Pour le TCS, il est urgent d'agir tant dans l'espace public que privé. La mise en place et le développement d'un réseau de recharge intelligent et tourné vers l'avenir doivent être soutenus financièrement à tous les niveaux politiques (communes et canton). Nous estimons que la planification de ces bornes de recharge en surface manque totalement d'ambition. Pour accélérer le développement, nous pensons qu'il faudrait commencer par au minimum une borne de recharge lente pour 1000 habitants dans chaque quartier et une borne de recharge rapide pour 10'000 habitants. Nous disposons d'un rapport que nous pouvons mettre à votre disposition.

S'appuyer sur l'offre privée pour équilibrer l'offre globale
Pour le TCS Genève, il est primordial de chercher les moyens d'utiliser le parc existant de manière plus efficiente. Des projets pilotes sont en cours (accès connecté à des parkings privés). Les autorités sont invitées à jouer un rôle de facilitateur et de soutien à des projets concrets qui pourraient à terme permettre aux visiteurs d'accéder à des parkings sous-exploités ou à des résidents de pouvoir bénéficier dans des quartiers existants de la logique de parkings mutualisés qui sont actuellement développés dans les nouveaux quartiers.

Accompagner les nouvelles formes de mobilité
Le TCS Genève propose plusieurs pistes de mesures pour accompagner harmonieusement l'émergence de nouvelles formes de mobilité en offrant les solutions de stationnement dont elles auront besoin.

- Mener une étude appliquée de définition des besoins qui soit ensuite partagée publiquement.
- Adopter une réflexion sur les emplacements dévolus à l'autopartage sous toutes ses formes, en anticipant les besoins d'avenir (recharge et navettes automatisées).
- L'évolution technologique des deux-roues motorisés (décarbonation) en étudiant les possibilités d'adopter un traitement égal entre vélo, vélo électrique et deux-roues motorisés.
- Évaluer l'impact d'une augmentation du nombre de vélo-cargos (privés ou en libre partage).

Déterminer une véritable stratégie de la mobilité de partage
Les offres de mobilité partagée recèlent un grand potentiel pour organiser les transports de manière plus respectueuse de l'environnement, plus efficace économiquement et plus équitable socialement. Le rôle de la mobilité partagée dans la politique et la planification des transports doit être constamment valorisé afin d'exploiter pleinement ce potentiel de durabilité à l'avenir.

Le partage des véhicules, des trajets et des aires de stationnement permet une utilisation efficace des infrastructures de circulation stationnaire et mobile. La mobilité partagée doit donc être privilégiée en conséquence lors de l'affectation des surfaces, p. ex. par la promotion des places de stationnement, par l'utilisation conjointe des surfaces des transports publics et par une connexion systématique aux pôles de mobilité. Les instruments du droit de la construction et de l'aménagement du territoire peuvent également encourager le développement et l'utilisation de la mobilité partagée sur des terrains privés. L'administration communale doit aussi donner l'exemple et développer des approches innovantes d'utilisation de la mobilité partagée pour les collaborateurs, par exemple en octroyant des budgets de mobilité multi-offres.

Nous invitons la Ville de Genève à se rapprocher du canton, qui vient d'intégrer un programme financé par l'Office Fédéral de l'Environnement dédié au développement de la mobilité de partage, porté par l'Académie de mobilité du TCS.

Touring Club Suisse

François Membrez

Président, section Genève
Genève

Touring Club Suisse

Yves Gerber

Directeur, section

GENÈVE COMMERCES

Par courriel
Monsieur Olivier Gurtner,
Président,
Membres de la Commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) du Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 7 janvier 2024

Concerne : Prise de position concernant le PR-1654 (182e) Approbation du projet de plan directeur communal Genève 2040

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

La présente fait suite à votre invitation du 19 décembre 2024 en vue d'auditionner Genève Commerces dans le cadre du projet de résolution cité sous concerne.

En raison d'une activité pour le moins intense pour le secteur en fin d'année 2024 et du court délai en vue de l'audition, nous vous adressons la présente prise de position sous la forme écrite, en espérant que cela puisse vous convenir.

Nous vous remercions pour votre invitation. Toutefois, nous nous permettons également de rappeler que le plan directeur communal dont il est question est susceptible d'impacter un bon nombre d'acteurs économiques sis en Ville de Genève, voire au-delà, et regrettons donc quelque peu ce timing serré (notons que le PR fait 495 pages) dans la mesure où certains d'entre eux, dont nous-mêmes, auraient certainement eu à cœur de venir vous exposer les différents enjeux auxquels leurs branches respectives sont confrontées afin d'assurer une planification territoriale en bonne intelligence dans le cadre d'un sujet aussi important.

Quoi qu'il en soit, dans le délai qui nous est imparti et des possibilités de préparation y relative en fonction des impératifs calendaires des membres de notre comité, nous souhaitons insister sur la nécessité d'intégrer, dans le plan d'aménagement communal, les éléments généraux ci-dessous. Nous rappelons toutefois que cette prise de position ne pourrait constituer une détermination exhaustive, faute de temps, sur tous les éléments du PR.

- Une mobilité fluide, sans opposition entre les modes de transport, intégrant une vision stratégique des besoins de l'économie, que ce soient des commerces de proximité ou des entreprises dont les employés n'habitent pas tous en Ville de Genève.

  Nous rappelons que le secteur du commerce de détail genevois souffre d'une concurrence féroce avec les régions avoisinantes. Bien que ce défi ait toujours existé, il tend à se péjorer toujours davantage ces dernières années. Si de nombreux facteurs sont susceptibles d'expliquer le tourisme d'achat (tels que l'îlot de cherté, le franc fort et une plus grande libéralisation des horaires d'ouverture), la question de la mobilité en constitue également un.

  En effet, de nombreux genevois indiquent ne plus vouloir fréquenter les commerces du centre-ville en raison d'un manque de places de stationnement et de difficultés d'accès et de circulation. Ils se rabattent alors sur les centres commerciaux en France voisine car plus accessibles. Cette situation ne saurait être tolérée plus avant, faute de quoi de nombreux commerces continueront de fermer et Genève deviendra malheureusement une ville fantôme, ce qu'aucun élu ne saurait souhaiter.

Secrétariat : 98, rue de St. Jean - Case postale - 1211 Genève 3 - Tél. +58 715 32 07 – info@geneve-commerces.ch – www.geneve-commerces.ch

En outre, certains commerçants (boulangers, traiteurs, etc.) doivent également renoncer à livrer une clientèle pourtant établie de longue date en vertu des difficultés et du temps désormais nécessaire pour effectuer des trajets en ville pour délivrer la marchandise.

Finalement, certains projets de piétonnisation – à laquelle nous rappelons que Genève Commerces n'est pas opposée par principe – ont omis de prendre en considération les besoins des livreurs afin d'assurer le réassort des commerces. Sans réapprovisionnement fluide, un commerce ne saurait tourner. Dès lors, il est impératif d'assurer des possibilités de livraison simples en concertation avec les acteurs concernés lors de l'élaboration de tels projets pour éviter une désertion des commerces d'un secteur par découragement. Plus la livraison est complexe, plus les coûts augmentent pour les commerçants, ce qui pourrait à terme être répercuté sur la clientèle alors que l'îlot de cherté constitue déjà un grave désavantage pour nos commerces locaux.

Les besoins des commerces en matière de mobilité impliquent tant la mobilité professionnelle que de loisirs : les livreurs doivent pouvoir y accéder aisément et la population également, ne serait-ce qu'en garantissant des lieux de stationnement à proximité lui permettant ensuite de relier facilement les différents commerces selon d'autres moyens, en fonction des volume et poids de la marchandise acquise. Il n'est, par exemple, pas aisé d'avoir à transporter une cuisinère issue d'un commerce sis en Vieille-Ville en tram. Ces cas de figure doivent être pris en considération. Or, à cet égard, nous relevons que le récent article de la Tribune de Genève sur la suppression de places de stationnement (https://www.tdg.ch/11-000-places-de-parking-de-parking-en-moins-en-suisse-551615658707) ne manque pas de nous inquiéter.

- Une concertation sur les problématiques d'aménagement avec l'ensemble des acteurs urbains et périurbains ainsi qu'avec les entreprises.

- La construction de nouveaux logements, en particulier pour la classe moyenne, afin de faire face à la croissance démographique.

- Le maintien d'une offre de bureaux en ville, en suffisance, pour limiter le départ de grandes entreprises qui contribuent, par leurs impôts, au financement des prestations à la population.

- La promotion du commerce de proximité en créant les conditions nécessaires à leur développement (mobilité fluide, possibilités d'accès satisfaisantes pour la clientèle et de livraison pour les fournisseurs, présence de grandes entreprises, construction de nouveaux logements avec une bonne mixité sociale, etc.).

- Le développement de l'aménagement de la rade, tant pour les Genevoises et les Genevois que pour les touristes. La rade est un endroit unique qui contribue au renom international de notre ville et qui devrait être aménagée de façon à inciter la population locale et les touristes à s'y promener et à y flâner.

Nous demeurons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Les co-présidents de Genève Commerces,

Thierry Boudol Jean-Marie Flichy

—***—

M. Olivier Gurtner, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voici l'un des projets politiques les plus importants de la législature. Il trace des lignes de force bien au-delà de notre débat et des années qui viennent. Comment veut-on vivre, habiter, se divertir et travailler à Genève? Veut-on accueillir de nouveaux habitants en ville, faut-il végétaliser la cité, doit-on réduire ou augmenter l'emprise de la voiture sur l'espace public, comment concilier centre économique attractif et qualité de vie des résidentes et résidents? Le but ce soir est bien de discuter sur ce projet de plan directeur communal (PDCom), il s'agit donc d'une vision proposée par la Ville de Genève, qui dessine un horizon pour les quinze prochaines années concernant l'aménagement, la construction, l'environnement, la mobilité.

A quoi ressemble-t-il, ce plan directeur communal? Ça paraît encore assez abstrait, je me permets donc de l'illustrer très concrètement. C'est d'abord un grand plan de synthèse qui donne les axes de développement de la ville et un certain nombre de documents assez épais, ma foi, avec des grands principes et des principes d'application plus concrets, sans compter bien sûr toutes les observations qui ont été émises, reçues, et auxquelles il a été donné réponse dans le processus. Le plan directeur communal est effectivement le fruit d'un long processus initié en 2021, préparé par les services de l'administration municipale, contrôlé par les administrations cantonales, validé par le Conseil administratif.

Au Conseil municipal lui-même, les premières esquisses ont été présentées début 2022 et la commission de l'aménagement et de l'environnement que j'ai l'honneur de présider a pu assister à plusieurs présentations sur des enjeux tels que le logement, les espaces publics, les mobilités, la protection de la nature ou encore, parmi d'autres thèmes, la valorisation du patrimoine. Une consultation accessible a ensuite été organisée juste avant l'été. Une maquette grand format du projet a été présentée au Forum Faubourg lors d'une exposition publique. Les citoyennes et citoyens, collectivités, associations et groupes d'intérêts concernés ont pu donner leur avis et adresser leurs commentaires; la Ville a tenté d'y répondre à chaque fois. Fin 2024, la commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié l'objet durant trois séances, c'est l'objet de ce rapport. Elle a procédé à sept auditions des services, associations et acteurs concernés par le projet. Un travail il est vrai dans des délais assez serrés – c'est l'exigence du Canton. Je tiens à remercier Mme Sandra Heredia du Service d'urbanisme (URB) ainsi que les membres de la commission pour leur présence, leurs questions pertinentes et leurs retours.

Le détail des travaux de la commission figure dans l'excellent rapport de M. Delacoste, que je remercie pour sa célérité. Il s'agit d'un long travail technique, politique, démocratique et parlementaire, ce que vous avez devant vous ce soir est donc le fruit de ce travail participatif. A toutes et tous, je souhaite un bon débat autour d'un sujet essentiel: notre ville, comment l'habiter, comment l'aimer.

M. Bernard Delacoste, rapporteur (Ve). Après les mots du président, je précise que la commission s'est réunie trois fois sur la partie de la résolution qui nous occupe ce soir. Les premières approches ont été faites en 2022, comme expliqué à l'instant. A la suite de l'adoption de la Stratégie climat municipale par le Conseil administratif, le projet de révision du PDCom a été engagé afin d'intégrer notamment les objectifs fixés dans cette stratégie climat, mais aussi la nouvelle prévision démographique pour 2040. Le Conseil administratif a engagé des démarches dans ce sens et, dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet, a sollicité les services municipaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement et les services cantonaux, comme il a été dit tout à l'heure. Il a également mené une très large consultation citoyenne auprès de la population pour parvenir enfin à une décision finale ce soir dans ce plénum.

Au sein de la commission, nous avons tenté d'équilibrer les auditions et avons pu auditionner les associations telles que l'Association transports et environnement (ATE), le Touring Club Suisse (TCS), la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE), la Fédération suisse des urbanistes (FSU) ainsi que le Club en fauteuil roulant (CFRGe). Nous avons reçu deux demandes complémentaires par écrit de la part de Genève Commerces et du Service des monuments et des sites. La première audition qui a été faite était celle du département, qui a rappelé la vaste consultation citoyenne qui a été menée, l'enquête technique auprès des services de l'Etat et les diverses séances avec la commission de l'aménagement et de l'environnement, dont évidemment la visite de l'exposition, et surtout la validation du Département du territoire (DT) qui a lieu avant les diverses séances. On souligne l'enjeu majeur de la révision du PDCom et surtout d'arriver à l'élaborer dans la législature qui se termine. On a déclaré aussi que la Ville a reçu de la part du DT un aval de conformité au Plan directeur cantonal, qui a par ailleurs motivé la non-réponse du Service des monuments et des sites que nous avions sollicité en commission. Diverses questions ont pu être posées à la magistrate, auxquelles il a été répondu lors de cette séance, notamment pour savoir si une synthèse du plan sera produite une fois qu'il aura été voté. On verra que cette demande sera reprise en l'occurrence dans les considérations à la fin de ce rapport.

Si on reprend les auditionnés les uns après les autres, rapidement, pour résumer les positions des uns et des autres, le TCS nous a démontré l'évolution de

sa clientèle, qui ne s'intéresse pas seulement au SUV thermiques, il se trouve qu'il a étendu sa clientèle et qu'il défend aussi la partie électrique, voire le vélo ou le vélo électrique. Dans sa position, le TCS considère que le plan ne prend pas suffisamment en compte l'avenir de la mobilité et se concentre trop sur les nuisances. On a parlé notamment de la problématique des voitures Mobility, que le TCS aimerait bien voir en surface, on a parlé aussi des bandes de recharge lentes, notamment pour la partie électrique. Nous avons aussi pu auditionner la FSU, qui en prenant la parole a déclaré que le volet politique du Plan directeur communal, soit les concepts et les stratégies, étaient très ambitieux et vont dans le sens des objectifs fixés par le Canton ainsi que par le plan climat communal. Elle relève cependant que l'ambition aurait peut-être dû mener à des actions concrètes encore plus fortes que ce qui nous a été proposé; c'est assez étonnant que des urbanistes qui travaillent sur la plupart des grands PDCom de Suisse romande nous proposent d'être encore plus exigeants, voire un petit peu plus durs dans les actions à mener. La fédération est allée jusqu'à nous proposer que le PDCom puisse et doive alimenter la révision du PDCn. Là, on a évidemment parlé de différents objets et outils à utiliser – notamment la notion d'utilisation du PLQ, une discussion qui revient régulièrement – pour tenter de retravailler ou en tout cas d'entrer en relation de manière un peu plus forte avec le Canton dans ce genre de travail.

Avec les urbanistes, on a parlé de canopée et de perméabilisation, pour lesquels ils demandaient si possible les actions les plus drastiques possible afin d'arriver à réunir les conditions pour atteindre les ambitions qui sont dans ce PDCom.

Ensuite, nous avons pu auditionner la NODE qui, malgré son audience d'entrepreneurs ou de petites entreprises, a admis que le plan directeur devait intégrer le poids économique de manière plus importante. Quoi qu'il en soit, cet organisme rappelle que la Ville a ouvert le dialogue avec l'économie, ce qui n'était pas le cas au préalable. Cette organisation dite d'entreprises s'est affirmée comme ne voulant pas critiquer ce plan et vouloir plutôt l'accompagner, pensant qu'il fallait un équilibre entre environnement, économie et social.

Parmi les auditionnés suivants, l'ATE a relevé la qualité des documents remis ainsi que la démarche participative organisée. Elle a aussi relevé un point important au sujet des conflits potentiels entre les vélos et les piétons, et pense qu'il faudrait partir du principe que ces deux flux devraient être séparés, sauf lorsque cela est véritablement impossible. On verra que cette recommandation a été reprise par la commission. On a également parlé de bornes d'électromobilité, notamment pour les taxis, l'ATE nous ayant introduit ce sujet-là. Bien qu'ils ne soient pas de notre compétence, elle a posé une question intéressante sur les transports publics qui, selon elle, manquaient un peu dans ce PDCom.

On arrive ensuite au Club en fauteuil roulant (CFRGe), qui, comme l'ATE, a remarqué que la mixité des flux piétons et cyclistes demeure compliquée pour les personnes en fauteuil roulant. Je rappelle que ce point sera repris dans nos recommandations. Diverses questions techniques et demandes ont été formulées par cette association, notamment pour que les personnes à mobilité réduite soient associées à la réflexion sur le prochain plan piéton qui fait partie de ce PDCom mais qui va être traité en parallèle; c'est évidemment une demande légitime. *(M. Delacoste est hésitant.)* Ce PDCom est un outil un peu difficile à traiter en termes de rapport, je ne vais pas vous noyer sous les informations. Je précise encore qu'une lettre de Genève Commerces relevait aussi la problématique du transport et de la mobilité liés au commerce.

Pour les recommandations dont j'ai parlé tout à l'heure, deux ont été faites par la commission. La première demande de produire un document et une carte de synthèse pour une meilleure accessibilité du PDCom au public; elle a été acceptée par 12 oui et 3 abstentions. La deuxième recommandation, qui demandait de retenir une séparation claire entre usagers sur les voies et voiries à chaque fois que c'est possible, a été acceptée par 11 oui et 4 abstentions.

Dans les prises de position, sans entrer dans une description trop politique, vous pouvez vous imaginer qu'on a parlé de pour et contre, notamment en termes de climat, de mobilité, d'économie et de commerce. On peut aussi dire que les commissaires ont été surpris et plutôt contents de l'ambition du projet et du travail accompli. On peut ajouter que le travail a été fait avec des démarches participatives, ça a été relevé à de nombreuses reprises, et que sur plus de quatre ans de travail la qualité de l'information transmise a été constante. On peut vraiment relever ce point. Le vote de la proposition en commission a été de 8 oui contre 2 non et 5 abstentions. J'en ai fini avec le rapport; c'était un tout petit peu laborieux, je m'en excuse. Je reprendrai la parole pour la position des Verts sur ce point, de manière un peu plus écrite.

M. Kevin Schmid (PLR). Je pense que les interventions de mes collègues, le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement M. Olivier Gurtner, que je remercie pour son travail, étant moi-même membre de la commission, ainsi que celle de notre rapporteur, témoignent de la complexité d'aborder ce projet, qui est à la fois un outil très concret de l'aménagement du territoire et un outil éminemment politique. Si vous le voulez bien, j'aimerais commencer ici par placer le contexte et dire quelques mots. Le Parti libéral-radical s'est abstenu en commission pour préciser sa position ce soir. Le Parti libéral-radical donnera un préavis négatif à ce Plan directeur communal pour les raisons suivantes. Vous l'avez entendu à l'instant, qu'est-ce qu'un Plan directeur communal? C'est un document technique, un plan qui traduit les volontés politiques d'une majorité

rose-verte du Conseil administratif à travers des implémentations à la fois techniques qui tiennent au climat, à l'économie, à la mobilité, au commerce – on l'a dit –, mais aussi à la vie de quartier, à la vie de nos places et placettes. Vous l'aurez donc compris, c'est une synthèse qui ce soir constitue pour nous, le groupe du Parti libéral-radical, une absolue impossibilité de se prononcer pour ou contre un éventail de solutions politiques et techniques qui sont implémentées à l'échelle d'un territoire aussi vaste que celui de la Ville de Genève.

Je peux tout de même préciser que le travail en cours en commission, son président Olivier Gurtner l'a dit, a effectivement dû être mené de manière accélérée compte tenu des délais par lesquels nous étions tenus. Cela veut aussi dire que malgré un certain nombre d'auditions, surtout sur base volontaire de la part des groupes de défense d'intérêts et associations qui ont exprimé la volonté d'être entendus, c'est la moindre de dire que tous ces groupes de défense d'intérêts n'ont pas pu être entendus. Certains même n'ont tout simplement pas vu passer le puck, comme m'en témoignaient certains responsables cette semaine encore, sans qu'on puisse leur en vouloir puisqu'il s'agissait d'un processus dont la publicité n'était pas assurée.

Cela étant dit, on se retrouve face à la traduction technique de volontés politiques: que fait-on dans nos quartiers pour la piétonnisation, pour la garantie du libre choix du mode de transport qui, je le rappelle, se trouve dans notre Constitution, que fait-on pour l'économie, mais aussi combien de places de livraison maintient-on en fonction du nombre de commerces, quelles voies seront consacrées demain à la vie de quartier, quels seront les différents traitements spatiaux apportés au commerce, à la vie de quartier, etc.? Vous comprenez aisément que le Parti libéral-radical s'inscrit dans une volonté de qualification de ce qu'on a appelé le bien-vivre et la qualité de vie. Nous estimons qu'un certain nombre de mesures politiques traduites de manière technique dans ce plan directeur communal vont à l'encontre de cette qualité de vie, de ce libre choix des modes de transport, de cette liberté garantie à chacun de se déplacer et de vivre comme il le souhaite dans la ville, que ce PDCom constitue une traduction technique de la volonté politique de faire de ces quartiers des îlots dont bien souvent la garantie de la connexion entre eux et de la porosité est mise à mal, qu'il ne favorise pas partout où il le pourrait la vie de quartier et surtout qu'il ostracise toute une partie des habitants et des habitantes qui devraient pouvoir se déplacer d'un quartier à l'autre de manière tout à fait libre et favorable.

C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical, et nous reviendrons ce soir à ce propos, se prononcera contre non pas l'ensemble des éléments de ce plan directeur communal, mais contre l'effet néfaste de tout un tas de mesures politiques appliquées de manière technique dans ce plan directeur communal, qui encore une fois est un document qui traduit cinq ans de travail de la part du

DACM, sous l'égide d'une politique rose-verte, une politique d'aménagement de nos rues que nous avons à de maintes reprises dénoncée. C'est la raison pour laquelle nous refuserons ce soir de donner un blanc-seing à ce plan directeur communal et à l'ensemble des mesures complexes, multiples, plurielles qui sont appliquées techniquement ici. C'est avant tout un document politique traduit de manière technique. Nous nous y opposerons.

M. Christian Steiner (MCG). Tout d'abord, j'aimerais rappeler le plan directeur communal 2020 actuellement en vigueur, qui titrait «Renouvellement durable d'une ville-centre». Ici, ce PDCom 2040 reprend tous les dogmes pseudo-climatiques de la majorité actuelle de ce Conseil municipal, comme le disait mon préopinant, basés sur un plan climat qui ne correspond pas à la réalité en raison de modèles statistiques inadéquats. Il propose de transformer notre belle ville ouverte, notre petite métropole, en village d'Indiens avec une mobilité dissuasive pour les non-résidents, entre autres avec un projet de suppression de 12 000 places de parc. En fait, rien de concret n'est proposé ni pour notre ville-centre ni pour la Genève internationale. Si on va plus loin, pour être cohérents avec cette politique de repli sur soi, la Ville devrait d'ailleurs renoncer à la contribution de ville-centre payée par tous les contribuables du canton.

On peut parler de quelques concepts démagogiques: on parle d'une ville productive alors que l'économie est abordée uniquement sous l'aspect de l'économie subventionnée, on voit comment on a attribué les espaces vacants dans la zone industrielle des Charmilles (ZIC), et on ne tient pas du tout compte des besoins de l'économie, notamment en matière de mobilité. Enfin, la végétalisation de places de stationnement, c'est le but en supprimant ces 12 000 places, alors que Genève est surnommée ville des parcs avec accès à un parc à moins de 300 m pour plus de 90% de la population – c'est un élément qui a été bien mis en valeur d'ailleurs lors de la présentation de la maquette à la salle du Faubourg. En fait, on n'a qu'une seule exception, c'est Acacias 1 qui n'aura pas de grand parc à 300 m, c'est un PLQ voté durant cette législature.

Parlons encore de la ville au quart d'heure, alors que l'administration municipale préfère engager des frontaliers qui font couramment deux heures de trajet par jour au lieu d'engager des résidents genevois sans emploi. Au total, avec ce PDCom 2040, le Conseil administratif nous propose une politique de décroissance totalement déconnectée de toute réalité économique, où on parle de limite planétaire. Au sujet de ces limites planétaires, on aura bientôt la réponse de la population avec les résultats des votations dimanche. Je pense qu'à partir du 23 mars on aura l'opinion de la population sur cette politique de repli sur soi. Bien évidemment, le Mouvement citoyen genevois refusera ce PDCom.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Merci, dans le cadre de ce PDCom, de ne pas faire des comparaisons telles que vous venez de les faire sur les villages indiens ou des allusions à d'autres modes de vie ou cultures. *(Remarque.)* Non, c'est important. Pour le reste, vous avez eu la parole, je vous remercie pour votre prise de parole. Madame Maryelle Budry, vous avez la parole.

Mme Maryelle Budry (EàG). Merci, Madame la présidente. Ensemble à gauche a admiré le beau travail de communication des urbanistes du DACM. L'exposition en 2022 était remarquable et les documents de présentation du plan directeur communal 2040 sont clairement présentés, faciles à lire et compréhensibles pour le grand public. Mme Ferraris, cheffe du Service d'urbanisme, a également été claire et précise dans ses explications orales devant la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous savons d'autre part que la population genevoise a eu plusieurs occasions de donner son avis de façon participative. Le projet est vraiment enthousiasmant dans les grandes lignes et Ensemble à gauche va l'adopter. Il correspond aux valeurs écologiques défendues par notre mouvement. Nous apprécions que le plan climat soit la grande ligne directrice de ce plan et que la végétalisation, le renforcement de la biodiversité, la protection de la santé des habitants soient considérés comme des priorités. Nous apprécions la volonté urbanistique de régénérer la ville tout en préservant et valorisant son patrimoine, d'optimiser les infrastructures culturelles, sociales, éducatives et sportives, de conserver le plus possible le bâti ordinaire.

La commission s'est également intéressée aux problèmes de mobilité avec les clivages politiques que l'on connaît, qui ont traversé toute la législature. Pour notre part, nous avons été confortés dans notre accord positif par le soutien des spécialistes de l'ATE à ce projet et sensibles à ses remarques ainsi qu'à celles du Club en fauteuil roulant sur la nécessité de séparer les voies cyclistes et piétonnes. Nous voterons cette recommandation ainsi que celle du Parti socialiste sur une meilleure communication au grand public. Nous nous réjouissons de ces multiples projets pour développer une ville écologique, solidaire et inclusive. Cela étant, après consultation de notre base, nous vous soumettons tout de même quelques remarques constructives. Qui habitera en 2040 cette belle ville verte et conviviale? Ne risque-t-elle pas de devenir réservée à une classe économique aisée et d'exclure la population au revenu faible?

Nous nous étonnons que dans la liste des documents de référence concernant la stratégie foncière, la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), votée par une large majorité du peuple genevois en 1983, ne soit pas mentionnée. Il s'agit pourtant d'une grande avancée de la gauche et des mouvements sociaux défendant le droit au logement. Sans régularisation des loyers, ce beau projet de PDCom pourrait être impossible à vivre.

Comme le souligne l'ASLOCA dans sa consultation, la crise du logement est endémique à Genève, les locataires genevois ont énormément de peine à trouver des appartements de taille convenable et à un loyer abordable, surtout en ville, d'où les déménagements et les installations en France voisine. Par exemple, à l'heure actuelle une partie importante de la main-d'œuvre de l'Hôpital universitaire de Genève (HUG) est logée en France, ce qui cause les problèmes de mobilité que l'on connaît. Maintenant, il s'agit non seulement d'entretenir et d'augmenter la part des logements sociaux, mais aussi de maintenir des loyers abordables.

Dans ce plan directeur, l'aspect foncier, fondamental pour la mise en œuvre de ces ambitieux objectifs, n'est envisagé que sous l'angle des propriétés de la Ville de Genève, ce qui est compréhensible étant donné qu'une commune n'a pas de pouvoir sur l'ensemble du foncier de son territoire. Cependant, une analyse de la typologie des propriétaires publics et privés pourrait être utile pour la mise en place d'une politique d'acquisition foncière et de contrôle de la spéculation en coordination avec le Plan directeur du Canton et le projet transfrontalier, notamment en identifiant des secteurs stratégiques pour le long terme et en les mettant hors d'atteinte de la spéculation. De façon générale, nous attendons la mise en place d'une politique anti-spéculation et d'acquisition. Ma camarade Brigitte Studer présentera un amendement dans ce sens. D'ores et déjà, je vous invite à soutenir cette proposition PR-1654 avec ses recommandations.

Mme Cathy Jacquier (UDC). Chers conseillères et conseillers municipaux, je remercie tous les membres de la commission, y compris le président, car nous avons vraiment travaillé dans un espace de temps très restreint. Je vais mettre en exergue pourquoi l'Union démocratique du centre va refuser ce PDCom 2040 qui, je le rappelle, sera déployé dans quinze ans; imaginons-nous dans quinze ans. On peut d'ores et déjà s'imaginer comme l'on vivait bien il y a quinze ans et la dégradation qu'il y a eu ces quinze dernières années. Je ne vais pas comparer, comme mon préopinant, notre ville à un espace indien, mais plutôt à une campagne fribourgeoise ou argovienne; voilà ce qu'on veut en faire. Sauf que nous sommes dans une ville internationale et que, selon la NODE, ce plan est rigide et l'économie n'est pas du tout ou très peu intégrée. Je mentionne que 600 commerces ont été oubliés de cette proposition, ce qui signifie des milliers d'emplois dont on n'a pas tenu compte. Un des auditionnés nous a mentionné l'anecdote de sa boîte à pain cassée; eh bien, il n'en a pas trouvé à proximité. Les petits commerces disparaissent, les grandes entreprises comme les banques déménagent. Au lieu de les retenir, on ne les a pas du tout intégrés dans ce PDCom. Lors des auditions, la NODE nous a carrément dit que la Ville devait vraiment être plus souple et intégrer impérativement les acteurs économiques.

Quant à la mobilité, la suppression des places de parking est effectivement catastrophique pour l'économie, de nouveau. Mon préopinant l'a dit, 12 000 suppressions prévues, ça ne correspond pas du tout aux futurs besoins en termes de mobilité. Selon le TCS, cette vision ne tient pas compte des changements des deux-roues et de la progression technologique faite ces dernières années. Selon le TCS toujours, je le mentionne car c'est important, cette vision d'horizon 2040 est une vision des années 1980, sans aucune connaissance de l'évolution actuelle des véhicules. D'autre part, afin de garantir la fluidité des zones à l'intérieur des localités, celles-ci devraient rester à 50 km/h et non pas 30 km/h, comme cela a été dit. D'ailleurs, cela vient d'être voté au Conseil national. Donc Genève, toujours championne de classe, veut faire quelque chose de différent.

En résumé, je retiens que le seul prisme de cette proposition a été le climat, et non l'économie. Ce n'est pas du tout l'équilibre que l'Union démocratique du centre souhaite pour cette ville, qui mise sur une ville d'économie subventionnée et pas du tout productive. Je laisserai mon collègue compléter ce qui a été dit, parce que je n'ai parlé que de deux points importants issus de notre programme de l'Union démocratique du centre Suisse.

M. Bernard Delacoste (Ve). La défense du PDCom 2040, c'est la défense de notre vision pour Genève pour les quinze ans à venir. Cette vision sera une vision verte portée par l'ensemble de l'Alternative, et on espère un peu plus. Qui, aujourd'hui, envisagerait l'aménagement de la ville autrement? Par ailleurs, le Canton et la Commission de l'urbanisme notamment ont salué la qualité de ce PDCom. Certains nous parlent encore d'une ville construite pour la voiture, d'autres d'une ville comme un supermarché qui devrait sans cesse se développer. Aujourd'hui, il faut envisager la ville comme une entité qui peut peut-être nous sauver la vie. Si on ne peut plus cultiver son jardin, déjà par manque d'espaces ou de parcs qui nous sont bêtement refusés, cultivons notre ville et faisons-la entrer dans le siècle de la robustesse, qu'elle nous aide à devenir plus solides et plus résistants, mais qu'elle reste une ville-quartier dans laquelle on peut encore vivre de son travail, manger local, rencontrer ses voisins, abriter ses enfants et ses anciens du soleil, marcher et rouler à vélo sans que plus jamais la voiture ne prenne un pouvoir excessif. Le monde change, notre ville change – dixit notre collègue Zwyssig.

Le PDCom 2040 révisé propose ainsi une vision à travers le prisme de l'urgence climatique et un renversement de la perspective, cela afin d'atteindre les objectifs du programme de législature et de la Stratégie climat municipale publiée en février 2022. Le PDCom permet d'imaginer cette transition inéluctable et de prendre des engagements forts pour sa mise en œuvre à travers quatre axes: la ville de 2040 se devra d'être compacte et régénérée, saine et apaisée, mixte et

productive, solidaire et créative. Il s'agira de soigner la qualité des espaces avec une place accrue laissée à la nature et à la biodiversité. Il s'agira aussi d'envisager le bien-vivre sur un territoire plus étendu, d'où toute l'importance des concepts présents dans ce PDCom.

Sur le thème trop souvent décrié de la consultation, on peut saluer l'effort important qui a été investi dans la consultation populaire; chaque chapitre de ce PDCom a fait l'objet d'un retour et de propositions de la population, thématique par thématique. Concernant la mise en œuvre, je ne veux pas ici reprendre les 40 fiches de projets de mise en œuvre et vous laisserai en prendre connaissance dans le dossier qui les répertorie. Il est intéressant de noter la classification par projet, mais aussi par temporalité et par état d'avancement. Cela démontre bien que si en termes de concept le PDCom est un document majeur dans notre planification à venir, qui reprend les grands besoins de notre temps et qui en fait en cela des constats assez difficilement contestables malgré les propos climatosceptiques que nous entendons encore, les multiples projets de sa mise en œuvre sont quant à eux beaucoup plus souples et sujets à évolution. Beaucoup sont par ailleurs déjà engagés et vont continuer à évoluer en concertation avec notre volonté politique, avec la population et en tenant compte de la réalité du moment.

Sur ce corpus de mise en œuvre très important, je ne retiendrai pour ma part qu'un seul élément afin de ne pas nous perdre ce soir: le projet de nouveau plan directeur de mobilité piétonne me semble un extraordinaire plan de mise en œuvre du PDCom, mais aussi de dialogue entre tous les intervenants. Un plan piéton conforme se devra de correspondre aux critères du PDCom et devra aussi s'entretenir avec tous les acteurs et domaines que le département a rencontrés dans son travail de consultation. La liste est longue: PMR, commerçants, piétons, entreprises, TPG, tourisme, spécialistes de la mobilité et de l'espace public, locataires et propriétaires, livreurs, flâneurs et marcheurs. Avec le PAV, nous allons au-devant de la construction de notre plus grand quartier urbain, il est évident que ce quartier, ainsi que par exemple la rade de Genève, se doivent de devenir des sites où le piéton devient l'acteur majeur et prioritaire pour le bien, la prospérité et la sécurité de tous et toutes. Cette vision de la ville à quinze ans est une nécessité et nous sommes très reconnaissants à notre magistrate et à tous ses services d'avoir su mener à bien ce processus que nous vous encourageons à valider ce soir.

Mme Anne Carron (LC). En toute logique, ce plan directeur s'inscrit dans le droit fil de la stratégie climatique du Conseil administratif, cela a été dit. Les mesures qu'il prévoit sont très ambitieuses, leur mise en œuvre nécessitera des majorités politiques, voire une acceptation par la population si son avis est demandé par la voie référendaire. Pour l'un ou l'autre projet, la vision

de la Ville qui est dessinée dans ce plan apporte des propositions intéressantes, mais pour le Centre tout n'est pas bon à prendre tel quel, raison pour laquelle nous allons déposer deux recommandations qui sont pour nous essentielles à l'acceptation de ce plan. J'y reviendrai, mon collègue Aurélien Borgeaud également.

Parmi les éléments positifs, nous saluons notamment le concept d'agglomération multipolaire, où la ville des cinq minutes, voire des quinze minutes, offrira toutes les commodités aux habitants et allégera la pression sur le centre-ville. Privilégier la mobilité active, entre autres aux abords des équipements publics et des écoles, contribue à l'apaisement de l'espace public – ce que nous approuvons –, tout comme préserver et renforcer si nécessaire l'infrastructure écologique dans chaque projet d'aménagement; ce sont des intentions qui répondent aux effets du dérèglement climatique. Nous saluons également la volonté de valoriser le centre-ville, d'entretenir et moderniser les équipements culturels d'agglomération, encore faudra-t-il que ce centre-ville reste facilement accessible aux personnes qui n'habitent pas la ville pour qu'il conserve son attractivité. Enfin, la volonté de renforcer l'accès à l'eau dans la rade pour la pratique sportive et de loisirs est aussi un élément qui répond à un besoin croissant dans la population, les bains près du Jet d'eau proposés et développés par la magistrate Barbey-Chappuis s'inscrivent d'ailleurs déjà dans cette volonté.

Dans les grandes lignes, le PDCom répond aux défis actuels, cela a été dit et répété. C'est en rentrant dans les détails que nous souhaitons insister sur les éléments suivants qui nous dérangent. S'agissant d'acquisitions foncières, contrairement à ce qu'a relevé tout à l'heure notre collègue d'Ensemble à gauche et qui a été soulevé aujourd'hui par un conseiller municipal Vert dans un article d'un journal bien connu de la place, nous considérons que la Ville n'a pas pour vocation de construire du logement. Elle confie cette tâche à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), que l'on surnomme aussi son bras armé, terme utilisé d'ailleurs par ce même conseiller municipal. Actuellement, l'offre de logements reste inférieure à la demande, malgré les 4000 nouveaux logements construits sur le territoire de la Ville entre 2010 et 2020, comprenant 2000 logements sociaux; ce sont donc des informations tirées du PDCom. Comme le souligne ce document, les perspectives de croissance pour 2040 demeurent fortes et les besoins en tous types de logements vont perdurer. Pour nous, il est essentiel que les pouvoirs publics et dans le cas présent la Ville de Genève concentrent leurs efforts sur la construction d'équipements publics, de crèches, d'écoles, d'infrastructures sportives et de loisirs, la rénovation et l'extension d'équipements culturels, ce pour quoi ils ont l'expertise nécessaire. Les besoins pour les équipements destinés à la petite enfance et à la jeunesse sont importants et augmenteront encore si l'on en croit les projections démographiques. Il y a donc du pain sur la planche pour la Ville.

Aussi, s'agissant d'acquisitions foncières en ville, la recommandation que nous vous proposons invite la Ville à ne pas s'éparpiller et à continuer à bien faire ce qu'elle sait faire. La Ville n'a que peu préempté depuis 2020, nous saluons d'ailleurs cette sagesse. Vous nous savez par ailleurs attachés à la mixité dans les quartiers, qui contribue au bien vivre ensemble. Ne nous en cachons pas, la question des recettes fiscales dont nous avons besoin pour financer des prestations de qualité à la population entre aussi dans notre réflexion, il est donc important d'éviter l'exode en dehors de la ville de celles et ceux qui sont à la recherche d'un logement à loyer libre ou qui cherchent à en acquérir un en PPE. La recommandation que nous vous soumettons va dans ce sens, à savoir que la politique d'acquisition foncière de la Ville se concentre sur la construction d'équipements publics – crèches, écoles, équipements de loisirs culturels et sportifs – et favorise la construction de logements par les privés selon les modalités prévues par la loi. Nous n'en demandons pas plus. Voilà pour ce que j'avais à vous dire. Mon collègue Aurélien Borgeaud développera notre deuxième recommandation.

Projet de recommandation

La politique d'acquisition foncière de la Ville se concentre sur la construction d'équipements publics – crèches, écoles, équipements de loisirs, culturels et sportifs – et favorise la construction de logements par les privés selon les modalités prévues par la loi.

M. Aurélien Borgeaud (LC). En effet, je vais plutôt parler de la mobilité, pour laquelle ce PDCom prône un changement de vision radical, à savoir une diminution drastique du transport motorisé individuel, une accélération de la suppression des places de stationnement, la récupération d'espaces en faveur des modes doux, des transports publics et de la végétalisation. Il prévoit aussi une transformation radicale de la logistique urbaine, avec une quasi-interdiction des poids lourds de plus de 28 tonnes, le développement d'hôtels logistiques et de livraisons fines à vélo-cargo. Cette transformation suit sans conteste une vision écologique que nous saluons tout en émettant une réserve sur les éventuels impacts sur le tissu économique qui sont difficiles à estimer aujourd'hui. Si nous restons sur l'écologie, un aspect clé de la transition écologique est absent de ce plan directeur communal, c'est l'électromobilité.

Aujourd'hui, 20 000 places en surface existent en ville de Genève, majoritairement occupées par des habitants grâce à des macarons qui leur permettent de se garer en zone bleue. Il est proposé d'en supprimer 12 000, une suppression qui nécessite un changement de loi, ce qui n'est pas garanti vu la majorité parlementaire actuelle au Grand Conseil. Quel que soit le scénario qui se produira,

qu'il y ait 4000 places supprimées, ce que la loi nous permet aujourd'hui, ou 12 000, il en restera encore entre 8000 et 15 000 en surface qui abriteront toujours majoritairement des véhicules de résidents. Si nous souhaitons que ces véhicules de résidents soient électrifiés en 2040, il faut développer une stratégie de bornes électriques également en surface, alors que le plan directeur se limite au développement d'une stratégie de bornes électriques installées par les privés sur leurs places de parking privées. C'est pour cela que nous allons déposer une recommandation qui demande que la Ville développe une stratégie d'équipements en bornes électriques pour les places de stationnement en surface qui n'ont pas vocation à être supprimées. Ces places de stationnement en surface existent, elles existeront toujours en 2040 et il est pour nous important de créer les conditions-cadres pour que les véhicules qui les occuperont dans quinze ans soient électriques et non plus thermiques.

Projet de recommandation

La Ville développe une stratégie d'équipements en bornes électriques pour les places de stationnement en surface qui n'ont pas vocation à être supprimées.

M. Olivier Gurtner (S). Première ville de Suisse romande, Genève doit rester attractive, créative, inclusive et accessible. Le plan directeur va dans le bon sens afin de l'adapter aux défis de demain, qui frappent déjà à la porte aujourd'hui avec le réchauffement climatique. Faut-il mettre la ville sous cloche? Faut-il coiffer notre marmite municipale d'un couvercle hermétique? La réponse est bien évidemment non. D'ailleurs, le plan directeur communal prévoit, en accord avec les services fédéraux, un développement de sa population de 10 000 à 11 000 logements, soit environ 22 000 habitants. La Ville de Genève se doit d'être responsable: si nous créons de l'activité, nous devons créer du logement, c'est bien normal. Où les créer? Le secteur principal pour créer ces logements c'est le PAV. Un quartier où, je le rappelle, la droite a tenté de brader aux spéculateurs des terrains en mains publiques qui nous appartiennent à nous tous, à la collectivité. En votation, la population a envoyé une fin de non-recevoir par deux fois à ces velléités de privatisation. Même le président de la fondation PAV Bertrand Reich l'a admis, les votes sont toujours allés dans le même sens, il faut acter le fait que la population a été cohérente dans ses choix et qu'une majorité claire s'est prononcée en faveur du projet PAV tel qu'il a été imaginé par les autorités municipales et cantonales – je me permets de le préciser. Cela montre bien que le besoin de se loger est un droit fondamental et que nous ne sommes pas là pour jouer au spéculateur et essayer de faire un profit maximum, mais bien de répondre à un besoin fondamental.

Par ailleurs, la Ville de Genève se doit de se montrer plus volontaire en termes de prospection foncière. A ce titre, je salue la proposition déposée par mon collègue Matthias Erhardt. Concrètement, cela signifie chercher des terrains, observer les ventes d'immeubles et faire des propositions d'acquisition. Ces nouveaux immeubles pourraient servir à la Gérance immobilière municipale (GIM) et à la FVGLS, des institutions qui sont contrôlées par notre Ville, je le rappelle, ou encore si on en a envie aux fondations immobilières de droit public du Canton. Toutes ces organisations publiques agissent pour proposer du logement décent aux bas revenus. Dans un canton aussi riche que Genève, qui compte plus de milliardaires que Zurich, se loger reste difficile. Oui, la Ville de Genève doit agir et offrir plus d'appartements à petit prix.

Sur la mobilité, le Parti socialiste salue l'ambition de la Ville de Genève, qui veut augmenter les mobilités piétonne et vélo et baisser les déplacements en voiture. Une approche pragmatique et non dogmatique alors que, il faut le rappeler, Genève est une ville dense, très dense, plus dense que Londres. Parmi les mesures, on peut saluer aussi la logistique urbaine au service du commerce, des commerçants et des clients. Par ailleurs, le Parti socialiste salue l'ambition du 30 km/h dans la ville, une mesure indispensable, bon marché et efficace. Cette mesure est en faveur de la sécurité, du calme et de la santé pour tous. Je tiens à le rappeler ici, Genève est la lanterne rouge suisse en dépassement des normes du bruit routier, un bruit qui touche 120 000 personnes dans tout le canton. Notre rôle, Mesdames et Messieurs, c'est d'écouter la souffrance de la population et pas de l'ignorer superbement.

Le Parti socialiste regrette l'absence de réflexion sur les enjeux de genre dans l'espace public, on connaît pourtant les questions de sécurité qui touchent principalement les femmes le soir et la nuit dans la rue.

Sur l'aspect des rues cyclables, le Parti socialiste s'étonne de la naïveté de la Ville, où les voitures devront céder la place aux vélos, comme ça par un système de règles qui assez intuitivement paraît peu applicable. On se demande si certains n'ont pas trop fumé le calumet de la paix et semblent ignorer la réalité d'une frêle bicyclette face à un gros 4×4. La proposition d'augmenter les places vélo sans encombrer le domaine public, sans encombrer les piétons, nous paraît aussi difficile à mettre en œuvre. Si la Ville, comme le Canton, veut promouvoir le vélo, elle devra bien faire des choix.

Sur la proposition du Centre, non pas dans toute sa conclusion, d'encourager les bornes électriques, c'est très bien parce que les bornes participent à l'attractivité de la vie, rappelez-vous, *born to be alive*, évidemment. *(Rires.)* Sur les axes forts, le Parti socialiste invite à une collaboration renforcée avec le Département de la santé et des mobilités (DSM). Enfin, sur les places de parking pour les voitures, oui, on pourrait hurler de manière dogmatique, mais là encore il faut

écouter la population. Je donnerai un exemple très simple qui n'est même pas un quartier urbain mais périurbain, celui de Belle-Terre à Thônex, où des nouveaux logements ont été construits à grand format et où des parkings ont été construits à grand format en sous-sol. Eh bien, aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, ces parkings sont à 30% vides et inutilisés. *(Commentaire.)* Non, c'est prévu dans les logements.

Sur la question du bâti, de la durabilité et de la construction, le plan directeur envoie un bon signal dans la lutte contre le réchauffement climatique avec un plan ambitieux de végétalisation, une priorité à la pleine terre et un certain nombre d'interventions tactiques. Là encore, la Ville se doit de protéger ses citoyens face au réchauffement. Lorsque l'on entend les dogmes pseudo-climatiques dans le débat on croit rêver, et pourtant le cauchemar, lui, est bien réel.

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Olivier Gurtner. Genève a connu trois canicules en dix ans. Ville très dense qui souffre du réchauffement urbain, dont les effets sont très réels et frappent les métiers manuels et physiques, les personnes âgées et les enfants. Par ailleurs, les objectifs du PDCom ne sont pas un caprice d'écolos…

La présidente. Pour de vrai, Monsieur le conseiller municipal, il va falloir conclure…

M. Olivier Gurtner. Je termine avec cette phrase…

La présidente. Très bien.

M. Olivier Gurtner. Les objectifs du plan directeur communal ne sont pas un caprice d'écolos amateurs de toilettes sèches et de yourtes, il s'agit bien de projets qui s'inscrivent dans la Stratégie climat cantonale et la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Nous vous invitons donc à voter oui à ce plan directeur communal.

M. Vincent Schaller (UDC). L'Union démocratique du centre refusera ce plan directeur communal pour deux raisons fondamentales. Tout d'abord, à l'in-

verse de M. Gurtner du Parti socialiste, l'Union démocratique du centre lutte contre la densification excessive en ville de Genève. Notre parti s'est notamment opposé par référendum au PLQ Acacias I, au PLQ Bourgogne, ou encore à la densification en bordure de la place du Petit-Saconnex. Nous nous sommes aussi opposés au PLQ de la Caserne des Vernets, chacun peut voir les immeubles monstrueux qui s'élèvent en ce moment au bord de l'Arve. Toutes ces densifications portent préjudice aux habitants de la ville de Genève, ce sont des espaces de verdure et de délassement qui sont sacrifiés, ce sont des équipements publics, en particulier les écoles, qui ne sont pas planifiés dans les délais. Je passe sur les problèmes de circulation et de bruit que provoque cette densification excessive. Avec la collaboration du Conseil administratif, cette densification se fait au pas de course, en dégradant systématiquement la qualité de vie des habitants de la ville de Genève et aux dépens de l'école publique, dont les enfants ne méritent pas de passer l'année scolaire dans des containers; c'est extrêmement grave.

Dans ce plan directeur communal il n'existe aucun positionnement du Conseil administratif sur la densification en cours de la ville de Genève, ce qui est un comble. Je cite Mme Ronconi de la FSU, qui déclare qu'il faudrait préciser et qualifier cette densification dans le plan directeur avec un positionnement clair. Au contraire, ce PDCom intègre par avance plusieurs PLQ du Canton qui sont complètement périmés, des PLQ avec une densification excessive, qui datent pour certains des années 1990, des PLQ qui ne tiennent pas compte des problématiques environnementales, des PLQ nuisibles à la qualité de vie des habitants, qui ne sont à aucun moment remis en question par le Conseil administratif. Cela démontre encore une fois ce que j'ai plusieurs fois dénoncé, à savoir l'aplatissement du Conseil administratif face au Conseil d'Etat, un Conseil administratif qui est pourtant censé défendre l'intérêt des habitants de la ville de Genève. Pour cette première raison, l'Union démocratique du centre refusera ce plan directeur communal.

Il y a une autre raison. L'Union démocratique du centre soutient les commerçants de la ville de Genève. La viabilité des commerces ne dépend pas du seul pâté de maisons qui les entoure, des infrastructures de mobilité sont nécessaires. A l'Union démocratique du centre, nous sommes par exemple favorables à la réalisation de parkings en ouvrage, je cite le projet de la place Dorcière et de la rue des Alpes déposé par nos députés au Grand Conseil. La création de zones piétonnes n'est pas une solution en soi, l'accès aux zones piétonnes doit être facilité pour les habitants de la région, tous modes de transport confondus. Personne ne peut se satisfaire du développement de méga-zones commerciales en périphérie du canton, qui constituent une concurrence déloyale pour les commerçants genevois, mais qui sont surtout une calamité tant en matière de protection de l'environnement que d'aménagement du territoire. Supprimer plus de la moitié des places de parc en surface n'est pas la bonne stratégie pour conserver une ville

vivante et lutter contre ces méga-zones commerciales en périphérie. Pour l'Union démocratique du centre, le centre-ville doit rester un lieu de rendez-vous pour tous les Genevois. Pour cette deuxième raison, l'Union démocratique du centre vous invite à refuser ce projet de plan directeur communal.

Mme Danièle Magnin (MCG). Chères et chers collègues, comme vous l'avez déjà compris, le Mouvement citoyen genevois ne soutiendra pas ce PDCom 2040. Les raisons sont multiples, l'une de celles qui m'amènent à douter du bon sens et de la compétence de ceux qui l'ont rédigé se trouve notamment en page 28 du PDCom, en haut à droite, où il est précisé au sujet du devenir animal en ville que l'extension de la trame noire – personnellement, je me suis habituée, j'ai toujours une lampe de poche sur moi – est nécessaire pour conserver notamment les oiseaux de nuit qui trouvent refuge en ville, par exemple les chauves-souris. Carl von Linné doit se retourner dans sa tombe, Mesdames et Messieurs, quand on ne sait même pas qu'une chauve-souris est un mammifère! C'est sidérant! Ça porte à croire que tout est à l'avenant dans ce PDCom. Je voudrais encore signaler une autre sottise, toujours sur la même page un peu plus bas, lorsqu'il est dit que de nouvelles pesées d'intérêts sont à prévoir, par exemple que les chiens et les chats domestiques sont des prédateurs – entendez-vous – importants pour d'autres espèces, notamment les oiseaux, alors que la population des chiens et des chats ne cesse d'augmenter. Il est rappelé qu'il y a une loi sur les chiens, que les chiens sont supposés être tenus en laisse sauf dans les endroits autorisés qui sont listés. Il y en a 13 qui sont clôturés et peut-être 8 ou 11 qui ne le sont pas. Ça veut dire que partout ailleurs les chiens sont en laisse, je me demande comment ils pourraient bien attraper des oiseaux. Peut-être que certains ici ont des chiens, moi je n'ai jamais vu un de mes chiens attraper un oiseau, sauf si un méchant chasseur l'avait abattu auparavant. Quant aux chats, la plupart des chats en ville n'ont pas accès à l'extérieur; alors oui, effectivement, les chats sont des petits assassins, je le regrette, je le déplore, mais c'est comme ça.

Après, je me suis penchée en particulier sur la page 39, concernant les engagements de la Ville à travers le PDCom. On vous parle de développer les accès à l'eau pour la baignade. Moi je demande pourquoi on les empêchait auparavant. Pourquoi avons-nous mis tous ces enrochements? Je suis allée dans le nord de l'Angleterre dans un petit patelin que certains connaissent s'ils aiment la série *Les enquêtes de Vera*, c'est Withley Bay on Tyne, un petit peu au nord de Newcastle où il y a une équipe de football mondialement connue. Il y a des accès à l'eau par des plateformes et des escaliers qui descendent parfois à gauche et à droite, parfois seulement d'un côté, mais on peut se rendre au bord de l'eau et se baigner si on le souhaite et surtout si le temps le permet, car il ne fait pas toujours très chaud.

Ensuite, je me suis demandé pourquoi diminuer drastiquement le transport motorisé individuel. Nom d'un petit bonhomme, je peux comprendre qu'on ait souhaité qu'il y ait moins de pollution lorsqu'on avait essentiellement des moteurs diesel, mais maintenant qu'il y a des voitures électriques un peu partout… Ah, mais voilà, je me souviens maintenant, Mme Sarah Klopmann, une ancienne conseillère municipale à qui je vantais déjà à l'époque les mérites des voitures électriques me disait que c'est encore pire parce qu'on ne les entend pas; elle voyait déjà des hécatombes dues au fait qu'on roulerait en voiture électrique.

Après, à la page 39, on a encore l'encouragement de la mise à ciel ouvert des cours d'eau enterrés. Très franchement, je me demande si on n'est pas en train d'organiser le retour de maladies qu'on a mis des siècles à faire disparaître, sans parler du chikungunya et des vilains moustiques actuels qui pourront se développer aisément. Je vous rappelle qu'en cas de sécheresse l'eau peut être stagnante et c'est là que se développent le choléra et d'autres maladies tout aussi dangereuses. Vous avez sûrement vu le film *Mort à Venise*, où il y a une véritable hécatombe de gens qui meurent du choléra.

La Ville veut désimperméabiliser les sols, ce à quoi je suis très favorable à certains endroits, mais pas à d'autres, comme au début de la descente de la rue Verdaine, où vous glissez quand vous arrivez, même à pied; il ne faut quand même pas pousser mémé dans les orties. J'ai vu des gens à vélo se casser la figure à cet endroit-là. Soyons un peu intelligents, ne prenons pas la responsabilité de causer des accidents par nos installations.

On a parlé du Bois de la Bâtie tout à l'heure et on en parle en tout cas là-dedans, mais on n'a jamais su sous l'ère Barazzone ce qu'étaient devenus tous ces animaux du Bois de la Bâtie, qui avaient purement et simplement disparu. Les mammifères, les oiseaux, tout a disparu. Ce qu'ils sont devenus, je n'en ai pas la moindre idée. Est-ce qu'ils ont été mangés, comme disent certains collègues autour de moi, est-ce qu'ils ont été vendus, est-ce qu'ils ont été relâchés? Je l'ignore! Franchement, c'est extrêmement inquiétant. Je voudrais aussi signaler à ma chère préopinante assise en face de moi, Mme Budry, que les employés des HUG qui sont logés en France généralement le sont parce qu'ils sont Français et qu'ils viennent travailler chez nous. Généralement, ils sont très contents des salaires somptueux qu'ils obtiennent…

La présidente. Il va falloir finir, Madame la conseillère municipale…

Mme Danièle Magnin. J'ai bientôt fini, Madame la présidente.

La présidente. Eh bien, c'est maintenant vraiment que vous devez finir, vous avez déjà bien dépassé le temps…

Mme Danièle Magnin. Je vais arriver tout de suite à quelque chose. Les espaces verts qui sont clos partout dans tous les quartiers sont réservés aux concierges, on pourra peut-être changer cela, je l'ai déjà dit dans le passé. Ensuite, les transports individuels, si vous les aviez tous supprimés pendant le Covid alors que les gens ne pouvaient pas prendre les transports en commun, on aurait fait comment? Je vous le demande.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste. Je vous donne le nom des personnes qui vont encore prendre la parole… *(Commentaire.)* Oh, oui déjà, c'est vrai que c'est un peu rapide tout ça, finalement… Alors, Mme Brigitte Studer prendra la parole, M. Kevin Schmid, M. Daniel Dany Pastore, M. Christian Steiner, M. Olivier Gurtner, Mme Uzma Khamis Vannini et pour finir Mme Frédérique Perler. On arrive à le voter avant 23 h, ce qui est déjà une excellente nouvelle. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole pour Ensemble à gauche.

Mme Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, en complément de l'intervention de ma collègue Maryelle Budry, voici quelques réflexions. C'est avec intérêt que j'avais découvert ce document du PDCom et visité l'exposition. Je partage son avis qu'un travail conséquent et remarquable a été accompli, avec une vision ambitieuse pour le développement de la ville, qui donne une direction pour les prochains quinze ans. Une stratégie d'aménagement basée sur une analyse des différents types de quartiers, leurs besoins si situés au centre, dans la couronne, en densification. Le plan définit des engagements de la Ville sur la base de cette analyse et présente ensuite le programme de mise en œuvre avec des mesures concrètes. Impossible d'aborder tout. Le plan précédent avait mis l'accent sur la construction de logements et avait pu réaliser 4500 nouveaux logements, dont environ un tiers de logements sociaux. Mais, constat: la pénurie de logements demeure, principalement à loyer abordable, et résulte de plusieurs facteurs: attractivité de Genève, augmentation de la population, densification des quartiers, évolution des familles, notamment avec l'augmentation des séparations. La production de logements augmente, mais elle échappe en partie à la population à cause du pourcentage élevé de lits froids, tièdes, comme aussi d'Airbnb. Les études annoncées dans ce domaine seront très importantes. Il est prévu de réaliser encore 10 000 logements.

Relevons un aspect positif de ce PDCom: une approche plus globale. On ne pense plus seulement au logement, mais davantage à l'aménagement autour des immeubles construits. En termes d'environnement, végétalisation, perméabilité des sols, récolte de l'eau de pluie, et aussi en termes de vie sociale, de place pour les infrastructures, pas seulement les écoles et les crèches, mais également les maisons de quartier, ludothèques, bibliothèques. Tout le tissu permettant l'installation de relations sociales, de vies productives, culturelles, les institutions comme lieu de travail, la vie nocturne et sportive. C'est un plan directeur très ambitieux et nous soutenons pleinement cette ambition. Nous sommes cependant peu convaincus de la solution des surélévations, surtout au centre, qui augmentent les appartements de luxe, contribuent à la gentrification et à la surdensification au centre-ville. Comme déjà évoqué, nous regrettons l'absence de référence à la LDTR, qui par le contrôle des loyers après rénovation est aussi un instrument d'aménagement cherchant à maintenir les loyers abordables et les habitants moins fortunés en ville.

Le PDCom souligne l'importance du foncier pour la réalisation de son approche, mais en même temps la Ville a néanmoins accepté dans le PLQ Acacias I une surface déjà trop petite pour la future école, comme pour celle des Vernets, alors qu'il s'agissait de terrains de l'Etat; c'est regrettable. Il y aura ensuite Acacias II, la Pointe-Nord, la Petite-Boissière, etc. L'aspect foncier sera bien un enjeu essentiel si on veut que les projets ne soient pas uniquement de belles images mais se concrétisent dans une réalité autre que virtuelle. La Ville peut aussi acheter ou préempter, mais a très peu eu recours à cette possibilité.

Pour cette raison nous souhaitons ajouter deux recommandations. La première insiste sur l'importance de l'aspect foncier et demande à la Ville d'être plus proactive dans sa négociation avec l'Etat au PAV ou face aux privés avec des achats et/ou un recours à son droit de préemption. Notre deuxième recommandation propose la création d'un outil visant à soutenir cette politique en ajoutant à la carte interactive du Système d'information du territoire genevois (SITG) un volet «inventaire géolocalisé des types de propriétaires», pour savoir s'il s'agit de propriétaires institutionnels, de grands investisseurs, de propriétaires individuels, favorisant ainsi la mise en place de cette politique d'acquisition. Pour Ensemble à gauche, le logement ne doit pas juste être un investissement rentable en temps de crise, il doit accueillir de vrais habitants et pas seulement leur argent. Merci de voter ce PDCom 2040 en y intégrant ces deux recommandations.

Projet de recommandation 1

Le Conseil administratif donne une priorité à l'acquisition de terrains et de bâtiments d'habitation, industriels, artisanaux ou tertiaires ainsi qu'à l'utilisation de son droit de préemption afin de pouvoir répondre aux besoins de surfaces

pour réaliser les projets sociaux, culturels, sportifs et écologiques ou pouvoir les mettre à disposition des associations qui les réalisent.

Projet de recommandation 2

Le Conseil administratif propose au Canton d'ajouter au SITG, la carte interactive du système d'information du territoire genevois, un volet «inventaire géolocalisé des types de propriétaires» (propriétaires institutionnels, grands investisseurs, etc.) favorisant la mise en place de cette politique d'acquisition.

M. Kevin Schmid (PLR). Je vous avoue que je ne suis pas mécontent de prendre la parole à l'instant, puisque ça donnera éventuellement l'occasion à celles et ceux qui nous regardent encore à une heure avancée ou qui nous regarderont en rediffusion demain de se rendre compte, à travers la parole de mes collègues de gauche au Conseil municipal, de la vérité derrière ce document technique, que le Parti libéral-radical préavisera défavorablement. Il s'agit ici d'un document-programme de la part des Verts, du déploiement de ce programme à travers un document technique qui touchera l'ensemble des habitantes et des habitants de la ville de Genève et l'ensemble du territoire de ces derniers. La gauche aura évidemment l'occasion de revenir sur ce programme technique durant toute la prochaine législature et davantage, puisqu'il s'agit du PDCom 2040, en nous expliquant que tout cela, les propositions plus précises, les tours de vis qui viendront, étaient bel et bien contenus dans ce plan directeur communal qu'une courte majorité de ce plénum s'apprête à favorablement préaviser.

Mon collègue vert Bernard Delacoste – vous transmettrez, Madame la présidente – déclarait tout à l'heure, je fais du mot pour mot, que défendre le PDCom 2040 c'est défendre notre vision de la ville dans le futur. Comprenez ici, la vision des Vertes et des Verts, et plus largement de la gauche qui défendra ce soir ce plan directeur communal. Un certain nombre de termes, un certain champ sémantique a été associé à la défense de ce plan directeur communal – encore ici, je fais du mot à mot –; vous comprendrez que selon la gauche de ce plénum et en particulier les Verts, dont la magistrate colorée du même parti dirige le département à l'origine de l'édiction de ce document, la Ville de demain doit être compacte, régénérée, mixte et productive, sociale et solidaire. Il s'agit bel et bien, Mesdames et Messieurs, d'un programme politique appliqué dans un document technique.

Lorsqu'on regarde ce projet de PDCom dans le détail, les belles acceptions, les termes favorables que je viens de décrire, sont assimilables à une démarche tout à fait claire: il s'agit ici d'ostracisme. J'ai pris le parti d'aller chercher la définition de ce terme pour que chacune et chacun puisse bien comprendre ce qui est en train de se jouer ce soir. Lorsque la magistrate Frédérique Perler pren-

dra la parole tout à l'heure pour défendre sa vision politique traduite ici dans ce document technique, vous entendrez probablement cette dernière parler avec des termes particulièrement élogieux de l'équilibre qui a été trouvé entre fonctionnement d'une ville-centre et ambitions écologiques; il n'en est rien. Ici, il s'agit, je vous le dis, d'ostracisme, dont la définition est, Mesdames et Messieurs, l'action de tenir quelqu'un qui ne plaît pas à l'écart d'un groupe, d'une société, et cela d'une manière discriminatoire et injuste.

Sur l'ensemble des éléments qui ont trait à la mobilité, qui pourtant sont garantis par notre Constitution, le Parti libéral-radical, et avec lui la droite, considère ce soir que la gauche de ce parlement et les Verts en tête font preuve d'un ostracisme non discutable. On tient à l'écart le trafic motorisé des gens qui ont besoin de s'en servir. Ce n'est jamais une passion que de prendre sa voiture pour faire deux heures de bouchons et se rendre là où on doit aller; Mesdames et Messieurs, dans 100% des cas c'est une nécessité qui ne peut pas être niée de la sorte ce soir par toute une partie de ce plénum.

Je prends le rapport qui a été produit par mes collègues, qui désormais est public et que je peux me permettre de citer. Un commissaire, disons de gauche, déclare en commission de l'aménagement et de l'environnement, dont je fais partie, que ce plan directeur communal correspond aux idéaux et aux objectifs de son groupe. Ecoutez, c'est précisément ce soir ce contre quoi nous nous dressons. Il est hors de question que nous fassions passer pour un document technique fait de bon sens ce qui n'est ni plus ni moins que le déploiement d'une politique dogmatique colorée à gauche et chez les Verts. Ce programme, Mesdames et messieurs, ce plan directeur communal ne sert pas l'ensemble des habitantes…

La présidente. Il vous reste vingt secondes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Kevin Schmid. … et des habitants de la ville, il sert un idéal politique exclusif. Ici, comprenons que ce plan va dans le sens de la libération de la ville d'un trafic superflu. Mesdames et Messieurs, en ville de Genève le trafic est un trafic contraint de personnes qui, comme vous et moi, n'ont pas forcément l'occasion de se trouver à moins de trois kilomètres de leur lieu de travail et qui donc doivent prendre la voiture. Demain, on ne doit pas aller vers plus d'ostracisme, on ne doit pas aller vers une isolation quartier par quartier, piétonnisation par piétonnisation exclusivement et au détriment du vivre-ensemble. On doit conserver de la porosité, la capacité pour nos commerces de maintenir leur activité et leur gagne-pain dans l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui, ne pas aggraver la situation. C'est la raison pour laquelle, j'en termine, Madame la présidente, le

Parti libéral-radical sera lucide et dit ce soir à la population de faire attention; ceci n'est pas un document technique, il s'agit d'un programme sur lequel les Verts et la gauche auront bon dos de revenir les années qui suivent.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a pas de mise en cause qui a été formulée, c'est très bien. Nous allons continuer avec les prises de parole… *(Réactions.)* Qu'est-ce qui s'est passé, là? J'ai entendu des voix s'élever. *(Commentaires.)* Alors, le bureau a annoncé la clôture de la liste il y a à peu près dix minutes. J'ai annoncé… *(Commentaire.)* Ah, c'est la mise en cause? *(M. Delacoste répond.)* Alors, qu'est-ce que vous voulez, Monsieur Delacoste? Peut-être vous exprimer, c'est ça? La liste est close, je le dis à l'ensemble des élus, ça ne sert à rien d'appuyer sur le bouton maintenant, on l'a annoncé il y a quelques minutes. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole pour le Mouvement citoyen genevois. *(Commentaire.)* Ah, alors c'est ça; vous avez été mis en cause? Je vous pose la question. Voilà, si c'est sur une mise en cause que vous voulez vous exprimer, je vous laisse répondre à la mise en cause. *(Réactions.)* Excusez-moi, laissez-moi gérer ça tranquillement. Monsieur Delacoste, est-ce que vous avez été nominalement mentionné? Est-ce que quelque chose vous a mis en cause nominalement?

M. Bernard Delacoste (Ve). Oui, tout à fait. *(Réactions.)*

La présidente. Si votre nom a été nominalement mis en cause, vous avez trois minutes pour y répondre…

M. Bernard Delacoste. Non, mais je n'ai pas besoin…

La présidente. Je vous rappelle que ça ne concerne pas un groupe ou des idées, mais une personne. Si personnellement vous avez été mis en cause, vous pouvez y aller. *(Commentaires.)*

M. Bernard Delacoste (Ve). J'ai été nominalement cité, on peut appeler ça une mise en cause, mais je vais juste répondre en une seule phrase. Cette défense du PDCom 2040 est en effet la défense de notre vision pour Genève pour les quinze ans à venir. Cette vision sera une vision verte portée par l'ensemble de l'Alternative et on espère un peu plus. *(Réactions.)* Oui, il y a eu une mise en cause sur ce que j'ai dit. Je répète juste…

La présidente. Bon, vous vous êtes expliqué sur la mise en cause, Monsieur Delacoste… *(Brouhaha. Commentaires.)*

M. Bernard Delacoste. Je réponds donc à cette mise en cause en disant que M. Schmid avait tout à fait raison de me mettre en cause sur ce point-là. *(Réactions.)*

La présidente. Voilà. Parfait. Nous avons donc clos cette mise en cause et ça me fait bien plaisir. Nous allons continuer avec nos prises de parole maintenant. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous n'avez même pas parlé, du coup? C'est scandaleux. Bon, allez, c'est à vous. Après, ce sera à M. Christian Steiner et aux suivants encore inscrits.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente. Je ne vais pas faire de longs discours comme certains ici, je vais faire des petites phrases, parce que parfois ça rapporte plus. Alors, Mesdames, Messieurs qui nous regardez, qui nous voyez et qui nous écoutez, je vais quand même vous rappeler certaines choses. La gauche et les Verts mis en cause ont fait une propagande pour être élus il y a cinq ans en disant qu'ils allaient sauver la planète contre la pollution et le réchauffement climatique – la ville de Genève, 200 000 âmes. C'est extraordinaire. Je me demande toujours si certains, pour avoir une bonne idée du monde et de ce problème de pollution, voyagent légèrement. Ça me fait marrer, je n'ai jamais vu des nuages qui sont pollués arriver sur le canton de Genève et se dire, non, pas là, ils ont fait une propagande politique pour qu'on n'ait pas le droit de passer; on va passer à gauche ou à droite. C'est d'un ridicule absolument incroyable.

Et puis, vos histoires de morceler la voiture des résidents du canton de Genève et surtout de la ville… Je ne connais que des conseillers municipaux Ville de Genève et non pas des conseillers fédéraux de Berne ou du monde entier. Vraiment, je crois que c'est la grenouille qui veut être aussi grosse que le bœuf – c'est de La Fontaine, je l'ai déjà dit et je le répète. *(Réaction de M. Gurtner.)* Vous les cherchez, Monsieur Gurtner, vous les cherchez pour des terrains, pour construire, etc. On est déjà surdensifiés. Ecoutez, allez-y, prenez des terrains, il ne reste plus que les parcs et les jardins. Il faudrait savoir, c'est le chat qui se mord la queue, là. Je trouve ça extraordinaire. Je n'arrive pas à comprendre, c'est d'un illogique.

Vous avez des belles phrases, vous parlez très bien… *(La présidente sonne la cloche.)* C'est bien, bravo. Vous fermez les rues, vous enlevez les places de stationnement pour les voitures. Alors, qu'est-ce que ça fait? Ah, on est mieux,

on est tranquilles; les petits commerces ferment au bout de deux ans, ruinés, ils n'ont plus de clients. Quelques-uns oui, mais quand ils perdent 40% de leur chiffre d'affaires, c'est la mort. Il y en a d'autres derrière qui se frottent les mains. Vous qui êtes de la gauche et des Verts, qui êtes pour défendre, protéger et soutenir les petits, en faisant ça vous favorisez les grands magasins comme Manor, la Migros, la Coop, Denner et j'en passe, il y en a assez. Là, franchement, pour du Parti socialiste qui se dit Gauche en avant ou Gauche toutes… *(M. Pastore imite le bruit d'un klaxon. Rires dans la salle.)*

La présidente. Je vous laisse continuer sur le propos de fond…

M. Daniel Dany Pastore. Ce que j'aimerais, c'est que vous arrêtiez de vous en prendre aux résidents de la ville, aux gens qui y habitent, qu'ils soient polonais, tchèques, portugais, hongrois, russes, etc.; arrêtez de taper sur la tête de l'habitant de la ville de Genève. Vous voulez diminuer les voitures? Stoppez-les à l'entrée pour ceux qui viennent de l'extérieur de la ville! Vous voulez gagner des sous aux impôts? Mettez la plaque comme dans le temps à 20 francs; c'était cher et on payait ça pour avoir une bicyclette et rouler. On avait une assurance responsabilité civile privée incluse avec la plaque. Pourquoi on ne revient pas là-dessus? On accepte des millions d'aménagements pour les vélos, mais ils ne rapportent pas un franc, rien, zéro, nada. Et la voiture, que vous avez diminuée à plus de 40% en ville de Genève et dans le canton aussi, il faut le reconnaître, elle ne paie plus d'impôts sur les plaques, l'huile ou les pièces; il n'y en a plus.

Evidemment, Mme Fontanet commence à se faire du souci pour ce qui rentre dans la caisse publique à l'Hôtel des finances; il y a un bon accueil pour l'argent, on est à l'hôtel, c'est bonnard. Moi, j'aimerais, s'il vous plaît, que vous preniez conscience que votre dogmatisme, comme l'a dit mon précédent parlementaire…

La présidente. Il vous reste quinze secondes, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Dany Pastore. Quinze secondes! Alors, vous le voyez vraiment, je trouve tout cela ridicule. Mais je ne suis pas rancunier, je vous souhaite quand même une bonne soirée.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal! Alors, je vous propose quelque chose, enfin, je vous transmets plutôt la proposition du Mouvement

citoyen genevois, qui demande la réouverture du débat alors qu'on a annoncé que la liste était close. *(Commentaires.)* Chacun sait ce qu'il doit voter, j'imagine, donc je vous fais voter cette demande.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 29 non contre 26 oui (1 abstention).

M. Christian Steiner (MCG). Tout d'abord, sur l'expression utilisée, c'est une expression populaire et certainement pas la mise en cause d'une quelconque ethnie; je ne me permettrais pas. Pour ce qui est de la mobilité, on a un bon exemple avec les travaux qui ont été récemment faits sur la moitié de la place du Pré-l'Evêque. On a donc supprimé des places de stationnement, tout va bien, on n'a pas planté d'arbres, on a mis quelques plantes basses. Après, on a mis beaucoup de… *(Commentaire.)* Il y en avait déjà… *(Commentaire.)* Mais surtout, ce n'était pas là où je voulais en venir… *(Rires.)* Surtout, on a mis des bancs. A chaque fois qu'on parle de trafic, on parle d'une population qui souffre et on constate que ces bancs ne sont pas occupés. On se demande pourquoi on dépense beaucoup d'argent pour faire un parc avec des bancs pour que les gens puissent s'asseoir tout proches d'un des axes structurants genevois. Donc on ne s'étonne pas qu'il n'y ait personne. Pour les gens qui souffrent il faut savoir, soit on leur met des bancs au bord de la route, soit les souffrances ne doivent pas être intenables. Ensuite, pour ce qui est du logement il faut quand même remarquer que dans le nouveau quartier, celui qui n'a pas de parc, j'ai nommé Acacias I, qui est situé au milieu d'une zone où il y a des emplois à moins de quinze minutes, on construit encore une partie importante de bureaux au lieu de faire du logement qui manque. En fait, ces bureaux ne seront certainement pas en faveur de la ville des quinze minutes, ils seront une pompe à pendulaires, pour ne pas prononcer le mot frontalier. Il faudrait savoir ce qu'on fait.

Finalement, pour l'acquisition, le Mouvement citoyen genevois y est favorable lorsqu'il se présente une bonne opportunité, comme on l'a vu dans la pétition qui a été déposée, mais où il faudrait que le Conseil administratif évalue un peu plus en détail si c'est faisable ou pas, car l'évaluation a été sommaire. Pour terminer, si la Ville continue à se développer sous une cloche, comme un petit village centré sur ses habitants, il faut s'attendre à autre chose aussi. Pour le moment, les contribuables genevois payent cet impôt ville-centre, mais peut-être qu'un jour ils en auront marre des mesures prises par la municipalité. Il y a peut-être une initiative qui va fleurir, du genre j'y paie j'y vote, pour que ce soit tout le canton qui se prononce sur toutes les infrastructures d'intérêt cantonal. Voilà le risque si on ferme un peu trop la ville. J'ai terminé.

M. Olivier Gurtner (S). Pour répondre à quelques points qui ont été dits, notamment par la bouche de l'Union démocratique du centre qui affirmait dans le débat que la densification et la construction se sont faites contre la volonté de la population, c'est une affirmation tout à fait éhontée, quand on voit par exemple que le PLQ Acacias I, dans le quartier Praille-Acacias-Vernets, qui demandait la création de 2300 logements, a été accepté à plus de 62%. Soixante-deux pour cent de la population a voté pour ce projet, donc pour les fake news, on repassera. Ensuite, du côté du Mouvement citoyen genevois on parle de défendre la population, de l'écouter, de l'entendre, c'est vrai, c'est très important, il y a toujours des enjeux forts, notamment sur le nombre de ménages qui n'ont pas de voiture. Sur le plan cantonal, en 2000, 20% des ménages étaient sans voiture. En 2021, en à peine vingt et un ans, on est passés à 29%. En ville de Genève, 43% des ménages n'ont pas de voiture.

On peut parler aussi des transports publics, par exemple le Léman express qui a été inauguré fin 2019. Pour toutes les prédictions, même les plus joyeuses, on estimait avoir 50 000 voyageurs par jour dans le Léman express, on en est déjà à 80 000 qui tous les jours utilisent le Léman express. Enfin, puisqu'on parle d'écouter la population, s'il y a bien une chose qu'il faudrait pour écouter la population, c'est accepter le 30 km/h qui est demandé par tous les quartiers, par tous les habitants qui en ont marre du bruit routier dans lequel la ville est surexposée. Si c'est pour entendre des gens beugler derrière et ignorer la réalité, c'est une réalité dont les gens souffrent que vous ignorez magnifiquement, tout comme vous ignorez les besoins de la population que vous êtes censés défendre. *(Le micro de M. Gurtner est éteint.)*

La présidente. Est-ce que vous aviez fini, Monsieur le conseiller municipal? Vous aviez fini? *(M. Gurtner répond.)* Pas du tout, alors il faut rallumer le micro de M. Gurtner. *(Rires.)* Vous aviez fait un mouvement de page qui laissait supposer que… Alors, allez-y… Born to be wild.

M. Olivier Gurtner. Par rapport au secteur Praille-Acacias-Vernets, le Mouvement citoyen genevois a affirmé que la priorité devait être aux logements plutôt qu'aux bureaux, eh bien je suis tout à fait d'accord, je pense que c'est le besoin le plus criant. On a énormément d'espaces d'activités qui sont vides et des bureaux qui sont vides sur le canton, c'est un point très juste souligné par le Mouvement citoyen genevois. Le Parti libéral-radical a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un document technique, mais d'un document politique, c'est tout à fait vrai car les objectifs politiques sont partagés par le Canton, comme d'ailleurs le Plan climat qui a été accepté par le Grand Conseil à majorité de droite – de droite, comme Jacques Chirac qui avait dit «notre maison brûle et nous regardons ail-

leurs». Alors, regardons la réalité en face. Le Parti socialiste se réjouit de voter un grand oui à ce plan directeur, pour une ville ouverte, résiliente, accueillante, responsable, attractive, qui protège les habitants de la menace climatique et offre du logement décent. Bref, ce PDCom est la preuve d'une ville qui se donne les moyens d'agir. *(Applaudissements.)*

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Madame la présidente, vous transmettrez que de tout temps, je crois, depuis les grandes conquêtes, le foncier n'a été que question politique. Alors qu'aujourd'hui, tout à coup, on ait l'air de tomber des nues sur le fait qu'on fasse de la politique avec le sol, le foncier, l'aménagement, etc., je dois dire que je ne sais pas… Il y a un bug de l'histoire, une méconnaissance, une partie de ce qu'est la politique qui a complètement échappé à certains de mes collègues de droite, semblerait-il, parce qu'ils n'ont fait que ça, eux. La privatisation, le refus d'accès, les bords de lac non accessibles, ils n'ont mené que ce type de politique, précisément. Aujourd'hui, effectivement, les gens sont conscients qu'ils veulent un aménagement plus respectueux de l'humain. Quand on en arrive par exemple à construire des gares sans aménager de toilettes, on ne peut pas tellement dire qu'on pense à l'humain; on pensait peut-être que c'était des robots qui allaient utiliser la gare. Ou lorsqu'on en arrive à oublier l'accessibilité, peut-être qu'on pensait que la téléportation serait inventée d'ici là. Franchement, non, je vous assure et je vous rassure complètement, c'est une position politique. Mais alors, contrairement à ce qu'a dit mon collègue libéral-radical, et je ne citerai pas de noms pour ne pas ouvrir de voie à des droits de réponse…

La présidente. Quelle bonne idée, Madame la conseillère municipale. Merci.

Mme Uzma Khamis Vannini. Contrairement à ce qui a été soutenu avec la définition de l'ostracisme, c'est quand même eux qui se plaignent toujours que nous parlons d'inclusion, que nous parlons d'intégration, que nous parlons d'accueil, que nous parlons d'admission, vous savez, tous ces mots *woke* qui sont utilisés et qui font qu'on est des vraiment mauvais, mauvais. Il faudrait savoir! Pourtant, là on parle vraiment inclusion, on parle vraiment vision globale de la situation. Nous pensons non pas à une ville de transit, non pas à une ville-village, nous pensons à une ville qui est comprise dans le tout, dont le PDCom a été salué par la commission cantonale à l'urbanisme et dont la nécessité s'est fait sentir pour le Plan directeur cantonal. C'est donc une vision avec les voisins, non pas en excluant les voisins, avec les mobilités douces et les mobilités un peu moins douces et franchement sonores aussi, comme des motos qu'on voit et qu'on entend passer qui sont assez has been. Tout cela a été pensé et réfléchi. Effectivement, nous menons

une politique qui respecte l'article 19 de notre Constitution, le droit à un environnement sain. Voilà pourquoi nous vous demandons de soutenir ce PDCom.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Pour l'occasion, je fais comme la plupart d'entre vous ce soir, je me lève. Chères et chers conseillères et conseillers municipaux, plusieurs d'entre vous l'ont dit, nous arrivons au terme d'un immense travail dans cette législature, un travail très important, c'est la révision du plan directeur communal pour la Ville de Genève sur les quinze prochaines années. C'est donc une vision jusqu'en 2040, qui va guider l'action du Conseil administratif pour ses prochaines législatures. Certains l'ont dit, on est passés d'un PDCom 2020, qui se proposait de travailler en priorité sur une ville autour du logement, à ce PDcom révisé dans lequel avec le Conseil administratif nous avons résolument proposé une vision à travers le prisme de l'urgence climatique. Comme vous le savez, la législature a démarré avec la déclaration de l'urgence climatique, c'est un élément très important qui parcourt toute la planète. Nous avons aussi vécu une période de pandémie qui nous a alertés et qui nous a fait beaucoup réfléchir. Le point de départ est également le Plan climat communal que nous avons élaboré, le Conseil administratif, durant les premiers mois de cette nouvelle législature ainsi que la vision que nous vous proposons ce soir, soutenue aussi par certains d'entre vous et par la population par le biais de larges consultations, à travers le prisme de l'urgence climatique et d'un renversement de perspectives afin d'atteindre en toute logique les objectifs du programme de législature et de la Stratégie climat.

Dans ce PDCom, il y a une volonté très claire du Conseil administratif, pas seulement d'une magistrate verte – c'est vraiment me faire trop d'honneurs –, vous transmettrez au Parti libéral-radical, Madame la présidente. Si je l'avais écrit toute seule peut-être qu'il serait semblable, mais vous imaginez bien que c'est une obligation de consulter la population en premier lieu et tous les milieux concernés, qu'ils soient de l'économie, professionnels et des associations. Dans ce sens-là, le Conseil administratif a été beaucoup plus loin que ce qu'il devait faire, car il nous tenait à cœur, au Conseil administratif et au Service d'urbanisme qui pilotait ce PDCom, qui fait partie du département que je préside, d'aller plus loin et de consulter la population et tous les milieux concernés. Du reste, vous retrouverez tous ces éléments dans le projet de résolution qui mentionne les différentes références à la loi d'application, aux consultations citoyennes, aux présentations, à l'enquête technique, aux séances de travail, etc.; ce n'est pas très compliqué, c'est au tout début de la proposition qui vous a été soumise et cela fera aussi partie de la délibération que vous voterez tout à l'heure, je l'espère.

Ce PDCom affirme une volonté de construire une ville durable et résiliente, qui se doit d'évoluer en fonction des nouveaux défis auxquels elle doit faire face

tout en garantissant un cadre de vie accueillant et harmonieux pour sa population. C'est un travail de longue haleine, vous l'avez dit, mais c'est aussi un travail important parce qu'il concerne les générations futures. Dès lors, il s'est agi d'être à la fois ambitieux et pragmatique, de faire des pesées d'intérêts et surtout d'être dans la nuance, puisque nous avons recueilli un certain nombre de recommandations, de doléances, de demandes que nous avons intégrées dans ce PDCom. Ce plan, qui est un concept directeur, propose et pose des grandes orientations, alors que son programme, lui, est évolutif dans sa mise en œuvre; c'est ce qui nous intéresse, parce que vous, la population, les milieux concernés, allez pouvoir l'enrichir au fur et à mesure des propositions qui vous seront soumises par le Conseil administratif ainsi que de propositions qui viennent de vous.

Donc oui, vous transmettrez, Madame la présidente, oui, c'est un programme politique, très clairement, mais ce n'est pas le programme d'une seule majorité rose-verte, c'est une proposition, un programme, des affirmations qui sont aussi issues de larges consultations. Vous ne pouvez pas dire le contraire, vous transmettrez à M. Schmid, Madame la présidente, car cela signifie que vous n'avez pas lu ni son contenu ni le contenu de la résolution, je suis navrée de vous le dire. Il n'est pas un idéal politique exclusif, je l'ai dit tout à l'heure, il est un idéal politique tout à fait inclusif, et cela nous y tenons. J'ajouterai que ce n'est pas un instrument de propagande, comme j'ai cru l'entendre à quelques instants.

Ce soir, après vous avoir écoutés dans vos débats avec la plus grande attention, comme d'habitude, je pourrais vous redire que si vous aviez peut-être été un peu plus critiques ou prolixes en commission, parce que je suis quand même venue un certain nombre de fois avec les services, si vous aviez peut-être lu vos documents avant que je me présente en commission, le débat aurait peut-être pris une autre tournure et aurait pu être intéressant. Cela aurait permis de pouvoir dialoguer, puisque vous tenez à ce dialogue, et là on aurait pu débattre. On n'est pas obligés d'être d'accord, vous n'êtes pas obligés d'être d'accord. J'avais l'ambition de rassembler une très large majorité de ce Conseil municipal autour de ce plan directeur communal, surtout des groupes d'obédience plutôt de droite; ma foi, il faut aussi réaliser que chacun campe sur ses positions sur certains éléments, par exemple pour ce qui a trait à l'économie.

Je vais répondre à quelques éléments qui ont été cités. Sur l'économie, peut-être que vous avez oublié que dès le début de la législature le Conseil administratif s'est doté d'une délégation à l'économie. J'y suis relativement souvent invitée, puisque nous discutons aussi de mobilité. Si vous vous rappelez bien, M. Kanaan vous avait fait la remarque lors de la dernière plénière au mois de janvier, je crois, au sujet du décalage entre vos discours sur la mobilité et l'économie et ce qu'on peut entendre au sein de cette délégation lorsque nous rencontrons les acteurs de l'économie, des petits commerces, des entreprises, des PME – il y en a

plusieurs… *(La magistrate est interrompue par son téléphone.)* Voilà que mon téléphone me parle en même temps, c'est le miracle de Siri *(ndlr: assistant virtuel d'Apple)*. Donc, le Conseil administratif a publié une stratégie économique, peut-être avez-vous eu l'occasion de la lire, et a créé cette délégation à l'économie. Il est très attentif au maintien et au développement des commerces au centre-ville et en périphérie, évidemment. Il reçoit régulièrement des entreprises et je peux vous dire, pour y avoir été invitée plusieurs fois, que les dialogues sont extrêmement intéressants. En plus, cette délégation à l'économie et le délégué à l'économie de la Ville de Genève sont très appréciés. Vous le voyez, l'économie est un point d'attention du Conseil administratif et nous discutons de plusieurs thématiques sans tabou aucun.

L'autre sujet qui vous a beaucoup occupés ce soir dans vos débats regarde les questions de mobilité. La mobilité, vous le savez, on ne va pas pouvoir la résoudre en trois coups de cuillère à pot, mais on peut quand même dire, sans répéter ce qui a été dit très largement, qu'il y a des revendications de la population que nous devons aussi entendre, qu'il y a la LMCE – du reste, c'était une remarque du Conseil d'Etat lors de la consultation technique, puisqu'il a dû valider techniquement ce plan directeur communal avant qu'il vous soit soumis. Lorsque vous l'aurez voté, ce que j'espère sincèrement, le Conseil d'Etat devra encore le valider. Vous voyez, on n'est pas encore tout à fait au bout de nos peines, mais nous prenons le bon chemin.

Il y a eu aussi un certain nombre d'amendements. Mais d'abord, pour Ensemble à gauche qui parle de la LDTR, j'aimerais peut-être encore souligner qu'un plan directeur communal, qui est une vision avec un certain nombre d'axes, d'éléments, et qui comme je vous l'ai expliqué va nous guider dans nos actions, se fait forcément dans le respect de la Constitution, des lois cantonales et des lois fédérales, c'est une évidence. Bien sûr que la LDTR est respectée, forcément, de la même manière que…

La présidente. Madame la conseillère administrative, une toute petite incursion dans votre prise de parole et je vous laisserai finir. Nous devons encore voter les recommandations et il reste cinq minutes avant 23 h.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je termine avec les recommandations. Nous sommes extrêmement attentifs aux acquisitions de territoires municipaux ou aux constructions de logements, vous connaissez les objectifs du Conseil administratif en la matière. Voilà ce que j'avais à dire et à vous transmettre à propos de ce plan directeur communal révisé. Je me réjouis sincèrement qu'il puisse être voté et je tiens aussi à remercier tous les acteurs qui y ont par-

ticipé: l'administration, les acteurs de la Ville de Genève, que ce soit des groupements d'intérêts, des milieux de l'économie, des milieux de la mobilité, des associations, et surtout la population qui s'est exprimée très largement sur ce plan directeur communal. Cela nous fait dire et résolument penser que nous pourrons travailler avec la conviction d'être en route vers une transition écologique et sociale réussie qui va pouvoir bénéficier à toute la population et surtout aux générations futures. Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la recommandation de Mme Carron est refusée par 51 non contre 22 oui.

Mise aux voix, la recommandation de M. Borgeaud est refusée par 47 non contre 24 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la première recommandation de Mme Studer est acceptée par 39 oui contre 34 non.

Mise aux voix, la seconde recommandation de Mme Studer est acceptée par 39 oui contre 34 non.

Une voix. Vote nominal!

Soumise au vote nominal article par article et dans son ensemble, la résolution est acceptée par 39 oui contre 34 non, assortie de deux recommandations.

Ont voté oui (39):

M. Omar Azzabi (Ve), Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve), Mme Anna Barseghian (Ve), M. James Berclaz-Lewis (EàG), Mme Joëlle Bertossa (S), Mme Olivia Bessat-Gardet (S), Mme Maryelle Budry (EàG), Mme Laurence Corpataux (Ve), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), Mme Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jules Lorenzi (S), Mme Paule Mangeat (S), Mme Charlotte Meierhofer (EàG), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), Mme Dalya Mitri Davidshofer (S), Mme Bineta Ndiaye (S), Mme Amanda Ojalvo (S), Mme Hanumsha Qerkini (Ve), Mme Jacqueline Roiz (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), Mme Christel Saura (S), M. Florian Schweri (S), Mme Salma Selle (S), Mme Melete Solomon-Kuflom (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Elena Ursache (Ve), Mme Leyma Milena Wisard Prado (Ve), Mme Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté non (34):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Jean-François Albanesi (MCG), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC), Mme Fabienne Aubry-Conne (LC), M. Luc Barthassat (HP), Mme Fabienne Beaud (LC), Mme Nadine Béné (PLR), M. Aurélien Borgeaud (LC), M. Rémy Burri (PLR), Mme Anne Carron (LC), Mme Oana Cotoi (LC), M. Mark Giannelli (LC), M. Yves Herren (HP), M. Christo Ivanov (UDC), Mme Cathy Jacquier (UDC), Mme Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), Mme Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), Mme Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), Mme Michèle Roullet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), Mme Ruzanna Tarverdyan (PLR), M. Jean Zahno (UDC), M. Luc Zimmermann (LC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Manuel Alonso Unica (UDC), Mme Léonore Baehler (HP), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (HP), M. Roger Gaberell (LC), M. Antoine Maulini (Ve), Mme Yasmine Menétrey (MCG), M. Alain Miserez (LC), M. Mathieu Romanens (UDC), Mme Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

Mme Livia Zbinden, présidente, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30) et plus particulièrement son article 10 relatif aux plans directeurs localisés;

vu la délibération PR-1493 votée le 26 avril 2022 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la révision du plan directeur communal;

vu la validation du cahier des charges de l'Office de l'urbanisme en date du 24 mai 2022;

vu le projet de plan directeur communal élaboré de mars 2022 à juin 2024 par le Conseil administratif avec la commission de l'aménagement et de l'environnement et l'appui des bureaux Paola Vigano, CITEC et CSD;

vu la large consultation citoyenne effectuée tout au long de l'élaboration du projet de plan directeur (juin 2022 à juin 2024) auprès des habitants et usagers de la commune;

vu les présentations faites à la Commission de l'urbanisme de l'Etat de Genève, les 3 mars 2022 et 11 octobre 2023, ainsi qu'à la Commission des monuments, de la nature et des sites le 8 novembre 2023;

vu l'enquête technique effectuée auprès des services de l'Etat de Genève d'octobre 2023 à février 2024 qui a abouti à des demandes de compléments qui ont été intégrées dans le plan directeur communal;

vu les six séances de travail avec la commission de l'aménagement et de l'environnement (22 février 2022, 26 avril 2022, 15 novembre 2022, 31 janvier 2023, 9 mai 2023 et 23 janvier 2024) qui ont permis à la commission de prendre connaissance et de débattre des principaux éléments constitutifs du projet de révision, à savoir le bilan du plan directeur précédent, le concept directeur, la stratégie d'aménagement, le programme de mesures, la consultation publique;

vu la visite guidée organisée pour les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement le mardi 28 mai 2024 lors de l'exposition-consultation qui s'est déroulée au Forum Faubourg du 7 mai au 5 juin 2024, ainsi que la visite guidée supplémentaire du 13 juin 2024;

vu la consultation publique de trente jours, ayant eu lieu du 7 mai au 5 juin 2024, qui a permis à toutes et tous de s'exprimer sur les options communales;

vu les observations formulées, les courriers reçus, les questions posées et les réponses qui ont été données;

vu la validation du projet de plan directeur communal par le Département du territoire le 31 octobre 2024 qui confirme sa conformité avec le plan directeur cantonal 2030;

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver sous forme de résolution le plan directeur communal Genève 2040.

Art. 2. – d'inviter le Conseil administratif à transmettre ce plan directeur au Conseil d'Etat en vue de son approbation.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de produire un document et une carte de synthèse pour une meilleure accessibilité du PDCom au public.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de retenir une séparation claire entre usagers sur les voies et voiries à chaque fois que cela est possible.

RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de donner une priorité à l'acquisition de terrains et de bâtiments d'habitation, industriels, artisanaux ou tertiaires ainsi qu'à l'utilisation de son droit de préemption afin de pouvoir répondre aux besoins de surfaces pour réaliser les projets sociaux, culturels, sportifs et écologiques ou pouvoir les mettre à disposition des associations qui les réalisent.

RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de proposer au Canton d'ajouter au SITG, la carte interactive du système d'information du territoire genevois, un volet «inventaire géolocalisé des types de propriétaires» (propriétaires institutionnels, grands investisseurs, etc.) favorisant la mise en place de cette politique d'acquisition.

12. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne nuit. Je vous retrouve demain à 17 h 30.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 6480

2. Communications du Conseil administratif 6480

3. Communications du bureau du Conseil municipal 6480

4. Motions d'ordonnancement 6481

5. Motion du 4 février 2025 de M. Christo Ivanov: «Pour un pont du Mont-Blanc sûr et paré pour l'avenir» (M-1866) 6488

6. Motion du 4 février 2025 de Mmes et MM. Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Anne Carron, Oana Cotoi, Alain Miserez et Yves Herren: «Pour des mesures concrètes adaptées aux objectifs environnementaux dans les immeubles» (M-1865). 6489

7. Motion du 4 février 2025 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Maryelle Budry, James Berclaz-Lewis, Sacha Camporini, Charlotte Meierhofer, Gazi Sahin, Cecilia Zaugg, Christian Zaugg et Livia Zbinden: «Un soutien à l'éco-crèche en forêt «éducation durable»» (M-1867) 6490

8. Projet de délibération du 4 février 2024 de Mme et MM. Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet, Manuel Zwyssig, Théo Keel, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Valentin Dujoux et Hanumsha Qerkini: «Transformation et valorisation de la place de Neuve» (PRD-373) 6493

9. Motion du 4 février 2025 de Mmes et MM. Maxime Provini, Sebastian Aeschbach, Nadine Béné, Rémy Burri, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel, Alia Meyer, Patricia Richard, John Rossi, Michèle Roullet, Kevin Schmid, Yves Steiner et Ruzanna Tarverdyan: «Soutien à la création de la Maison de la culture horlogère en Ville de Genève» (M-1864) 6495

10. Projet de délibération du 15 janvier 2024 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Ana Maria Barciela Villar, Fabienne Beaud, Alpha Oumar Dramé, Oana Cotoi et Théo Keel: «L'orchestre Geneva Camerata (GECA) doit continuer à rayonner» (PRD-371). Suite de la préconsultation. 6500

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 novembre 2024 sous forme de projet de résolution en vue de l'approbation du projet de plan directeur communal Genève 2040 (PR-1654 A) 6506

(Interventions) 6553

12. Propositions des membres du Conseil municipal 6588

13. Interpellations 6588

14. Questions écrites 6588

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi